

Parlant de la guerre au Vietnam, Lyndon Johnson affirme:

La victoire sera vide de sens si elle ne s'accompagne de réformes sociales

Notre joie est grande

— Paul VI

CITE DU VATICAN (A.F.P.) — "Notre joie est grande et nous vous invitons à la partager avec nous", a dit le Pape au cours de l'audience générale, en relevant le vaste écho suscité dans le monde par son appel de la semaine dernière en faveur de l'aide aux populations asiatiques éprouvées par la famine.

"L'humanité vibre avec une intensité toujours plus grande aux malheurs qui frappent une de ses parties. L'unité du monde se manifeste de façon croissante et efficace, a poursuivi le Pape, le sentiment humain se fait plus universel : c'est cela le progrès, la civilisation, le christianisme. Notre joie est grande parce que dans cette douloureuse circonstance il apparaît que la Providence de Dieu domine les choses humaines.

Il apparaît aussi que nos malheurs eux-mêmes peuvent devenir une source de biens inattendus et immenses. Or le premier bien est celui qui nous rend bons, qui ranime les cœurs, réveille dans les consciences l'impératif de devoirs négligés, qui fait jaillir de notre pauvreté économique et morale des ressources insoupçonnées".

Paul VI a considéré ensuite comme un facteur d'optimisme et d'espoir le fait que "la secousse terrible apportée par le malheur présent" pousse à étudier la solution de situations séculaires qui paraissent sans issue.



• GARE D'AUTOBUS ? — Ce n'est certes pas la première fois que les autorités municipales de Québec songent à faire de la gare du Palais une gare centrale pour des autobus desservant les régions nord et est de la Capitale. La question a toujours été posée parallèlement à celle de la disparition des passages à niveaux du National Canadien. Cette solution revient donc encore sur le tapis avec l'administration Lamontagne qui prépare actuellement, à la suite de la rencontre du maire avec le président du CN, M. Donald Gordon, les plans définitifs de la disparition de la voie ferrée qui perce la ville d'ouest en est jusqu'en son cœur. La disparition de cette voie implique en effet que la gare du Palais cessera d'être terminus comme terminus de trains. M. Lamontagne la voit comme terminus d'autobus, surtout si on en vient à la création d'un réseau métropolitain de transport par autobus, réseau qui pourrait bien être sous la tutelle d'une Commission identique à celle de la métropole canadienne.

ATLANTIC CITY. (A.F.P.) — Le président Johnson a déclaré mercredi soir que les Etats-Unis ne permettront jamais à la "stratégie de terreur" communiste de réussir au Sud-Vietnam, mais a souligné qu'une victoire militaire pure demeurerait vide de sens si elle ne s'accompagne pas de réformes sociales appropriées.

Le chef de l'exécutif a fortement mis l'accent sur les aspects sociaux du problème vietnamien dans un discours prononcé devant le congrès de l'Association américaine des administrateurs d'écoles.

Evoquant la récente conférence au sommet américano-vietnamienne d'Honolulu, M. Johnson a déclaré que l'attitude des dirigeants sud-vietnamiens vis-à-vis des problèmes sociaux qui affligent leur pays l'avait rempli "d'une espérance et d'une énergie nouvelles".

UNE EXPERIENCE

Le président a souligné que si les dirigeants vietnamiens tiennent leurs promesses de réformes sociales, "ils seront les véritables révolutionnaires de l'Asie".

Développant son thème, M. Johnson a souligné que le but de la "stratégie de terreur" communiste consiste à "contraindre le peuple sud-vietnamien à la soumission par la terreur et par la mort. C'est aussi simple et aussi brutal que cela".

"Et elle ne doit pas réussir. Car si cette tactique réussit au Vietnam, elle réussira ailleurs".

Le chef de l'exécutif a souligné que la seule véritable "guerre de libération" au Vietnam consiste à "libérer le pays de la terreur, de la maladie, de la faim et de l'ignorance".

"Si cette tâche n'est pas réalisée, une victoire militaire au Sud-Vietnam ne serait pas une victoire du tout mais constituerait seulement un bref répit en attendant que l'agresseur revienne pour tirer parti de la misère continuelle du peuple".

"Nous disposons d'une puissance militaire suffisante pour

convaincre les communistes qu'ils ne peuvent conquérir le Sud-Vietnam par la force", a déclaré M. Johnson. "Mais, a-t-il ajouté, notre puissance sera mise principalement à l'épreuve par la tâche qui consiste à édifier une société meilleure — tâche qui représente notre objectif essentiel. Nous saurons que la véritable victoire est possible uniquement lorsque les habitants des villages et des fermes de ce pays malheureux sauront eux-mêmes qu'ils comptent individuellement, que l'on se soucie d'eux, et que l'avenir leur appartient".

Jeûne et abstinence

Changements prévus

Dans une nouvelle publiée, ce matin, par l'agence de presse UPI, on annonce que le pape Paul VI a adouci les règles du jeûne et de l'abstinence pour les catholiques du monde entier. La nouvelle ajoute que la délégation apostolique auprès des Etats-Unis a déclaré que les "détails complets" des nouveaux règlements seront publiés à Rome aujourd'hui.

La loi traditionnelle exigeait des catholiques qu'ils fassent maigre le vendredi demeurerait en vigueur. Cependant les enfants de moins de 14 ans ne seraient pas soumis à cette obligation.

PEARSON DIT RECONNAÎTRE L'IMPORTANCE DE LA CSN

par Marcel Pénin

OTTAWA. (U.C.) — Le premier ministre, M. Pearson, a assuré les membres de la Confédération des Syndicats Nationaux, venus lui présenter leur mémoire annuel, que le gouvernement ne minimiserait

nullement l'importance de la CSN au pays. Le seul fait que plusieurs ministres et moi-même soyons ici pour vous entendre indique l'importance que nous accordons à votre mouvement, dit-il.

Dans un appendice au mé-

moire principal, la CSN a demandé d'être reconnue au même titre que le Congrès du Travail du Canada au sein du Conseil canadien des relations ouvrières, et réclame qu'à l'avenir, lorsqu'un conflit oppose la CSN et le CTC, seul le président du conseil soit autorisé à le trancher.

Le secrétaire de la CSN, M. Robert Sauvé a rappelé au premier ministre tout le dossier CTC-CSN-Radio-Canada, exposé la veille par le président Marcel Pénin devant les membres du bureau confédéral.

La centrale syndicale a répété l'accusation que le CTC utilise tous les moyens possibles pour empêcher la CSN de recruter des membres à Radio-Canada. Au nombre de ces moyens se trouve un abus de la situation majoritaire du CTC au sein du CCRO, selon M. Pénin.

La CSN a rappelé au premier ministre que le CCRO a refusé au Syndicat général de la télévision et du cinéma CSN l'accréditation auprès d'un groupe d'employés de Radio-Canada, alléguant qu'il est dans l'intérêt des employés d'être représentés par un syndicat "coast to coast".

Des différences

La CSN affirme au contraire que le réseau français de télévision constitue en soit une unité administrative différente au sein de Radio-Canada. Que les employés de ce réseau ne sont pas appelés à aller travailler au réseau anglais, qu'il y a des différences importantes entre le travail effectué à l'un et l'autre réseau, et que le facteur d'éloignement et de différence linguistique joue contre les intérêts des employés.

Le mémoire ajoute que la société Radio-Canada a elle-

même nié dans les faits la nécessité d'une représentation syndicale unique pour les deux réseaux en signant des conventions collectives avec la Fédération des auteurs et artistes et l'Association des réalisateurs.

"Il n'est pas admissible que les employés du réseau français soient assujettis dans l'exercice de leur droit d'associa-

Autres nouvelles concernant le mémoire de la CSN en page 18.

A la suite d'un déficit de près de \$15,000

Est-ce la fin du PAM?

Par Jacques JOBIN

Le parti de l'Action municipale qui a fait la lutte contre l'équipe du Progrès civique et

qui n'a réussi, aux dernières élections municipales, à faire élire qu'un seul représentant, est-il mort? Plusieurs se posent la ques-

tion depuis le 1er décembre dernier car, outre les déclarations du lendemain du jour du scrutin, ce parti n'a pas du tout fait parler de lui sur

la scène municipale de Québec.

Cependant, même s'il a brillé par son absence depuis lors, il ne semble pas qu'il soit totalement disparu. Du moins existe-t-il aux yeux de certains créanciers puisque la campagne électorale de dernière heure qu'il a menée s'est soldée par un déficit qui s'élève entre \$10,000 et \$15,000, nous a déclaré hier le seul représentant du PAM élu à l'hôtel de ville, le conseiller Charles-Edouard Morency.

Ce dernier, candidat de dernière heure d'un parti lui-même créé à la dernière minute de la dissension que tout le monde connaît maintenant, a fait part hier que les principaux organisateurs ne s'étaient guère soucés de l'aspect financier, pourtant l'un des plus importants, sinon le seul, en campagne électorale.

A commencer, semble-t-il, par le candidat du parti à la mairie, le notaire Raymond Cossette, qui espérait recevoir plus de dons que le parti n'en a effectivement reçu.

La dette qui est située quelque part entre \$10,000 et \$15,000 est en partie endossée par les 13 candidats. "Il faudra trouver une solution pour ce qui reste" a dit le conseiller Morency qui se console cependant en songeant que le Progrès civique, lors de sa dernière campagne électorale de 1962, s'était retrouvé avec une dette de \$5,000 sur les bras, dette qui a été comblée par les fonds recueillis lors de la campagne électorale de l'automne dernier.

Outre cet aspect financier, le parti n'a pas donné grand signe de vie au cours des trois derniers mois. Il n'a tenu aucune séance de l'exécutif, encore moins d'assemblée générale. Son fondateur et penseur, le Dr André Crevier, a quitté Québec où son action politique lui a réservé plus d'inconvénients que d'autres choses, pour aller pratiquer à Ste-Hyacinthe.

Toutefois, le conseiller Morency a dit qu'une réunion devrait nécessairement être tenue en mars prochain pour faire le point et que d'ici les prochaines élections municipales en 1969, il allait falloir restructurer ce parti.

M. Morency, comme beaucoup d'autres, croit personnellement à la nécessité d'un second parti municipal, surtout avec les réformes électorales

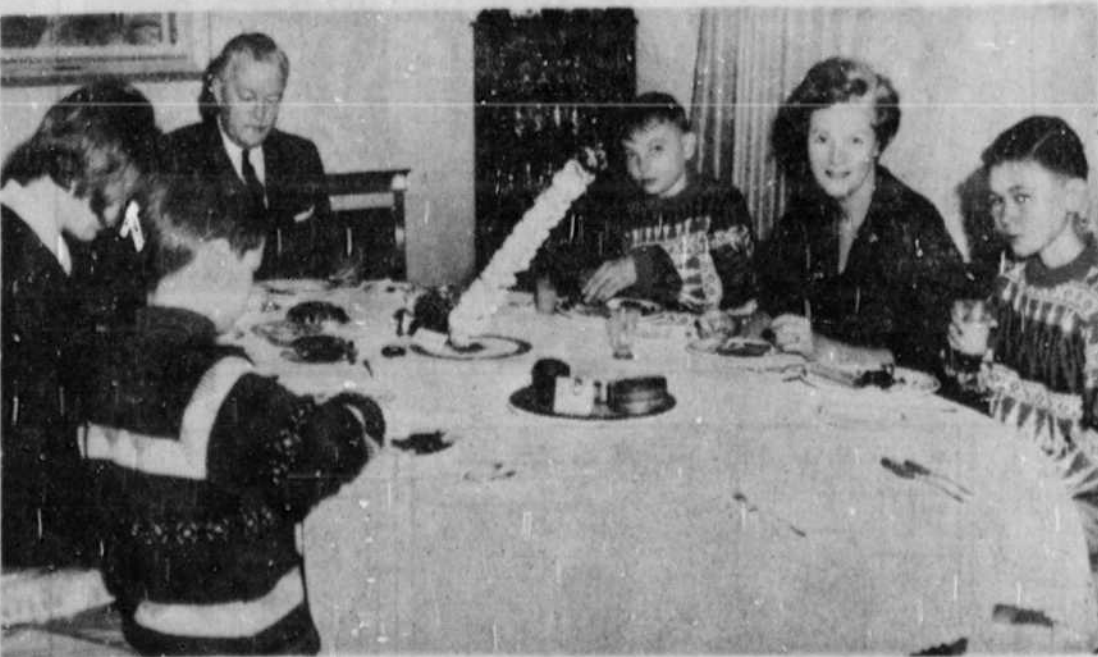
qui ont été mises en application à la suite du rapport de la Commission d'étude Sylvestre sur le mode administratif de la ville de Québec.

Condamnation d'écrivains russes

"Un retour vers des méthodes qui semblaient être abandonnées"

CITE DU VATICAN. — (A. F. P.) — "C'est un nouveau pas vers l'erreur à des méthodes qui semblaient avoir été abandonnées", constate M. Federico Alessandrini, dans l'"Osservatore Della Domenica", à propos de la condamnation des écrivains soviétiques Andreï Sinavski et Youli Daniel.

L'auteur estime que dans le système soviétique le fait d'être déferé devant la justice équivaut en soi à une condamnation, le procès n'étant qu'une cérémonie "symbolique" ayant le caractère d'un avertissement pour tous ceux qui se trouveraient dans une situation analogue à celle des accusés. C'est pourquoi M. Alessandrini affirme que c'est toute l'union des écrivains qui a été mise en accusation, en la personne des deux coupables, les accusateurs sociaux que cette union a désignés pour assister les juges en qualité d'experts, conclut-il, à fait en réalité une auto-critique collective des écrivains soviétiques".



• M. et Mme Jean Lesage ont tenu à se mettre aussi pleinement dans l'ambiance du tournoi international peu wée en arbrant deux membres de l'équipe des Lions de Scarborough sous leur toit. Réalisant que cette manifestation sportive contribue grandement à favoriser la fraternisation des Canadiens de toutes les origines, le premier ministre et son épouse se sont montrés hospitaliers, comme beaucoup d'autres Québécois. Leurs hôtes étaient Jim Hildebrand et Rick Thibert. A l'extrême-gauche, sur la photo, on remarque Marie et Raymond Lesage pour qui les jeunes visiteurs sont devenus deux bons amis. (Photo l'Action, par Marcel Laforce)

L'Expo provinciale changera de visage

Par Jacques JOBIN

L'Exposition provinciale qui se tient depuis plus d'un demi-siècle suivant une formule devenue depuis longtemps désuète changera considérablement de visage, surtout pour le centenaire de la Confédération.

Dès la première réunion de la Commission de l'Expo, le maire Lamontagne avait fait part de cette intention dont la réalisation s'est amorcée à la dernière séance lorsqu'on a formé un comité spécialement chargé d'étudier le réaménagement physique et "spirituel" de la foire annuelle.

Le comité sera dirigé par Me Louis Dussault, ex-président de la Chambre de Commerce de Québec qui s'adjoindra M. Pierre Talbot, M. Jean Cimon urbaniste, ainsi qu'un représentant de la Corporation des constructeurs de Québec, association qui avait demandé à être représentée au sein de la Commission de l'Expo.

M. Lamontagne a déjà laissé entendre que des améliorations très sensibles seront apportées pour la prochaine exposition mais que la réorganisation se fera principalement en vue du centenaire de la Confédération.

On se rappelle peut-être que le maire Hamel avait annoncé la construction d'un pavillon conjointement avec l'Expo universelle, nouvelle qui avait été démentie immédiatement.

La tâche du comité sera

double : d'abord réaménager l'aspect physique du terrain de l'Exposition et voir à son

utilisation rationnelle, c'est-à-dire douze mois par année; ensuite changer l'esprit qui prévaut à ces expositions critiques à chaque année comme n'apportant rien de nouveau.

Il y aura en outre un changement assez important au niveau du personnel puisque le directeur actuel, M. Emery Boucher, en poste depuis très longtemps, doit prendre sa retraite cette année.

L'administration Lamontagne est présente à la recherche d'un candidat compétent pour succéder à M. Boucher.

Lancement de "Diamant-2"

HAMAGUIR, Algérie. (P.A.) — La France a lancé aujourd'hui de la base d'Hamaguir, sur la lisière du désert de Sahara, une fusée à trois étages porteuse d'un satellite scientifique.

La mise à feu de Diamant II fait suite à deux tentatives, vendredi et samedi derniers, manquées par suite de difficultés techniques.

La fusée a quitté le sol à 9 h. 33 et 3 h. 33 HNE. Les autorités de la base ont révélé que la fusée fonctionnait normalement. Le satellite de 41 livres devait être placé en orbite 10 minutes après le lancement.

• HOUSTON, Texas : L'astronaute David Scott tentera de battre le record de la "marche dans l'espace" lors du vol Gemini-8 prévu pour le 15 mars. En effet, Scott doit demeurer plus de deux heures hors de sa cabine spatiale. (U.P.I. téléphoto)

Approbation préliminaire

MONTPELLIER, Vermont. — (P.A.) — Le Sénat de l'Etat du Vermont a donné mercredi son approbation préliminaire au projet de création, au coût de \$400 millions, d'une corporation sans but lucratif responsable de l'importation et de la distribution en Nouvelle-Angleterre d'énergie électrique en provenance du Québec.

Selon le gouverneur Philip H. Hoff, l'exploitation des ressources hydro-électriques canadiennes est la façon la plus économique pour la Nouvelle-Angleterre de se procurer de l'énergie électrique.

Une usine à Churchill Falls, au Labrador, alimenterait la N.A.

Le Sénat doit se prononcer de façon définitive jeudi, après quoi le bill sera déposé à la Chambre des représentants.

On voudrait que le service entre en fonction en 1971.

M. Dozois critique le rapport Bélanger

— lire en page 11

Wilson aura essentiellement des entretiens de travail avec M. Alexis Kossyguine lors de son séjour à Moscou

MOSCOU (A.F.P.) — La visite officielle à Moscou de M. Harold Wilson, premier ministre britannique, du 21 au 24 février, sera essentiellement consacrée à des entretiens de travail avec M. Alexis Kossyguine, président du Conseil et les autres dirigeants soviétiques.

Le programme du séjour du premier britannique rendu public hier soir à Moscou par l'ambassade de Grande-Bretagne indique en effet que M. Wilson, qui arrivera le lundi 21 février à bord d'un avion spécial, aura le mardi matin un entretien officiel avec M. Kossyguine, qui organisera le même jour un banquet au Kremlin en son honneur.

Le mercredi 23 février, le premier ministre britannique reprendra dans la matinée ses entretiens avec M. Kossyguine avant de rendre visite dans

l'après-midi à M. Anastase Mikoyan. Le soir, il recevra les personnalités soviétiques de l'ambassade de Grande-Bretagne.

Le jeudi 23, M. Wilson aura un dernier entretien avec M. Kossyguine et les principaux membres du gouvernement soviétique. Dans l'après-midi, il donnera une conférence de presse avant de regagner Londres par avion.

Sombres perspectives
De l'avis général, c'est dans des perspectives peu encourageantes que se présente la visite à Moscou de M. Wilson. La politique extérieure du gouvernement travailliste n'a cessé d'être critiquée par la presse soviétique au cours des derniers mois. Et l'après-midi, par lui à la reprise des bombardements américains au Nord-Vietnam a été considéré à Moscou comme une manifestation très nette de la

subordination de la Grande-Bretagne aux directives de Washington.

De ce fait, les propositions que pourrait faire M. Wilson en faveur d'une "réactivation" de la co-présidence anglo-soviétique de la conférence de Genève sur le Vietnam ont peu de chances, de l'avis des observateurs, de trouver à Moscou un écho favorable.

Les autres questions qui figureront probablement à l'ordre du jour, la sécurité européenne et la non-dissémination

des armes nucléaires, ne permettent pas non plus d'entrevoir de grandes perspectives d'accord du fait même de cet "alignement" sur les États-Unis reproché à la Grande-Bretagne par l'Union soviétique.

La discussion a été fort longue et une décision n'interviendra que demain au cours de la dernière séance du comité central.

LOUANGES AU VATICAN II
Parmi les recommandations du Comité central, le COE a retenu celles concernant la collaboration pratique dans les domaines de la philanthropie, des affaires sociales et internationales; les problèmes qui causent des tensions entre les Églises, les mariages mixtes, la liberté religieuse et le prosélytisme. Une autre enfin fait appel aux moyens de réduire la tension dans les régions missionnaires en raison de certaines méthodes de prosélytisme peu oecuméniques.

Le COE retient comme particulièrement heureux, parmi les textes promulgués par Vatican II, le décret sur l'activité missionnaire de l'Église, l'instauration pastorale sur "l'Église dans le monde" schéma XIII au quel le COE porte une particulière attention alors qu'il est

en train de préparer la conférence de juillet sur "Église et Société"; la déclaration sur la liberté religieuse malgré quelques réserves, enfin, la déclaration sur les religions non chrétiennes.

Le COE remarque cependant qu'il reste à régler quelques points importants, notamment celui des mariages mixtes. Enfin le COE se réjouit de la décision prise par le Pape Paul VI et le Patriarche Athénagoras de répudier l'anathème de X054.

La session du Comité central du COE s'achèvera aujourd'hui.

Mgr G. Dionne décédé récemment

Né à St-Arsène (Témiscouata), le 26 janvier 1892, Mgr Georges Dionne était le fils de Ferdinand Dionne, cultivateur, et de Joséphine Gagnon. Il fit, au Séminaire de Rimouski, ses études classiques de 1905 à 1912, et ses études théologiques de 1912 à 1916. Tonsuré le 1er septembre 1912, il reçoit les ordres mineurs le 30 août 1914, et les ordres majeurs du sous-diaconat et du diaconat les 5 et 12 septembre 1915. Ordonné prêtre le 1er juin 1916 par S. E. Mgr André-Albert Blais, il est nommé, le 6 juin suivant, professeur au Petit Séminaire de Rimouski. De 1919 à 1921, il est étudiant à l'Institut Catholique de Paris et à la Sorbonne où il obtient, en 1920, le diplôme de Licencié en Lettres. Rentré au pays en 1921, il est préfet des études de 1921 à 1924. Il enseigna en Rhétorique de 1916 à 1919, et de 1924 à 1926. De 1926 à 1928, il est directeur du Petit Séminaire. Directeur spirituel de 1928 à 1932, et en juin 1948; il redvint préfet des études de 1932 à 1941. Il est supérieur du Séminaire de juin 1941 à juin 1948. Chanoine honoraire le 8 octobre 1941; chanoine titulaire, le 20 août 1942. Prêtre domestique, le 24 mai 1946. Au printemps de 1950, il fait un pèlerinage à Rome, à l'occasion de la proclamation du dogme de l'Assomption de la Sainte-Vierge. Son dernier poste sera l'auvergnat des Soeurs de la Sainte-Famille de l'Archevêché et du Séminaire à partir de juillet 1951 jusqu'en juin 1957. De 1951 à 1955, il était chargé de cours aux jeunes professeurs. Il se retire en 1957 au Séminaire, où il meurt le 2 février 1966. Ses funérailles ont été célébrées dans la chapelle du Petit Séminaire, le 5 février suivant. Il a été inhumé dans le cimetière du Séminaire.

Il laisse pour pleurer sa perte: une belle-soeur, Mme Raoul Dionne, de Québec; ses neveux et nièces, Père Roger Dionne, Missions Étrangères, Honduras; les Soeurs Marie-Du-Coeur-Eucharistique et Marie-Reine du Clergé, des Soeurs du St-Rosaire, Rimouski, M. et Mme J. Paul Dionne, Lévis, M. et Mme Adéodat Dionne, Rimouski, M. et Mme Fernand Dionne, St-Arsène, Mlle Thérèse, Berthie et Marthe Dionne, Rivière-du-Loup, Mme J.-A. Laforest (Jeanette Dionne), Rivière-du-Loup, M. et Mme Gérard Castonguay (Julienne Dionne), Rivière-du-Loup, M. et Mme Jacques Pelletier (Monique Dionne), Rivière-du-Loup, M. et Mme Yvon Tremblay (Rolande Dionne), Saint-Cyprien, M. et Mme John Dionne (Marguerite Dionne), Grand-Isle, Maine, M. et Mme Paul J. LaCroix (Georgette Dionne), Québec, M. et Mme René Robitaille (Lorraine Dionne), Québec.

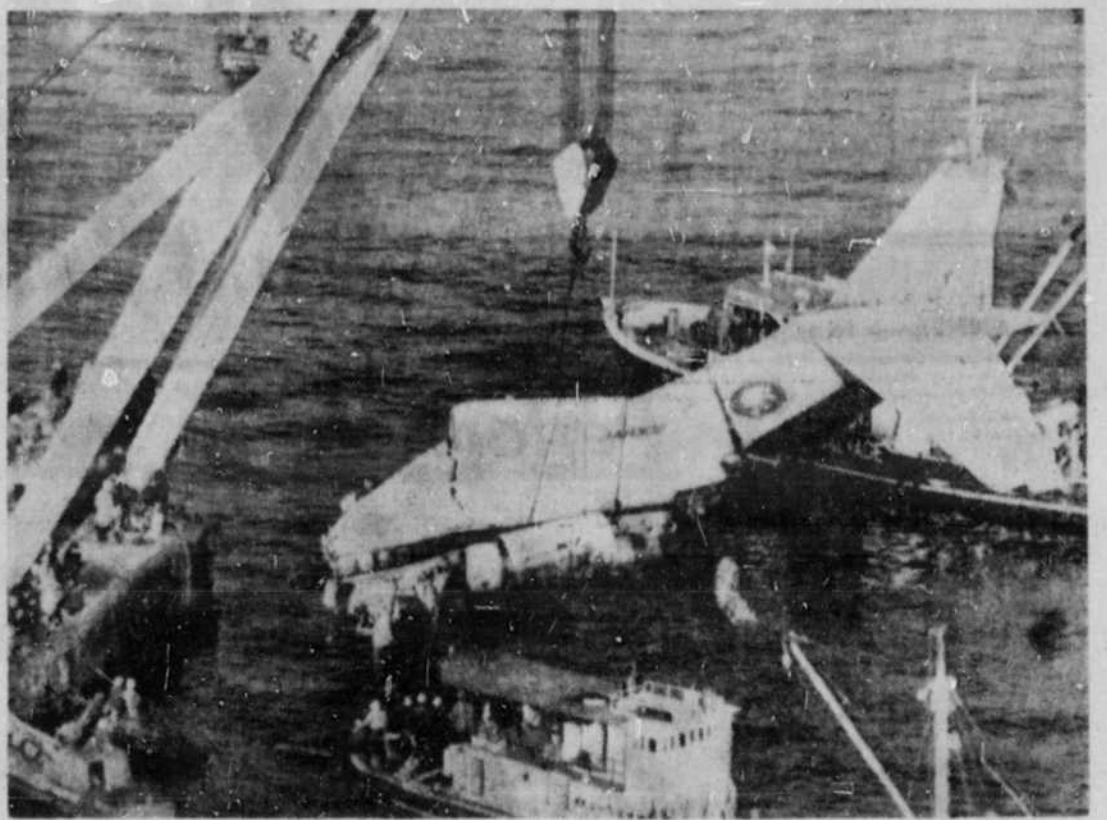
Il laisse pour pleurer sa perte: une belle-soeur, Mme Raoul Dionne, de Québec; ses neveux et nièces, Père Roger Dionne, Missions Étrangères, Honduras; les Soeurs Marie-Du-Coeur-Eucharistique et Marie-Reine du Clergé, des Soeurs du St-Rosaire, Rimouski, M. et Mme J. Paul Dionne, Lévis, M. et Mme Adéodat Dionne, Rimouski, M. et Mme Fernand Dionne, St-Arsène, Mlle Thérèse, Berthie et Marthe Dionne, Rivière-du-Loup, Mme J.-A. Laforest (Jeanette Dionne), Rivière-du-Loup, M. et Mme Gérard Castonguay (Julienne Dionne), Rivière-du-Loup, M. et Mme Jacques Pelletier (Monique Dionne), Rivière-du-Loup, M. et Mme Yvon Tremblay (Rolande Dionne), Saint-Cyprien, M. et Mme John Dionne (Marguerite Dionne), Grand-Isle, Maine, M. et Mme Paul J. LaCroix (Georgette Dionne), Québec, M. et Mme René Robitaille (Lorraine Dionne), Québec.

M. Philippe Breton, de "L'Action", décédé

A Thetford-Mines, le 15 février 1966, à l'âge de 61 ans et malade, subitement M. Philippe Breton, représentant du journal L'Action depuis 1929, organiste et maître-chanteur de St-Maurice de Thetford depuis 1928.

Il laisse pour pleurer sa perte, son épouse Rose-Délina Simard, ses enfants, André, ecclésiastique, Michelle, institutrice, Cécile, secrétaire, Louise et Lauraine, étudiantes, son beau-père, M. Alfred Simard, ses soeurs, Soeur Ste-Marie - Alphonse, Soeur Ste-Adolphe, Mme Josaphat Pelletier, ses frères, M.M. Robert et Lucien Breton, ses beaux-frères et belles-soeurs, M. et Mme Eddy Vallières, M. et Mme Armand Fradette, M. et Mme Réginald Simard, M. et Mme Gérard Quirion, M. et Mme Benoit Fontaine, M. et Mme Gonzague Caron, Mmes Robert et Lucien Breton.

Le service aura lieu samedi, à 10 heures, en l'église St-Maurice de Thetford.



FUSELAGE RECUPERÉ — Tokyo (Radiotéléphoto UPI) — La partie arrière du fuselage du Boeing 727 qui s'est engouffré dans la baie de Tokyo tuant 133 personnes, a été récupéré. Vingt-neuf cadavres n'ont pas encore été retrouvés. Une enquête a été instituée concernant l'écrasement de quatre avions à moyen rayon d'action en sept mois. Il s'agit d'appareils à trois moteurs à jet à l'arrière.

Healey et les bombardiers américains

LONDRES. — (A. F. P.) — En affirmant qu'il ne discuterait pas avec son homologue américain, M. Robert McNamara, de l'achat par la Grande-Bretagne de bombardiers américains F-111, M. Denis Healey a tenu à démentir les informations, dont l'ensemble de la presse britannique s'était fait l'écho au cours des der-

niers jours, selon lesquelles il confirmerait à Washington la commande d'une cinquantaine d'appareils F-111 qui constitueraient à l'avenir la force de frappe aérienne.

Le gouvernement britannique avait pris une option, qui expire à la fin du mois, pour l'achat des bombardiers F-111

et l'on pensait généralement que la décision d'acheter ces avions avait déjà été prise par le cabinet.

La controverse suscitée par cette affaire a cependant fait passer au deuxième plan le but réel de la visite de M. Healey aux États-Unis. La réunion du groupe de travail — à laquelle il participera en même temps que les ministres de la Défense des États-Unis, d'Allemagne occidentale, d'Italie et de Turquie — revêt en elle-même une importance considérable.

Fin de non recevoir du gouvernement français à une proposition de Londres

LONDRES. — (A. F. P.) — La presse britannique le Times et le Daily Express, notamment, fait état ce matin d'informations en provenance de Paris selon lesquelles le gouvernement français aurait récemment opposé une fin de non recevoir à une proposition de Londres lui demandant d'intervenir à Moscou en vue de persuader l'Union soviétique de se joindre à la Grande-Bretagne pour "réactiver" la conférence de Genève sur le Vietnam dont les deux pays sont co-présidents.

En fait, précisent les journaux, à la suite de la reprise par les américains de leurs bombardements au Nord-Vietnam, les représentants britan-

niques à l'étranger avaient reçu pour mission d'expliquer aux gouvernements auprès desquels ils sont accrédités les motifs du soutien accordé par la Grande-Bretagne à la décision du président Johnson.

C'est ainsi que le 4 février, un représentant de l'ambassade britannique à Paris a exposé le point de vue de son gouvernement à un haut fonctionnaire du Quai d'Orsay. Au cours de cette entrevue il serait apparu que le gouvernement français estimait que toute tentative visant à convoquer la conférence de Genève était vouée à l'échec tant que continueraient les bombardements américains au Nord-Vietnam.

Pendant la mauvaise saison

Eau de mélisse des Carmes BOYER

dans un peu d'eau bien chaude et sucrée
Agent général pour le Canada:
J. Alfred Dumont, Montréal

MOTS CROISÉS

PROBLÈME No 36

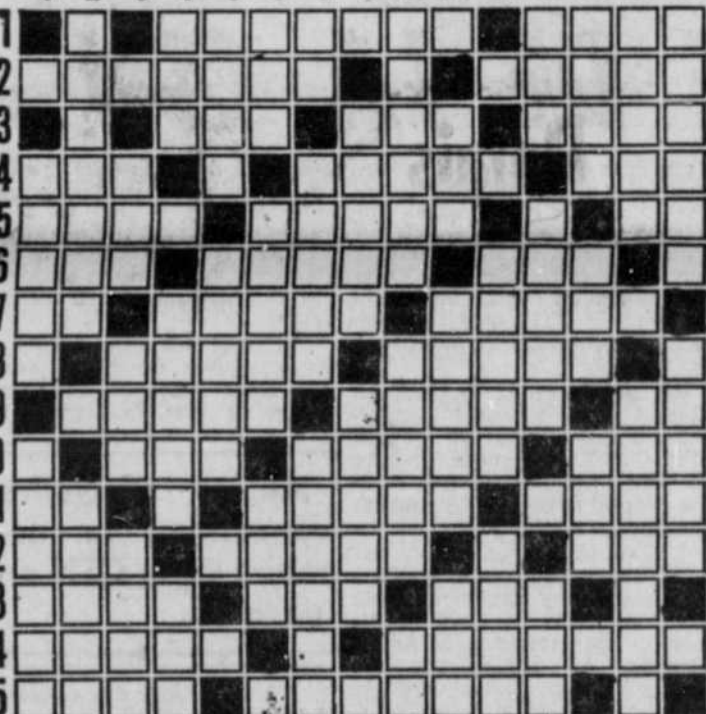
HORIZONTAL

- 1-Personne qui est appuyée par quelqu'un — Dans la guerre de siège, communication souterraine.
- 2-Endroit planté de cèdres — Jeune pommier non encore greffé.
- 3-Pronom féminin — Voix propre à chaque animal — Traducteur de l'Enéide.
- 4-Adj. démonstratif — Monture d'une bicyclette — Cel.
- 5-Commune de la Gironde — Sue de viande clarifiée et solidifiée — Négation.
- 6-Falsique — Conduire, guider — Convenu.
- 7-Pronom personnel — Mener à épulment — Sanger.
- 8-Feuilles de certaines plantes herbacées — Qui s'achète à prix d'argent.
- 9-Permisson — Parapluie (Pop) — Symbole chimique.
- 10-Durillon — Synonyme de fret — Pillage d'une ville.
- 11-Intersection — Très jeune — Qui a une surface unie, lisse.
- 12-Réunion où l'on danse — Pronom féminin — Du verbe nier.
- 13-Messager — des dieux — Adj. possessif — Clivère.
- 14-Genre d'aristocrates — Poète ou prosateur en langue d'oïl.
- 15-Emotion, soul — Substance journalière.

VERTICAL

- 1-Deux et caressant — Qui manque de force, faible.
- 2-Vague, incertain — Appareil des femmes chez les musulmans.
- 3-Adj. possessif — Groupe verbal — Groupe d'iles près de Venise.
- 4-Frairie — Action de donner une forme — Pronom personnel.
- 5-Transport d'aise — Consommer peu à peu (Pg).

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15



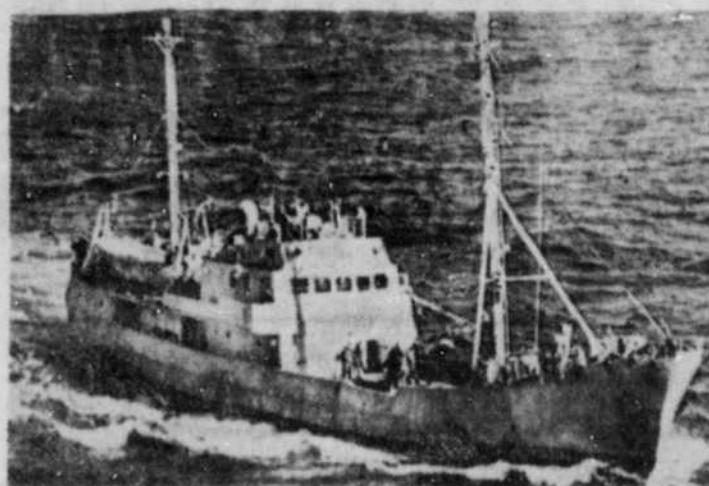
LA SOURIS MIQUETTE



LE FANTÔME



PHILOMÈNE



NAVIRE RUSSE — Eureka, Californie (Téléphoto UPI) — Un chalutier russe a été photographié du haut des airs au large de la côte nord de la Californie. Le navire voyage en direction sud à 22 nœuds à l'heure. Il y avait environ vingt-cinq hommes d'équipage sur le pont quand la première photo a été prise. Au deuxième passage de l'avion, il n'en restait que treize.

Unité sanitaire de Montmagny

Principales activités:
Lundi 21 février: Inspection médicale scolaire.
Mardi 22 février: Hôpital: Clinique de BCG; St-François: 2 h.: Clinique de bébés.
Mercredi 23 février: St-Pierre: 1 h. 30: Clinique de bébés; Berthier: 2 h.: Clinique de bébés.
Jeudi 24 février: Unité Sanitaire: 2 h. à 4 h.: Clinique de bébés; Inspection médicale scolaire.
Vendredi 25 février: Hôpital: Clinique de BCG; Inspection médicale scolaire.

par Walt Disney

par Lee Falk et Ray Moore

par Ernie Bushmiller

Un nouveau cours collégial sera institué dès septembre prochain dans les collèges classiques

par CLAUDE BEDARD

Le Conseil de l'Université Laval a chargé la Faculté des Arts de préparer un nouveau programme pour le cours collégial et ce, afin de permettre aux étudiants qui termineront en juin prochain la 5e année du cours secondaire classique (anciennement classe de Belles-Lettres), de continuer en septembre prochain leurs études en vue de leur admission à l'Université.

C'est ce qu'a annoncé hier Mgr Marcel Lauzon, doyen de la Faculté des Arts à Laval. Cette décision du Conseil permettra aux étudiants qui auront complété une ou deux années de ce nouveau programme d'être admis dans certaines Facultés à des conditions établies par l'Université. Les étudiants qui auront complété la 3e année de ce nouveau cours collégial obtiendront un baccalauréat ès arts. 46 institutions classiques sont affiliées à Laval.

La résolution a été acceptée avec un certain optimisme de la part de quelques membres de la Fédération des collèges classiques qui voient là le désir de l'Université de clarifier une situation plutôt obscure où régnait la confusion et qui se prolongeait depuis un bon nombre d'années. Par ailleurs, la FCC, qui tiendra une importante réunion lundi le 21 à l'hôtel international Hilton à Montréal, sera saisie de la question. A cette occasion, le ministère de l'Éducation, M. Paul Gérin-Lajoie, prendra la parole. Au niveau régional, il y aura en outre une rencontre entre les autorités de la Faculté des Arts et les représentants des collèges pour étudier la question.

Refonte des structures dans les Facultés
Selon certains cette décision de l'Université Laval va provoquer des prises de position diverses et demandera sûrement une refonte des structures de certaines facultés qui seront obligées de se résigner à un niveau vraiment universitaire. Pour leur part, les ins-

titutions classiques vont être dans l'obligation de subir de profondes transformations au niveau collégial du fait que certains cours qui étaient dispensés sur une période de trois ans, devront l'être en plus à l'avenir sur une période de deux ans et même d'un an dans certains cas. Les collèges, par exemple, devront s'entendre pour limiter les options en se les partageant, sinon on s'expose à être dans l'incapacité de trouver les professeurs compétents. A la base de tout ceci, il pourra y

avoir enfin une restructuration complète des cadres de la Faculté des Arts et de ses départements.

Un moyen terme
Si l'on consulte le rapport de la commission d'enquête sur l'enseignement au chapitre des recommandations sur les structures de l'enseignement pré-universitaire ou maintenant de premier degré, on voit que les membres de la commission ont suggéré entre autres que tous les étudiants qui se destinent aux études supérieures fassent au moins

deux années d'études à l'institut pré-universitaire et professionnel avant d'être admis à l'université. Ils ont recommandé aussi que les étudiants puissent aisément compléter durant l'été ou par une troisième année un programme de cours qu'ils désirent suivre pour parfaire leur formation ou pour être admis à l'enseignement supérieur.

La décision de l'Université Laval constitue en quelque sorte un moyen terme à ces deux recommandations du rapport Parent.

Aménagement du Vieux Québec

Demande de formation d'un comité d'étude

Par Jacques JOBIN

Une résolution demandant au gouvernement provincial d'instituer un comité d'étude sur le Vieux Québec a été formulée mardi par trois commissions intéressées directement à ce problème.

Il s'agit de la Commission d'aménagement qui a juridiction principalement sur le territoire délimité comme arrondissement historique de Québec et sur la colline parlementaire, de la Commission des sites historiques dont la juridiction s'étend à travers la province et de la Commission d'urbanisme de la ville de Québec dont le rôle doit être repensé, selon le maire de Québec.

C'est M. Lamontagne qui a révélé l'existence de cette ré-

solution en précisant hier qu'elle demande à ce comité du gouvernement de concevoir comme prioritaire le secteur du palais de justice et de l'hôtel St-Louis et d'apporter une solution définitive sur ce sujet dans une période de 3 mois.

On sait que depuis plus d'un an le ministère des Travaux publics de la province a fait l'acquisition de l'hôtel St-Louis et de quelques maisons situées sur la rue Mont-Carmel dans le but de démolir le tout pour permettre la construction d'une annexe au palais de justice. La construction de cette annexe est requise à grands cris depuis plusieurs années à cause d'un manque d'espace crucial au palais de justice.

Cependant la Commission

d'urbanisme de Québec s'est opposée à plusieurs reprises depuis lors à la démolition de l'hôtel St-Louis et des maisons de la rue Mont-Carmel, disant que même si elles ne constituent pas en elles-mêmes des monuments historiques elles font partie d'un tout qui doit être conservé en son entier. La semaine dernière la Société historique de Québec interpellait pour la conservation de l'hôtel St-Louis en mentionnant que c'est là que se réunirent les pères de la Confédération trois ans avant 1867.

Pour sa part le maire de Québec se range du côté des ministères provinciaux concernés pour dire qu'actuellement l'hôtel St-Louis, au point de vue architectural, a tout à gagner à se faire oublier.

Le ministre des Travaux publics, M. St-Pierre, a fait parvenir il y a plus d'un mois une esquisse de ce que serait l'annexe au palais de justice projetée. La parution de cette esquisse dans les journaux a provoqué l'opposition de plusieurs, en particulier de l'Association des professeurs de l'école des Beaux-Arts.

COMMISSION DES SITES HISTORIQUES

Hier M. Lamontagne a réaffirmé qu'il était particulièrement heureux de la nouvelle tendance de coopération qui s'affirme à la Commission des sites historiques.

En septembre deux nouveaux membres ont été nommés, soit M. Noël Mainguy, directeur de l'école d'architecture de Québec et M. Marius Plamondon, directeur de l'école des Beaux-Arts. Présidente de la commission est aussi formée de M. Léopold Fontaine à titre de vice-président, de M. Sylvio Dumas comme secrétaire, le ministre des Affaires culturelles ou son représentant de M. John Glenn, directeur de l'école d'architecture de McGill.

Importance des programmes de sécurité dans l'industrie

"Rien d'important n'a jamais été réalisé sans enthousiasme". C'est cette parole d'Emerson, citée par M. Louis-Philippe Daigle, qui fut le pivot de la conférence qu'il a prononcée, hier soir, lors d'un dîner-causier, organisé par le Club d'administration industrielle au restaurant Lafayette.

Le conférencier avait pour sujet: La sécurité dans l'industrie. Définissant la sécurité, M. Daigle a exhorté les industriels à prendre les mesures nécessaires pour que le travail des employés s'accomplisse sans qu'il leur arrive aucun mal que ce soit. Après avoir fait un bref historique des programmes de sécurité, M. Daigle a défini le rôle des officiers de sécurité, de même que leurs devoirs vis-à-vis des employés d'usines.

Il a mentionné que, malgré tout, l'industrie déplore un nombre encore trop élevé d'accidents de travail, accidents

se produisant soit par inadvertance, soit par négligence, soit par manque de protection. Ici, particulièrement, il a insisté sur l'importance des programmes de sécurité comme de leur bon fonctionnement; entre autre, il a dit qu'un programme de sécurité n'est pas complet sans un service médical adéquat.

La protection de l'individu, a-t-il dit, repose en grande partie, sur sa conduite personnelle. Là, il a incité les industriels à éduquer les employés en ce sens et à engendrer, chez eux, une sorte d'émulation, produite à la suite de concours de sécurité organisés dans les usines et industries. Terminant sa conférence, M. Daigle a tenu à rappeler aux industriels qu'un accident n'arrivera pas inopinément. Enfin, il a conclu en disant que la sécurité était l'affaire de chacun et qu'elle nécessitait une grande responsabilité.



Un groupe d'étudiants de l'Université Laval, environ une quarantaine se sont rendus hier soir sur la 1ère Avenue pour faire le piquet avec les grévistes de la Cie Coca-Cola. On comptait parmi eux, quelques membres du Mouvement de Libération Populaire et du R.I.N. Aucun incident n'a été signalé au cours de ce piquet, tenu à déclarer un porte-parole du groupe, dans le but d'éveiller l'opinion publique à cette grève qui dure depuis bientôt cinq mois.



● CHAMBRE DE COMMERCE — La Chambre de Commerce du district de Québec était l'hôte hier, du président de la Chambre de Commerce du Canada, le major-général Holley Kéffler, C.B.E., D.S.O. Nous voyons sur notre photo dans l'ordre habituel: MM. le directeur général de la Chambre du district de Québec, Roger Vézina; le président de la Chambre de Commerce, le major-général Kéffler et le vice-président national de la Chambre du Canada pour le district de Montréal. (Photo L'Action par Marcel Laforce)

À L'HÔTEL DE VILLE

"Il s'agit bien du projet auquel je faisais allusion" a déclaré le maire Lamontagne à l'annonce d'un investissement de \$2,000,000 par le gouvernement provincial pour le réaménagement et la rénovation de la Place Royale, annonce contenue dans le budget de la province.

La veille de la lecture du budget par le premier ministre et ministre des Finances, M. Lesage, le maire Lamontagne avait dit aux membres de la Société historique de Québec qu'un projet, qui serait annoncé au cours de la présente Session provinciale, leur ferait grand plaisir.

La somme actuellement prévue pour la rénovation de la Place Royale est de 2 millions de dollars mais les gens qui s'y connaissent en rénovation disent que cela coûtera plus cher, presque le double. Le projet avait été mis de l'avant par la Chambre de Commerce de Québec et le maire Lamontagne a dit avoir fortement appuyé auprès du ministre des Affaires culturelles en discutant d'un autre projet, celui de la construction de 500 logements à loyer modique.

Sécurité

A la suite des remarques faites par l'Association des hommes d'affaires de la rue St-Jean, l'exécutif de la ville a demandé aux avocats d'aviser les propriétaires de l'hôtel Montcalm de prendre les mesures nécessaires pour éviter tout accident à l'endroit où ils ont fait une profonde excavation sur laquelle devait s'élever le nouvel hôtel Montcalm.

On sait que cette construction n'aura pas lieu par suite de l'opposition de la Commission d'aménagement. La ville avise aussi les propriétaires qu'elle dégage toute responsabilité particulièrement lors de la parade de nuit du Carnaval à la haute-ville, danger souligné par les gens de la rue St-Jean dernièrement.

Règles de conduite

Alors que les représentants des quatre syndicats d'employés municipaux sont à étudier, avec le directeur du personnel, la rédaction de nouvelles règles de conduite pour les employés, l'exécutif de la ville a décidé de continuer l'affichage des premières règles de conduite refusées par les syndicats.

On n'oblige cependant pas les employés à signer le document attestant par là qu'ils en ont pris connaissance. Les syndicats ont rejeté en bloc, à la suite des avis de leurs conseillers juridiques, les grandes règles de conduite et leurs officiers sont présentement en négociation avec la direction du personnel sur ce point. Il ne semble pas toutefois que ces négociations se fassent très rapidement.

Eclairage au mercure

L'exécutif a autorisé une dépense de \$32,377 pour l'installation de lumières à la vapeur de mercure sur la rue St-Jean, entre les portes et l'avenue des Erables, sur la rue Marie-de-l'Incarnation, entre le boulevard Charest et le boulevard Hamel ainsi que entre le boulevard Charest vers la côte Franklin et sur Belvédère jusqu'au chemin St-Louis.

Rivière du Moulin

Le maire et le greffier de la ville ont été autorisés à signer un contrat pour la canalisation souterraine de la rivière du Moulin, entre le boulevard Ste-Anne et la voie du Canadien National. La contribution de la cité pour ces travaux est de \$264,572. Il est signé conjointement avec le constructeur Marcus Mizne qui prévoit l'établissement dans ce secteur de plusieurs dizaines de maisons de rapport.

Serres municipales

L'ingénieur en chef de la ville, M. Arthur Piché entrera en pourparlers avec la Commission des écoles catholiques pour discuter de la participation conjointe des deux organismes à la construction de serres municipales au parc Victoria.

On se rappelle que dans le mémoire présenté par l'OTJ au comité des loisirs on suggérait la construction des serres au parc Victoria et l'utilisation de ces serres pour les élèves de la commission scolaire.

Aide à la circulation

L'ingénieur en circulation de la ville, M. Marcel Laliberté, se voit accorder l'aide pécuniaire d'un dessinateur technicien qui était jusqu'à l'emploi du service d'urbanisme.

M. Guy Letarte seconde l'ingénieur en circulation sur plusieurs plans, particulièrement en ce qui a trait aux recherches qui s'imposent à la suite de plaintes de citoyens sur des problèmes donnés de la circulation.

Par J.J.

Règlement à l'amiable

par Jean d'Autane

Le président de la Chambre de Commerce du Canada s'est dit d'avis hier, que le problème posé par l'extension des directives américaines au Canada et les conséquences sur l'investissement direct se règlera à l'amiable, avec le temps, sans causer de dommages sérieux pour le Canada.

Selon M. Kéffler, dans une situation comme celle-ci, il nous faut prendre une position et la tenir. Toutefois, a-t-il ajouté, il faut considérer que nous transigeons avec un gouvernement et un peuple amis.

"Je serais des plus surpris, de dire le major-général Kéffler, si la réaction qu'a suscitée toute cette affaire au Canada, ne suffisait pas à conduire les autorités américaines à adoucir les mesures en question."

KIERANS

Toujours au sujet des directives américaines, M. Kéffler a déclaré qu'on peut approuver ou désapprouver l'attitude de M. Kierans et les gestes qu'il a posés. Cependant, il faut admettre que le résultat cherché est atteint, c'est à dire qu'un véritable débat national a été soulevé tel que le désirait M. Kierans, et que ce résultat est bon.

INFLATION

Répondant plutôt évasivement aux questions des journalistes et parfois même les esquivant, le président de la Chambre de Commerce du Canada s'est cependant carrément avoué inquiet ou du moins préoccupé par la menace d'inflation qui existe actuellement et il la qualifie de sérieuse.

"Je ne vous dis pas que nous aurons l'inflation à-t-il ajouté, car nous devrions être capables, en travaillant en coopération, de contrôler l'inflation".

Affirmation démentie

QUEBEC FC — Le président de l'Association du crédit aux consommateurs, M. René Helen, de Montréal, a catégoriquement nié hier à Québec l'affirmation de certains qui prétendent que les Québécois se lancent sans mesure dans l'achat à tempérament et que les Québécois moyen est en voie de devenir non solvable.

Au cours d'une entrevue faisant suite au congrès des préposés au crédit qui s'est déroulé dans la Vieille Capitale, M. Helen a dit que les Américains dans une proportion de 65 pour cent achetaient à crédit dans les magasins à rayons tandis qu'au Québec ce pourcentage n'est que 45 pour cent.

Palais de justice

Rejet de l'appel de Roger Collin, trouvé coupable d'une effraction et d'un vol commis à Montmagny

Dans un jugement unanime, trois juges de la Cour du Banc de la Reine ont rejeté l'appel de Roger Collin, trouvé coupable par un juge seul, le 9 février 1965, d'un vol avec effraction de \$1,000 commis dans le magasin de M. Paul-Arthur Morin, à Montmagny, dans la nuit du 28 au 29 octobre 1961.

Le prévenu en appelait du jugement seulement et non de la sentence de deux ans et deux mois prononcée contre lui.

Le 18 avril 1962, une cour composée d'un juge et de douze jurés avait trouvé Collin coupable de l'offense précitée et il était condamné à sept ans d'emprisonnement.

Alors que la cause était pendante, un certain Robert Pelletier, détenu à la prison de Québec, signa un affidavit dans lequel il affirmait avoir été le complice de Deladurantaye lors de l'effraction et du vol.

La Cour d'Appel accorda la permission à Pelletier de témoigner devant l'hon. juge Taschereau, le 13 novembre 1962.

Le 30 avril '63, un nouveau procès était décrété par la Cour d'Appel. Dans l'instance, Deladurantaye était mort accidentellement dans un accident d'automobile, le 22 août '62.

Cette fois, l'accusé opta pour un procès devant un juge seul et sa cause fut entendue au cours de décembre '64. D'un commun accord, les procureurs des deux parties versèrent la transcription du premier témoignage de Deladurantaye au dossier ainsi que les dépositions que Pelletier avait faites devant l'hon. juge Taschereau.

Le juge de première instance en vint subseqüemment à la conclusion que Deladurantaye avait dit la vérité au sujet de la participation de Collin à l'offense qu'on lui reprochait, écartant la version qu'avait donnée Pelletier.

En conséquence, l'accusé fut trouvé coupable une seconde fois.

A son second procès, le prévenu avait présenté une preuve d'alibi, soit que quatre personnes étaient venues le voir, chez lui, ce soir-là, à Montmagny, dans trois automobiles différentes, un peu après deux heures du matin, soit à peu près à l'heure où l'effraction avait été commise.

Cette preuve d'alibi est difficile à croire et je partage l'opinion du juge de première instance sur le sujet, à savoir qu'il s'agit d'un alibi monté de toutes pièces.

L'hon. juge Montgomery retient deux faits dans l'exposé de ses notes: qu'un témoin a corroboré le témoignage de Deladurantaye à l'effet que Collin l'avait amené en camion devant le magasin en question, plusieurs heures avant l'effraction et le vol de \$1,000.

Second fait: l'appelant ainsi que Deladurantaye étaient partis de très bonne heure de Montmagny le lendemain matin, un dimanche, dans le même camion, et avaient ensuite entrepris d'écouler le butin contenu dans le véhicule.

Si Collin n'était pas présent lors de l'effraction, il a, du moins été un complice et je le trouvais coupable comme tel de l'offense reprochée en vertu de l'article 21 du code criminel, conclut le juge de la Cour d'Appel dont la décision est partagée par les honorables juges Pratte et Rivard.

TOUS LES LAÏCS ONT UNE FONCTION PROPHÉTIQUE

— M. André Desmarts

par François Demers

Le chapitre quatrième de la Constitution sur l'Eglise souligne que tous les laïcs ont une fonction prophétique. Ce rôle prophétique est marqué surtout par les questions que le chrétien se pose sur le sens des petits événements de sa vie, par la volonté de Dieu qu'il y voit et par la solution qu'il cherche pour les problèmes qui l'entourent. D'ailleurs le Concile Vatican II est le meilleur exemple actuel du prophétisme dans l'Eglise. L'Eglise s'y est remise en question

face aux réalités contemporaines. Les Evêques se sont demandé ce qu'ils sont en fonction de l'évolution du monde contemporain.

C'est par ces paroles que M. André Desmarts, secrétaire général de l'Action Catholique diocésaine, a situé la question du prophétisme dans l'Eglise actuelle. Il prononçait une conférence hier soir au centre Antonien sur le thème: "Le prophétisme des laïcs". Il s'agissait de la troisième et dernière conférence chrétienne pour cette saison, conférences organisées conjointement par

les Tertiaires franciscains et par l'Action Catholique diocésaine.

Il a d'abord rappelé certaines caractéristiques des Grands Prophètes de l'Ancien Testament. Les prophètes, a-t-il dit, sont des gens fortement mêlés aux problèmes de leur temps. Ils ont le courage de dire la vérité même s'ils se mettent à dos les Rois. Au besoin, comme Osée, ils savent voir ce que les événements de leur vie personnelle peuvent vouloir dire par tout le peuple de Dieu. Ou encore, comme Jérémie, ils sont de grands

visionnaires. En somme on a l'impression qu'ils sont directement branchés sur le St-Esprit.

Dans le Nouveau Testament, a continué M. Desmarts, St-Paul parle du prophète comme celui qui, à l'aide des événements qui se produisent dans et autour de la communauté chrétienne, explique la volonté présente du Seigneur. Dans la vie du Seigneur, par ailleurs, on trouve, d'un côté, des exemples de grandes visions dans le style des prophètes de l'Ancien Testament, et d'un autre côté, dans des

passages comme celui où la Samaritaine affirme qu'il est un prophète, parce qu'il lui a dit qu'elle vivait en concubinage, on découvre que le rôle du prophète constitue aussi à faire que les gens se découvrent eux-mêmes.

Le prophétisme d'aujourd'hui

Aujourd'hui, le prophétisme consiste surtout, a continué le conférencier, à remettre en cause aussi bien les individus que les peuples même si c'est très dur, et souvent ça l'est effectivement. Ainsi, un "Ab-

bé Pierre" a su mettre en cause les gouvernants aussi bien que les individus face au problème des taudis. Les "Prêtres ouvriers" sont une mise en question de l'attitude traditionnelle de l'Eglise en face du monde ouvrier. De même, Teilhard de Chardin a su voir dans l'évolution du monde actuel, une orientation vers une perfection progressive.

Plus concrètement, le sens prophétique exige de chaque chrétien qu'il sache découvrir que le progrès technique nous appelle à un progrès moral et spirituel plus grand; que dans

un domaine comme la limitation des naissances, on passe d'une ère de nécessité à une ère de responsabilité personnelle; que les laïcs de plus en plus nombreux demandent un plus grand sens de la dignité personnelle qu'on doit réduire le décalage de plus en plus grand entre le niveau d'instruction profane des gens et leur connaissance de leur religion...

En somme, a continué M. Desmarts, parce que l'Évolution de plus en plus rapide du monde moderne oblige les chrétiens à s'adapter continu-

ellement, le chrétien doit découvrir que ce fait peut être une source de réajustement; ce que le sens prophétique nous fait découvrir. Ainsi, tous les petits événements de chaque jour, par une bonne révision de vie, peuvent être pour nous une source d'élaboration, tous les arrachements, parce qu'on doit changer son mode de vie, peuvent être facteurs de progrès moral. Quand on voit cela, on peut être sûr que l'Esprit nous assiste et que nous sommes prophètes.

EDITORIAL

Lorenzo Paré,
rédacteur en chef

L'impôt foncier et les biens religieux

Plus de 22% des biens-fonds du Québec sont exemptés de l'impôt foncier. Et plus de la moitié des propriétés exemptées sont des institutions d'enseignement, des hôpitaux, des instituts de bienfaisance, et des biens-fonds servant au culte.

Depuis longtemps un certain public jaloux ou envieux nos communautés religieuses qui, juraient, paraît-il, de fau-veurs et privilèges inadmissibles de nos jours.

La Commission Bélanger a voulu vider la question. Elle a étudié dans un même chapitre tout le problème des exemptions de l'impôt foncier. Les commissaires l'ont fait en toute objectivité, sans l'ombre d'anticléricalisme. Ils en sont venus à la conclusion que certains des biens plus haut mentionnés devaient continuer à jouir de l'exemption, cependant que d'autres bénéficieraient d'une semi-exemption, et d'autres enfin seraient soumis à l'im-pôt.

Le seul et unique objectif de la Com-mission est clairement exprimé dans les lignes suivantes : "En proposant de limi-ter jusqu'à un certain point la portée des exemptions dans l'ensemble des contribu-tions foncières, nous visons à une plus juste répartition de l'assiette fiscale en vue d'équilibrer plus équitablement le far-deau des impositions municipales".

INSTITUTIONS D'ENSEIGNE-MENT d'abord qu'en soit le pro-priétaire. A l'heure actuelle, elles repré-sentent une valeur de 878 millions non imposable.

Certaines de ces institutions dispensent l'enseignement au sein d'une municipalité, cependant que d'autres ont une action qui dépasse les frontières d'une municipalité. Les premières (commissions scolaires lo-cales) doivent continuer à jouir de l'exemption. Les secondes (commissions scolaires régionales, collèges classiques, universités, écoles techniques et instituts à venir) desservent des régions. Elles devraient bénéficier d'une demi-exem-p-tion, l'Etat devant compenser le fardeau complémentaire que comporterait pour elles cette semi-exemption.

LES BIENS-FONDS SERVANT AU CULTE représentent eux une valeur de 334 millions. Il semble raisonnable à la Commission Bélanger "de continuer

Biens-fonds des institutions d'enseignement	
Institutions locales	exemption complète
Autres institutions	semi-exemption
Biens-fonds servant au culte	
Eglises, synagogues, cimetières publics, évêchés, etc.	exemption complète
Presbytères et édifices semblables	exemption sur un montant spécifique et imposition sur le solde
Biens-fonds des institutions de bienfaisance	
Institutions à but lucratif	aucune exemption
Institutions sans but lucratif	exemption complète
Hôpitaux	semi-exemption
Biens-fonds des institutions religieuses	
Biens immeubles ne servant directement ni à l'enseignement ni aux œuvres de bienfaisance	semi-exemption
Biens constituant des placements ou servant à l'exercice d'un commerce	aucune exemption

Que penser de tout ceci ? Si on admet au départ — et il faut l'admettre — que les administrations pu-bliques ont un besoin immense de fonds afin de satisfaire les besoins grandissants des secourus et leur nombre, on doit aussi admettre que l'assiette des impôts où pu-sent les administrations doit être élargie de manière que les cha-ges soient réparties le plus équitablement possible.

D'autre part, il faut admettre aussi que les notions d'enseignement, de bien-faisance, d'hospitalisation, d'assistance,

d'exempter de l'impôt foncier les églises, les synagogues et les cimetières publics. Les résidences des ministres du culte ne devraient jouir (par contre) que d'une exemption de base de \$15,000 pour le chef religieux, et de \$5,000 pour chacun de ses assistants réguliers qui demeurent avec lui", la valeur additionnelle des résidences étant impossible. Les évêchés, les bureaux d'administrations diocésaines, les résiden-ces des communautés contemplatives et les maisons de retraites fermées devraient continuer d'être exemptés de l'impôt fon-cier".

LES INSTITUTIONS DE BIEN-FAISANCE représentent une valeur non imposable de 373 millions.

Selon la Commission Bélanger, aucune exemption ne devrait être accordée aux institutions hospitalières à but lucratif, non plus qu'aux organismes comme les clubs athlétiques et sociaux ou à caractère philanthropique dont le but est surtout le divertissement de leurs membres.

Quant aux **HOPITAUX PUBLICS**, une semi-exemption est recommandée, de même que pour les institutions d'aide so-ciale sans but lucratif dont la fonction est de venir en aide à autrui.

Restent les **BIENS-FONDS DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES** ac-tuellement non imposables pour une va-leur de 113 millions (ce qui est bien infé-rieur à ce que l'on croit généralement), biens utilisés soit pour la résidence des personnes, soit pour l'exercice d'un com-merce. Dans ce dernier cas évidemment, plus aucune exemption.

Une semi-exemption est cependant recommandée pour "les biens immeubles (résidences des communautés religieuses actives, les maisons-mères, les cercles bi-bliques ou autres) qui sont la propriété des communautés et instituts religieux, mais qui ne servent pas directement pour les besoins de l'enseignement ou des œu-vres de bienfaisance.

Continuera à être exemptée la par-tie de ces biens-fonds réservés au culte comme la chapelle, et aussi le cimetière croyons-nous.

Le rapport lui-même de la Commis-sion synthétise ses recommandations de la façon suivante :

de charité sont elles aussi modifiées et que la part qu'en assume l'Etat devient pro-portionnellement bien plus grande que celle des individus et même des groupes privés.

En conséquence, nous croyons que, dans l'ensemble, les recommandations de la Commission Bélanger seront acceptées comme équitables par le public et par ceux-là même qui financièrement en sub-iront les premières conséquences.

Louis-Philippe ROY

Cie Ltée

Quand j'entendais autrefois les pré-dicateurs citer le texte inexorable : "Si quel-qu'un veut venir après moi, qu'il se renonce, qu'il prenne sa croix..." Je m'imaginais toujours ces croix comme des épreuves extérieures, des deuils, ou des conflits de caractères, ou encore comme les épreuves du devoir d'état.

Avec l'âge et l'expérience du minis-tère, ma façon de concevoir le "QU'IL SE RENONCE, QU'IL PORTE SA CROIX" est bien différente : la croix, c'est moi. Les renoncements ? C'est le vieil homme qu'il faut mater et dont parle saint Paul.

J'ai à faire ma vie d'homme et de chrétien avec ce que j'ai et avec ce que je suis. Le tout ne vaut pas cher.

Comme il est limité, le nouveau-né ! C'est un impulsant qui mouroit sans sa mère. C'est un ignorant qui a tout à apprendre. Il braille et il ne sait pas pourquoi. Ses premières larmes sont l'apprentissage de la vie qui ne le mé-nagera pas. Il sera la victime des in-

tempéries et des microbes. Ses souffran-ces sont inévitables. Sa mort aussi.

Dieu est infini. L'homme est terribles-ment fini, limité.

C'est dur d'accepter cela. C'est un renoncement et une croix, de prendre conscience de ses limites. L'homme est un être limité dans ses ambitions, dans sa vie... Mais, avec le Christ, la mort n'est pas une catastrophe.

L'esprit est limité par la chair : l'âme voudrait des dépassements de beauté, de vérité, d'amour... Mais la chair cher-che à l'entraîner vers des satisfactions sensibles, des nourritures terrestres comme le confort, l'argent, les plaisirs sexuels, le laisser-aller.

Les renoncements dont parle le Christ pour ses disciples, il faut les chercher dans ce conflit entre la chair et l'es-pirit, entre le vieil homme et l'homme nouveau... L'homme nouveau qui s'ac-cepte comme une Cie Ltée, mais qui, cependant, garde au cœur les ambitions illimitées des fils de Dieu.

André JOBIN, prêtre.



Tout député peut présenter un bill public, mais les seuls bills publics ayant la chance de franchir toutes les étapes nécessaires pour se transformer en lois doivent venir des membres du gouverne-ment ou être spécialement épousés par eux, ce qui revient au même. Les bills des députés, que par erreur on appelle souvent bills privés, ne peu-vent être discutés que pendant une période de temps fort limitée et c'est généralement ce qui les empêche d'arriver à terme. Des députés conti-nuent cependant à en présenter à chaque session sur des questions les plus variées. C'est une façon pour eux de faire de la propagande sur un problè-ma qui leur tient à cœur. Depuis le début de la présente session à Ottawa, il y en a eu un bon nom-bre. Je ne voudrais aujourd'hui en signaler que quelques-uns qu'il est intéressant de voir sur le sujet dans une prochaine chronique.

Le 24 janvier, il y en eut plus de cent du bill C-4 "Loi prévoyant la réglementation du crédit" au bill C-108, "Loi approuvant le paiement, à titre gracieux, d'une indemnité aux personnes qui ont été blessées alors qu'elles aidaient le gouverneur général à préserver et maintenir la paix et l'ordre public ainsi qu'aux personnes à la charge de ceux qui ont été tués dans de telles circonstances".

DES FÊTES

Chacun a au fond de son cœur un héros et on se rappelle peut-être que l'an dernier le député Macquarrie a proposé que soit établie par une loi la fête de John A. Macdonald. Il revenait à la charge cette année en rappelant qu'à l'occasion du centenaire du Canada en 1967, il serait vraiment temps de décréter que le premier lundi suivant le dixième jour de janvier soit la fête de Sir John A.

derrière les faits les institutions

Les bills publics des députés

Macdonald. Cette fois, c'est Eric Stefansson, député conservateur de Winnipeg, un Canadien d'origine islandaise, qui demande par le bill C-66 la célébra-tion de la fête de Leifr Eiriksson. Cet Islandais qui a vécu un peu avant l'an mille et qui était le fils d'Eric le Rouge aurait été le premier Européen à mettre le pied sur le sol faisant partie du Canada d'aujourd'hui. Voulant aller au Groenland, il aurait été poussé jusqu'à une terre lointaine qui serait le sud de la Nouvelle-Ecosse d'aujourd'hui. On comprend qu'un bon Islandais veuille lui consacrer un jour spécial qui serait le premier lundi du mois d'août. Le bill de M. Stefansson, s'il était adopté, aurait au moins l'heureux effet d'allonger un congé de fin de semaine au milieu de l'été.

Par ailleurs, le député libéral de Brantford, James E. Brown, qui représente un des centres où sont honorés les Indiens et leur civilisation, a pré-senté le bill C-78, "Loi concernant la fête nationale des Indiens." Elle aurait lieu le premier samedi d'août pour rappeler la participation des Indiens à la fondation et au développement du Canada.

LE PARLEMENT

Plusieurs députés se sont préoccupés du Pa-rlament dont ils font partie comme députés de la Chambre des Communes. Le député Scott, de Dan-forth, a demandé par le bill C-75 que les membres des forces armées puissent voter à dix-huit ans. On sait qu'aux élections de l'Assemblée législative du Québec, tous les électeurs peuvent voter à dix-huit ans. Par le bill C-83, le député Hales veut corri-ger une injustice dont ont été victimes les étudiants aux dernières élections fédérales. On leur permet-tait de voter, comme les militaires en service le

font aujourd'hui, en dehors de leur circonscription électorale. Par le bill C-85, le député Paterson veut que l'affiliation politique d'un candidat soit indiquée sur le bulletin de vote. C'est ce qui existe déjà dans la loi électorale du Québec.

Le député Peters revient à une proposition qu'il a déjà faite pour demander dans le bill C-87 que la Chambre des Communes n'ait qu'une durée de quatre ans au lieu de cinq ans et que pendant ces quatre ans la dissolution, c'est-à-dire la tenue d'é-lections, soit impossible sauf si les deux tiers des députés y consentent. Selon le député Peters, les députés seraient beaucoup plus libres dans leurs votes, car ils ne mettraient pas le gouvernement en danger et ils ne se conduiraient pas uniquement en vue d'une réélection prochaine, "ad captandum vulgus".

Le député Ryan a proposé dans le bill C-6 que la durée et la marche de la session soient orga-nisées méthodiquement chaque année. Une session commencerait le dernier jeudi de janvier pour se terminer avant le second jeudi de septembre. La Chambre des Communes devrait cependant termi-ner ses séances au plus tard le dernier vendredi de juin, le sénat pouvant continuer son travail. A Pâques, il y aurait des vacances d'au moins cinq jours. Une seconde session serait tenue à compter du second jeudi de septembre et pourrait se con-tinuer jusqu'au dernier jeudi de janvier de l'année suivante, mais la Chambre des Communes ne pour-rait siéger au-delà du second vendredi de décem-bre ou au-delà d'une date antérieure qu'elle fixerait.

Ce sont là quelques projets de loi intéressants. Il en est d'autres plus pittoresques dont nous par-lerons dans une prochaine chronique.

POINT DE VUE

par

L.J. Pordan - Bélanger

Gaspé

Il y a des gens qui voudraient limiter le champ d'action des prêtres à la sacristie tout au plus. Ces gens souffrent d'un fanatisme particulier qui a sévi à travers plusieurs siècles déjà et qu'on appelle anticléricalisme. Au pays du Québec, le vi-rus a trouvé un champ de cul-ture et nous avons des anticlé-ricaux. Mais, les citoyens du Québec qui, dans notre ère de transformations et de réajuste-ments sociaux et religieux, sou-haillent que le clergé se retire de certaines sphères de l'ac-tivité humaine ne sont pas tous piqués de la mouche voltairien-ne. Nous rencontrons des cat-holiques honnêtes, respectueux et dévoués envers leur clergé qui se posent sérieusement la question suivante : est-il vrai-ment souhaitable, est-il sage que toute une portion de notre clergé soit consacrée à l'ensei-gnement de matière aussi pro-fanes que l'histoire, la chimie, la littérature ou la physique ?

Ces gens comprennent com-ment et pourquoi le clergé du Québec a été amené depuis 1760 à prendre en mains l'œu-vre de l'éducation secondaire et même universitaire : il n'y avait pas de laïcs pour le faire. Mais, les choses ont beaucoup changé, surtout depuis une quinzaine d'années et, recon-naissant que les prêtres ont

rendu de fiers services pen-dant deux siècles, on se deman-de pourquoi ils ne se retire-raient pas complètement de l'enseignement des matières profanes maintenant qu'ils ont préparé la relève laïque. Et on se le demande d'autant plus sérieusement que l'on sait jus-qu'à quel point les prêtres sont rares dans le ministère paroissial et dans les autres cham-pis d'action proprement sacerdo-taux.

C'est à cette question, géné-ralement posée avec une préoc-cupation purement apostolique, que nous essayerons de répon-dre ici.

Supposons que le Québec dis-pose du personnel enseignant laïc suffisant pour ses besoins, et en quantité et en qualité; admettons que les besoins d'ef-fectifs sacerdotaux dans l'Egli-se sont plus grands et pressants aujourd'hui qu'au siècle der-nier : encore là, nous pensons et affirmons qu'il doit y avoir des prêtres dans l'enseignement non seulement des matières reli-gieuses mais des matières pro-fanes et qu'ils peuvent et doi-vent y accomplir une activité proprement sacerdotale. Et voi-ci pourquoi.

Toutes les ressources au service du Maître :

Il peut arriver et il arrive qu'un prêtre possède des apti-tudes et un goût marqués pour telle ou telle science profane. La mission sacerdotale qu'il a

reçue au jour de son ordina-tion ne pourra jamais être mieux servie que s'il met en oeuvre tous les talents, apti-tudes et qualités dont la nature l'a doté. Il n'y a pas deux prêtres tout à fait semblables et, partant, il n'y en a pas deux qui procéderont tout à fait de la même façon pour servir le maître à qui ils ont offert l'ac-tivité de leur vie.

Après un moment d'hésita-tion, l'Eglise vient de reprendre l'expérience des prêtres-ou-ouvriers. Ces prêtres vont en usine et exercent une activité sacerdotale parce qu'ils y œu-vrent comme "prêtres-ouvriers". Cette formule semble obtenir l'approbation du monde cat-holique. Pourquoi n'en serait-il pas de même de la présence de prêtres-professeurs dans l'en-seignement des matières pro-fanes ?

L'opinion des papes :

Dans son encyclique sur le sacerdoce catholique "Ad catho-licum sacerdotium fastigium", Pie XI écrit : "dans tous les temps, le clergé catholique s'est dis-tingué dans tous les domai-nes du savoir humain; parmi les siècles d'autrefois, il en fut où il était tellement à l'avant-garde du savoir que clerc de-vint synonyme de savant. Et après avoir gardé et sauvé les trésors de la culture antique qui, sans elle et ses monastè-res, se seraient presque entiè-rement perdus, l'Eglise a mon-tré dans ses plus illustres doc-teurs comment toutes les con-

naissances humaines peuvent servir à illustrer et à défendre la foi catholique... On doit avec prudence encourager et aider ceux des membres du clergé qui, par leurs goûts et leurs dons spéciaux, se sentent appelés à cultiver et approfondir telle ou telle science, tel ou tel art qui ne messie pas à leur profession ecclésiastique, parce que ces études, si on les maintient dans les limites né-cessaires et sous la direction de l'Eglise, tournent à l'honneur de cette même Eglise et à la gloire de son divin Chef Jésus-Christ."

Pie XII, dans une lettre à Mgr Von Streng, évêque de Bâle (Suisse), le 15 avril 1958, affirmait pour sa part : "L'Egli-se n'a pas à se préoccuper que de l'enseignement religieux; la foi catholique au contraire doit étendre son rayonnement sur tout l'enseignement."

Avertissement de l'histoire :

Si à partir de Constantin le Grand (au 4^e siècle) jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (au 18^e siècle) l'Eglise a joué un rôle de première importance dans la gestation et le mûrisse-ment de la civilisation occiden-tale, cela n'est pas seulement attribuable au prestige dont cette institution divino-humaine jouissait sur les plans politique et social à travers cette cé-lèbre alliance du trône et de l'autel, mais surtout au fait que l'Eglise, par ses prêtres, a con-tinuuellement nourri, enrichi et dominé la vie intellectuelle de l'Europe pendant tous ces siècles et en particulier pendant la si fertile Renaissance.

Cet engagement du clergé dans la vie intellectuelle pro-fane fut efficace, mais était-il souhaitable ? Il faut le croire lorsque l'on constate aujour-d'hui que la cause de la dé-christianisation du monde scien-tifique fut précisément cette méfiance et cette attitude dis-tante de l'Eglise à l'égard de la science moderne. La présen-ce de l'Eglise, de façon aussi intime que par la participation active de ses prêtres, paraît absolument nécessaire dans les sciences modernes, sciences pu-res autant que sciences de l'homme. Présence nécessaire oui, si l'Eglise ne veut pas se retrouver un jour en dehors de la marche de l'histoire. L'Eglise doit encourager, et elle le fait, un nombre suffi-sant de ses prêtres à servir l'humanité chrétienne comme chercheurs et comme profes-seurs dans les sciences pro-fanes.

Et on ne peut pas affirmer avec certitude que cet apostolat, même indirect, soit moins nécessaire que le ministère d'un curé ou d'un aumônier.

Question de compétence :

Aujourd'hui, il ne se trouve presque pas de discipline sco-laire qui n'implique des pro-

blèmes idéologiques, c'est-à-di-re touchant à la foi.

Dans les sciences pures, la question se discute à savoir si tout est matière ou si l'esprit existe dans le monde. On se de-mande encore si tout événe-ment est déterminé à l'avance ou bien s'il reste dans la vie quelque place pour ce que nous, croyants, appelons liberté hu-maine et intervention divine! On ne s'accorde pas encore sur l'origine de l'homme : d'aucuns parmi les savants et les cher-cheurs n'y voient que l'évolu-tion darwinienne, les croyants maintiennent le principe de la création.

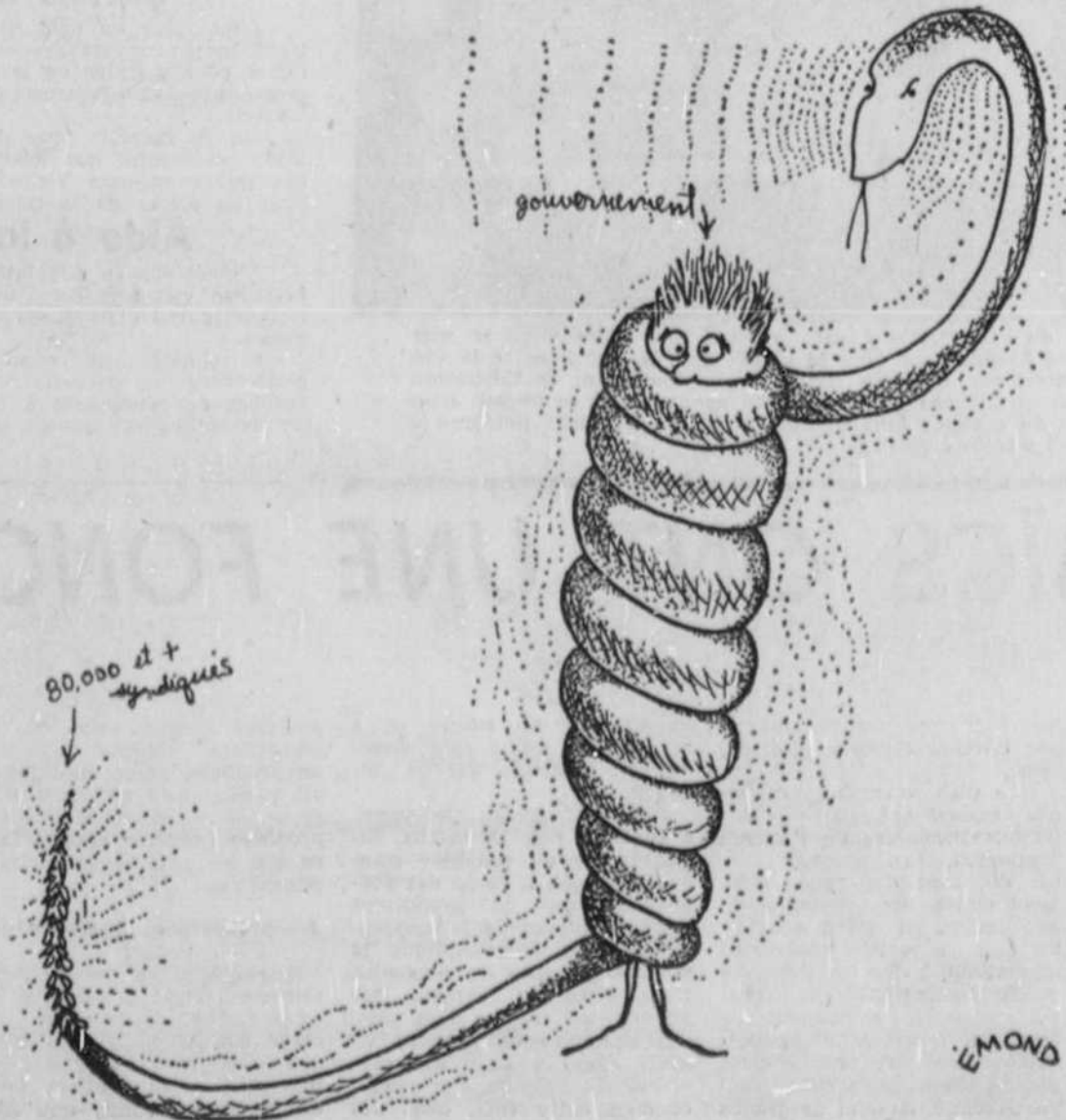
Quant aux sciences de l'hom-me, d'abord en littérature, c'est à profusion que le mar-ché du livre met en circulation des idéologies philosophiques opposées aux valeurs chréti-en-nes parfois présentées de fa-çon parfois très artistique; d'au-tres œuvres défendent, par-fois avec autant de force que de subtilité, des positions fon-cièrément immorales.

En histoire, on pose, entre autres problèmes, celui de l'origine des religions. S'ex-plique-t-elle par des motifs aussi naturels que l'ignorance et la peur ou bien par la nature raisonnable de l'homme. On questionne l'Eglise sur son at-titude devant la liberté, la science, le pouvoir politique.

Pour faire face à toutes ces idéologies, pour défendre de-vant elles la vérité toute pure, et répondre aux objections qu'elles posent à notre foi chré-tienne, il faut des connaissances et une formation théologi-ques qu'on ne trouverait que chez un trop petit nombre de laïcs.

Bref, pour ces raisons, qui ne sont pas les seules, il nous paraît certain, premièrement que la présence de prêtres dans l'enseignement des matières profanes n'est pas en contradic-tion avec leur vocation spéciale, ensuite que dans certains con-textes historiques et sociologi-ques, comme par exemple ceux du Québec actuellement, elle est nécessaire pour le bien de la communauté chrétienne.

N'est-ce pas parce qu'ils sont arrivés à ces mêmes conclu-sions que les évêques de Fran-ce, au terme de leur assemblée plénière de la Pentecôte 1964, ont rendu publique une réso-lution prise en commun sur les problèmes de l'enseignement supérieure catholique qui s'é-nonçait ainsi : "Rendre l'Egli-se présente à l'immense effort de la science, par les travaux et l'enseignement en matières profanes de catholiques, de prêtres même... Enseigner tou-tes les matières du savoir hu-main dans la lumière de la Ré-vélation."



NOUVELLES ÉTRANGÈRES - NOUVELLES ÉTRANGÈRES - NOUVELLES ÉTRANGÈRES - NOUVELLES

Avant de voter des crédits supplémentaires

Une trentaine de sénateurs veulent discuter la politique de Lyndon Johnson au Vietnam

Trois menaces de grève à New York

New York (AFP) — Les employés des transports new-yorkais menacent de faire de nouveau la grève s'ils n'obtiennent pas tout de suite une hausse de leurs salaires.

Le syndicat des 12.000 assistants sociaux qui se consacrent à la lutte contre la pauvreté menace également de faire la grève.

L'Union maritime menace d'en faire autant et de paralyser ainsi tout le port de New York.

Cette situation est la conséquence de la grève des transports du mois dernier: aux termes de la loi Condon-Wadlin qui stipule que toute grève d'employés municipaux est illégale. Devant l'impopularité de cette loi, le gouverneur Rockefeller avait proposé que les employés des transports en soient exemptés.

SYNDICATS NERVEUX
C'est alors que les assistantes

sociales qui avaient fait la grève pendant 28 jours l'année dernière et qui étaient passibles de sanctions sous cette loi ont également demandé d'en être exemptés sous peine de se remettre en grève. Les mécaniciens maritimes, qui avaient eux aussi fait la grève l'été dernier, ont à leur tour demandé que toute sanction soit annulée contre les 17 d'entre eux qui avaient été congédiés à la suite de cette grève et ont eux aussi menacé de se mettre en grève si leurs revendications n'étaient pas acceptées.

Craignant que tout encouragement donné aux syndicats ne provoque de nouvelles grèves, les législateurs ne devaient passer l'amendement à la loi Condon-Wadlin, lundi, ont décidé d'attendre encore quelques jours avant de statuer à ce sujet. Mais les syndicats deviennent de plus en plus nerveux.

WASHINGTON (A.F.P. - P.A.) — Une trentaine de sénateurs ont fait savoir leur intention de discuter la politique de Lyndon Johnson au Vietnam avant de voter sur la demande de crédits supplémentaires de 12.700.000.000 de dollars pour la poursuite de la guerre au cours de l'exercice fiscal de 1966-67.

Le débat a très vite mis aux prises les "vautours" et les "colombes". Les deux chefs de file les plus enflammés ont été respectivement les sénateurs Russell Long et Wayne Morse, dont l'argumentation dans son ensemble a porté d'une part sur l'obligation de faire face à l'agression communiste et, de l'autre, sur la crainte d'un holocauste sanglant que serait une guerre généralisée avec la Chine.

M. Morse et un autre adversaire influent de l'escalade au Vietnam, le sénateur Ernest Gruening, ont introduit devant la Chambre haute un amendement à la demande gouvernementale de crédits supplémentaires pour le Vietnam.

Aux termes de cet amendement, dont les chances d'adoption semblent limitées, aucun militaire américain ne pourrait être envoyé en Asie du Sud-Est à moins qu'il ne soit volontaire ou que le Congrès autorise explicitement sur l'affectation des membres des forces armées américaines dans cette partie du monde.

JOHNSON DANS L'ERREUR

Selon le sénateur Morse, démocrate de l'Oregon, un conflit entre les États-Unis et la Chine communiste ne manquerait pas de faire "des centaines et des centaines de milliers de victimes" du côté américain. M. Morse a souligné en outre que le président Johnson est dans l'erreur en affirmant que l'ensemble de la population américaine est favorable à la poursuite de la guerre au Vietnam. "L'opinion se rallie en faveur de la paix et ce ne sera pas le massacre de Nord-Vietnamiens qui aboutira à la paix", a conclu le sénateur Morse.

De son côté, le sénateur Long a rappelé que la résolution votée par une majorité écrasante l'année dernière accorde au président l'autorité voulue pour prendre toute mesure nécessaire pour arrêter l'agression communiste au Vietnam.

Plus de pays du monde libre apporteront une assistance non militaire au Sud-Vietnam

LAS VEGAS (A.F.P.) — Le secrétaire d'Etat américain, M. Dean Rusk, a prêté mercredi un accroissement progressif du nombre de pays du monde libre qui apportent une assistance non-militaire au Sud-Vietnam ainsi qu'une augmentation quantitative de l'aide actuellement fournie par quelque 35 nations.

Le chef de la diplomatie américaine a fourni ces indications au cours d'un discours sur le Vietnam prononcé à Las Vegas où se tient la convention nationale des Associations des coopératives électriques rurales.

Une fois de plus, M. Rusk s'est attaché à faire l'histoire du conflit vietnamien en retraçant les origines, à dresser un bilan de la conjoncture militaire à l'heure présente et à analyser la portée

de la récente conférence américano-sud-vietnamienne d'Honolulu en mettant l'accent sur l'aspect économique-social de cette réunion "au sommet".

Le secrétaire d'Etat américain a de nouveau accusé le Front national de libération de n'être qu'un "outil" du Nord-Vietnam.

Ce front, a-t-il dit, "comprend peut-être dans ses rangs quelques hommes qui ne sont pas des hommes du parti communiste mais en tout cas personnes, communistes ou non-communistes, qui ont un 'standing' politique quelconque dans le sud. Ce n'est rien de plus qu'un front politique pour le Nord et le FLN n'exerce même pas de contrôle sur le gros des forces communistes qui se battent au Sud-Vietnam car elles sont contrôlées à partir d'Hanoi".

Véritable agression

M. Rusk a fait remarquer que depuis la fin de l'année 1964, presque tout le personnel militaire envoyé au Sud-Vietnam a été composé de soldats d'origine nord-vietnamienne puisés dans les rangs de l'armée de la R.D.V. Il existe au moins neuf régiments complets de cette armée au Sud-Vietnam.



ALFRED OUMET INC. MONTREAL

Dans le monde

LUSAKA, Zambie (AFP) — L'ambassadeur des États-Unis à Lusaka, M. Robert Good a remis mercredi au président Kenneth Kaunda une lettre du président Lyndon Johnson annonçant que les États-Unis étaient désireux de prolonger d'un mois leurs livraisons de carburant par la voie aérienne.

RANGOON, Birmanie (AFP) — Un incendie a ravagé tout un quartier de Rangoon mardi soir, faisant quelque 5.000 sans-abri, et environ \$200.000 de dégâts.

Un millier d'habitations faites de bambous et de nattes situées près de la "pagode de la paix mondiale" ont été complètement détruites avant que l'on puisse venir à bout du feu.

MOSCOU (AFP) — Essénine-Volpina, le fils du poète soviétique Serge Essénine, qui, selon certaines rumeurs avait été arrêté pour avoir été l'un des organisateurs d'une manifestation en faveur des écrivains André Siniavski et Youli Daniel, se trouverait en réalité dans une maison de repos des environs de Moscou, assure-t-on de bonne source.

Il quitterait prochainement la maison de repos où il se trouverait avec sa femme, pour regagner Moscou.

DUISBURG (AFP) — Le coup de grisou qui s'est produit mercredi au puits "président un" de la mine "Rossenray" à Kamplintfort sur la rive gauche du Rhin a fait selon les derniers renseignements: cinq morts — trois mineurs sur les 20 employés dans la galerie ont pu être sauvés.

On est encore sans nouvelles des 12 autres.

LONDRES (AFP) — Deux Anglais tenteront cet été de traverser l'Atlantique à la rame. Le canot qui servira à la tentative est en construction. C'est un militaire de carrière, le capitaine John Ridgway, qui est à l'origine du projet.

SAINT-DOMINGUE (AFP) — Un porte-parole américain a confirmé que deux soldats américains de la force interaméricaine de paix ont été blessés hier soir — l'un grièvement — par l'explosion d'une grenade lancée contre la jeep dans laquelle ils se trouvaient. L'explosion a été suivie de tirs auxquels ont riposté deux soldats américains qui gardaient l'immeuble du journal "Listin Diario".

WASHINGTON (AFP) — Le département d'Etat a officiellement confirmé, dans une déclaration écrite publiée mercredi que les États-Unis ont vendu "sur une base sélective" des armes à la fois aux nations arabes et à Israël, dans le cadre de leur politique consistant à "maintenir des relations amicales avec tous les pays de cette région du monde" tout en appuyant la cause de la paix, du progrès et de la stabilité.

PINAWA, Man. (P.C.) — Les 28 opérateurs du réacteur du centre de recherches nucléaires de Whiteshell ont débrayé ce matin pour obtenir une hausse de salaire.

NEW YORK (P.C.) — Le paquebot Queen Mary est arrivé à New York mercredi avec 747 passagers à son bord, plus un rat de cale de 19 ans, qui s'est déclaré originaire de Trail, en Colombie-Britannique.

Le jeune homme, qui dit se nommer Peter Jackson, bien qu'il n'ait aucune identification pour le prouver, a raconté qu'il s'était embarqué clandestinement à bord du Queen Mary, à New York, avant le départ du paquebot le 14 décembre dernier.

WASHINGTON (AFP) — M. William Bundy, secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires d'Extrême-Orient, quittera Washington le 21 février pour entreprendre une tournée de plusieurs pays asiatiques et présider notamment la réunion des chefs de missions américaines en Extrême-Orient qui se tiendra à Baguio, Philippines, du 27 février au 2 mars.

MOSCOU (AFP) — "Une prise de position britannique en faveur de l'arrêt du conflit vietnamien répondrait aux intérêts vitaux de l'Angleterre où une large couche de l'opinion et des leaders travaillistes en vue exigent que le pays agisse dans l'intérêt de la paix et de la sécurité", écrivait hier V. Matveev, dans les "Izvestia".

PARIS (AFP) — Le général de Gaulle pourrait faire cette année des déplacements en province, apprend-on dans les milieux bien informés. Plusieurs projets sont actuellement à l'étude à l'Élysée.

Confrontation possible avec la Chine

Toronto (P.C.) — Le général Maxwell D. Taylor, ex-ambassadeur des États-Unis au Vietnam, a déclaré que la guerre au Vietnam pourrait aboutir à une confrontation avec la Chine mais que les possibilités en sont minimes.

"En tout cas, a-t-il dit lors d'un banquet de l'Empire Club, je ne connais rien de ce que fait un grand gouvernement qui ne soit risqué".

Dans une interview, qui a suivi, le général a ajouté que quoiqu'il considère les problèmes légaux qui entrent en ligne de compte, il espérerait quand même l'assistance du Canada dans le conflit.

"Nous aimerions un appui plus tangible de nos amis. En mentionnant les problèmes légaux, le général faisait allusion à la position du Canada comme membre de la commission de contrôle internationale.

Le ministre aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, a en effet déclaré que le Canada, en tant que membres de la Commission, ne peut pas envoyer de troupes au Vietnam.

Le diplomate a commenté que cette commission n'est sûrement pas inutile. "Elle a encore une influence et agit comme stabilisateur.

Le général a en outre prêté que la paix serait très longue à atteindre et qu'il ne fallait pas compter en unités de jours ou de semaines.

Il a préconisé l'utilisation incessante de la puissance aérienne qui, a-t-il dit, "n'a pas nécessairement arrêté toute infiltration, mais l'a pour le moins diminuée".

Bureau de l'immigration canadien débordé

LONDRES (P.C.) — Le Bureau canadien de l'immigration en Grande-Bretagne est présentement débordé par les demandes de renseignements d'immigrants éventuels. Lors de la projection d'un film sur le Canada, la semaine dernière, près de 1.500 Londoniens s'en sont retournés bredouilles, la salle de 550 sièges étant déjà remplie à capacité.

"Le nombre de demandes de renseignements est tellement spectaculaire, a déclaré M. H. L. Voisey, directeur du Bureau canadien de l'immigration. Au cours de janvier, nous avons répondu à 8.000 demandes de renseignements, soit deux fois plus qu'en janvier dernier de l'année dernière, de préciser M. Voisey.

"Notre objectif pour cette année est d'envoyer au Canada 45.000 immigrants britanniques, mais je ne serais pas du tout surpris si nous en avions 50.000", a-t-il ajouté.

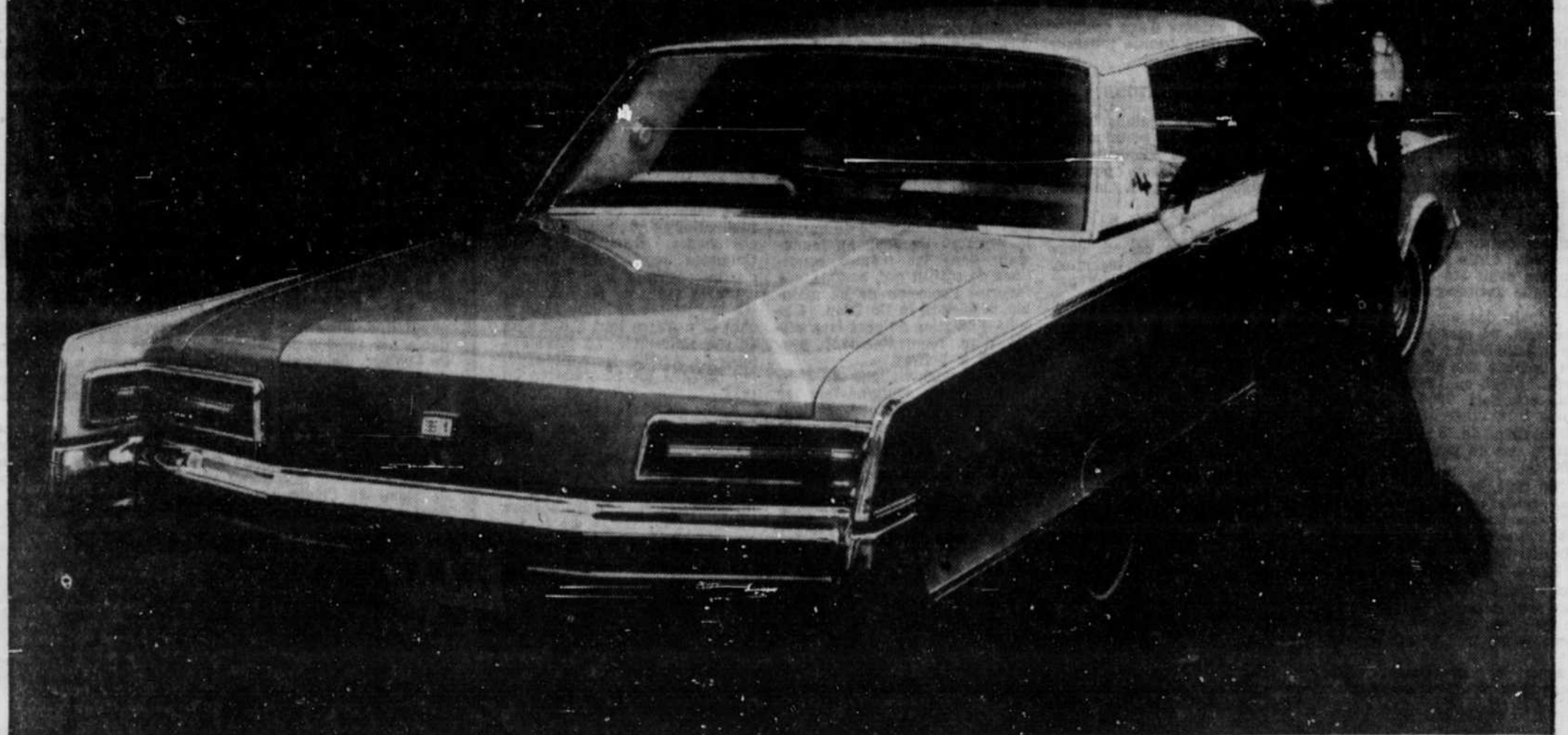
L'année dernière, 40.700 citoyens des îles britanniques se sont installés au Canada, soit le chiffre le plus élevé depuis huit ans.

Le lendemain de la projection du film, le Bureau d'immigration plaçait une annonce dans un quotidien de Londres pour s'excuser d'avoir été dans l'obligation de refuser des spectateurs et inviter le public à assister à la reprise du film, aujourd'hui, dans une salle de 1.800 places.

DERNIER PARLEMENT

Le dernier Parlement à être institué est celui de Nauru, une île du Pacifique, ayant 800 habitants. Ce Parlement a été inauguré le 31 janvier dernier.

new yorker



une réalisation Chrysler vraiment unique

La New Yorker... c'est la concrétisation des qualités qui caractérisent Chrysler. Ses lignes admirables, ses capotages luxueux et son puissant moteur V-8 440 TNT, le plus gros de la série Chrysler contribuent à son prestige. La New Yorker possède une distinction, un style, une qualité et une renommée auxquelles aucune autre auto ne peut prétendre. Cette voiture offre une gamme exclusive de caractéristiques de luxe facultatives, comme le volant de direction Tilt-a-Scope inclinable, le système d'éclairage Sentinel de sécurité, les sièges servo-régulables à 6 positions, l'auto-pilote et plusieurs autres encore. La New Yorker Chrysler est l'auto de luxe de grande puissance. C'est de la qualité sur toute la ligne! Faites-en l'essai bientôt.



Hardtop Sport 300 à 2 portes



Decapotable Windsor



CHRYSLER CANADA LTD.



Voyez Dodge, Valiant, et Chrysler 1966 en montre chez ces vendeurs

R. TANGUAY AUTOMOBILES, LTEE
Rond-Point, Lévis, P.Q.CHOVINARD AUTOMOBILES, INC.
150 boul. St-Sacrement, Québec 8, P.Q.

Voyez Plymouth, Valiant, et Chrysler 1966 en montre chez ces vendeurs

UNIVERSAL AUTO LIMITEE
777, 1ère Avenue, Québec 3, P.Q.
ARMAND FOURNIER AUTOMOBILES, INC.
Rond-Point, Lévis, P.Q.
CHAMPOUX AUTOMOBILES INC.
2015, boul. Charest-Ouest, Ste-Foy, P.Q.

Le gouvernement accorderait des allocations aux tuberculeux

par Lise LACHANCE

Le directeur du Registre central de la tuberculose du Québec, le Dr Charles-Henri Dorval, a déclaré hier que le ministère de la Santé veut favoriser des mesures de grandes gratuités dans les frais de dépistage de la tuberculose, pourvu que ces mesures ne créent pas de préjudice au personnel déjà en place. «Devant une maladie qui reste un fléau social, on exagère sûrement l'obligation de payer certains frais», a dit le médecin.

Prénant la parole devant quelque 400 étudiantes-infirmières des hôpitaux de la ville réunies à St-François d'Assise pour une journée d'information sur la tuberculose, le Dr Dorval a ajouté que le tuberculeux hospitalisé devrait bénéficier d'allocations sociales pour satisfaire à ses besoins hygiéniques, vestimentaires et de loisirs minima. Un mémoire vient d'être envoyé à cet effet au Bien-Etre social, a précisé le pneumophtisiologue, car à l'espérance, c'est-à-dire à la guérison, s'ajoute la sécurité, protection indispensable pour éviter l'interruption de la cure.

Selon le spécialiste, ces gratuités ou secours pourraient être distribués par l'intermédiaire des travailleurs sociaux, après enquête dans l'institution concernée et une preuve d'indigence fournie au Bien-Etre social, suivant les besoins.

DIVISIONS SANITAIRES

Il est probable que de nouvelles divisions géographiques entraîneront prochainement la formation de véritables divisions sanitaires, avec centres complets de diagnostic, contrôle et surveillance périodiques de suspects. Pour le moment, le dépistage en cliniques fixes s'opère toujours en colla-



Mlle Rachel Bureau, présidente du Comité d'éducation et responsable de la journée d'étude; le Dr Robert Dion, conférencier; Mlle Françoise Furois, directrice du service médico-social à la Ligue antituberculeuse; le Dr Marcel Cantin, conférencier. (Photo L'ACTION, par Marcel Lafore)

boration avec les médecins d'unités sanitaires et les cliniciens en tuberculose. Les cliniques mobiles dépendent du directeur médical de sanatoria et la programmation élaborée pour la région est soumise au Ministère de la Santé.

CENTRALISATION

Entre la clinique et le sanatorium, entre ces deux organismes et les centres sanitaires, il y aurait lieu de procéder avec plus de diligence dans les échanges d'information, a souligné le Dr Dorval. Par ailleurs, a-t-il ajouté, l'enquête

chez les contacts et les suspects ne devrait pas être statique et se limiter à une visite, mais relever d'une organisation dynamique cherchant à réviser périodiquement la condition des suspects et les possibilités d'activation tuberculeuse ou de réactivation au cours des années subséquentes. C'est donc vers une planification centrale des programmes que nous nous orientons.

De l'avis du conférencier, une autre raison s'ajoute à ce besoin de centralisation de la part du ministère de la Santé: les faits nouveaux comme l'urgence prioritaire et le sort hos-

pitalier d'autres maladies. A cet effet, a dit le médecin, on hâtera la sortie de patients non tuberculeux (ou n'ayant pas fait leur preuve de tuberculose) et le transport dans d'autres unités de surveillance.

EXAMEN OBLIGATOIRE

«On devrait garder les esprits en alerte sur le problème des maladies pulmonaires», a déclaré le Dr Dorval. Pour cela, il faut tout d'abord créer des bourses d'études qui attireront des jeunes médecins dans cette spécialité. Une échelle de salaires raisonnables

est à l'étude pour rendre ce domaine intéressant maintenant que le coût de l'hospitalisation des tuberculeux est accepté sur une base «per diem». Il faut aussi intensifier le dépistage. C'est pourquoi le ministère de la Santé veut étendre à d'autres classes de la population l'examen pulmonaire obligatoire déjà accepté chez les enseignants et les manutentionnaires d'aliments. Aussi, dès cette année, des formules appropriées serviront pour tout le personnel relevant du ministère de l'Éducation.

FOYER DE TRANSITION

Le Dr Dorval a également fait mention, dans son exposé, de la construction d'un centre de transition. Notre journal a déjà parlé de ce projet, le 14 février, en page féminine. Il s'agit de mettre sur pied une corporation sans but lucratif dont l'objectif serait d'établir, près d'un sanatorium spécialisé et le plus près possible d'une école d'arts et métiers, un foyer de bien-être pour aider les ex-patients à opérer la transition entre la maison de repos et leur nouvelle vie sociale.

Le tout entrerait dans le cadre de la réhabilitation des handicapés dont le décret gouvernemental du 23 janvier 1965 favorise la formation au sein du Comité interministériel.

«Il est évident, a conclu le spécialiste, que ceux qui n'ont pas besoin de réadaptation et les irrécupérables n'entreraient pas dans les cadres réservés à ceux qui doivent changer de situation ou dont le sort nouveau est conditionné par de nouvelles études ou un nouvel entraînement.»

CONFÉRENCIERS

Les autres conférenciers de cette journée tenue sous la présidence de Mlle Rachel Bureau, présidente du Comité d'éducation, étaient Mlle Marguerite Barry, directrice-adjointe de la Ligue antituberculeuse; les Drs Aurélien Côté, Robert Dion, Marcel Cantin, C.H. Dorval et Maurice Beaulieu, le Dr Camille Lessard, directeur médical de la Ligue, a remercié ses confrères de leur collaboration.

FEMME DE MAISON FEMME DE RAISON

Entrevues sur le campus

Alice Ho-Van-Hap, vietnamienne

par Lucie Plante

Alice Ho-Van-Hap, une jeune Vietnamiennne de 24 ans, chercheuse en biochimie à la faculté de Médecine depuis deux ans, avoue avoir choisi l'université Laval parce que le campus est neuf et qu'on y fait sans cesse de nouveaux développements. Elle était curieuse. «Mais maintenant je suis bien heureuse d'être ici, parce que la manière d'enseigner les sciences est excellente et qu'au point de vue recherches, les laboratoires sont des plus adéquats. Et puis, il existe aussi une très bonne atmosphère. Les étudiants gradués, les techniciens et les professeurs avec qui je travaille sont formidables», nous a-t-elle dit.

Alice est au Canada depuis le mois de septembre 1959. Elle a fait trois ans en pharmacie à l'université de Montréal et puis a ensuite séjourné à Toronto durant deux ans pour l'obtention de sa maîtrise en pharmacie. Elle est maintenant pharmacienne, mais ne pratique pas pour le moment. Elle effectue des recherches en biochimie: science qui étudie la structure chimique des êtres vivants et les phénomènes chimiques de la vie.

Alice nous souligne que son adaptation est faite, depuis le temps qu'elle est au Canada! Mais elle précise quand même quelques faits qui l'ont beaucoup surprise à son arrivée. «Tout d'abord la forme et la couleur des maisons. C'est étonnant. Et puis les jardins n'ont pas de clôtures; au Sud Vietnam tous sont entourés. Aussi quelque chose qui m'a étonnée, c'est le changement des saisons, dans mon pays nous n'en avons que deux: la sai-



son sèche et la saison des pluies. J'ai encore un peu de difficulté à m'y habituer. Sur tout le froid de l'hiver! Mlle Ho-Van-Hap affirme qu'à son arrivée en notre pays elle a beaucoup souffert. «J'ai tout visité». Mais présentement, elle se divertit de moins en moins, vu son travail qui la captive énormément. Sa distraction préférée: admirer le fleuve St-Lawrence. Que ce soit en été ou en hiver, elle aime l'observer.

Ce qui n'a pas manqué d'étonner Alice, c'est l'indépendance de la femme au Québec en comparaison de celle de son pays. Bien sûr la Vietnamiennne aime être indépendante non pas seulement vis-à-vis l'homme mais aussi au point de vue société, mentalité et coutumes. Mais elle l'est tout de même moins que la Québécoise. «Ici c'est frappant. Au Vietnam, cela dépend un peu de la coutume orientale. Mais la femme évolue peu à peu. Un facteur important qui contribue à augmenter l'indépendance de la femme, c'est le fait de poursuivre ses études un peu plus longtemps. D'ailleurs, je crois qu'il en est ainsi dans plusieurs pays. Mais au Vietnam, on n'a pas l'habitude de se marier lorsqu'on est encore aux études. On n'y pense même pas», a-t-elle dit.

Mlle Ho-Van-Hap poursuivra ses recherches à Laval durant deux autres années et elle repartira ensuite pour Saigon où elle désire enseigner la biochimie ou bien la pharmacie.

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Établissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile—et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran. Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les pouces redoublés de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notes comme le gonflement disparaît vite—combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Première des maladies transmissibles

La tuberculose ravage encore notre province

La chute spectaculaire des mortalités par la tuberculose a fait croire au grand public que cette maladie n'était plus une menace. Mais il ne faut pas se faire illusion: trois millions de personnes meurent chaque année de cette maladie; 15 millions en sont atteints. C. qui place la tuberculose au premier rang des maladies transmissibles.

Voilà ce qui est ressorti hier de la conférence que le Dr Robert Dion a prononcée devant quelque 400 étudiantes-infirmières de 2e et 3e années de Québec. Cette journée d'information avait été organisée par la Ligue antituberculeuse.

Depuis des années, a dit le médecin, on mesure le progrès de la lutte contre la tuberculose au nombre des décès enregistrés. Ainsi, en 1921, au Canada, comptait 7694 mortalités dues à la tuberculose sur une population de 8.775.000 habitants, soit un taux de 87,6 par 100.000.

En 1964, le nombre des décès par tuberculose se chiffrait à 870 sur une population de 19.235.000 soit un taux de 3,5 par 100.000 habitants.

Cette diminution pourrait nous faire croire que tous les cas sont dépistés dès le début. Mais les statistiques prouvent qu'un très grand nombre de gens sont déjà contagieux quand ils découvrent qu'ils sont atteints de tuberculose.

CONTAGION

La transmission de la maladie se fait essentiellement par des contacts avérés ou ignorés avec des sujets cracheurs de bacilles.

La famille constitue le milieu de transmission par excellence. Bébés et jeunes enfants sont atteints en premier lieu. C'était pourquoi, comme le mentionnait le Dr Marcel Cantin, spécialiste en hygiène publique, on cherche à vacciner tout d'abord les nouveaux-nés et les écoliers. Ainsi, a dit le médecin, près de 2 millions d'enfants ont reçu au moins un vaccin du B.C.C. dans la province, ce qui amène une diminution de l'incidence mais ne protège pas pour la vie car après 5 ou 6 ans, environ 25 pour cent des vaccinés ont besoin d'un autre vaccin.

Célébrez le CARNAVAL
avec un des vins les plus joyeux du monde
le ROYAL DE NEUVILLE



Selon le Dr Cantin, l'action de la Ligue antituberculeuse a permis de repérer 20-25 pour cent des enfants d'âge scolaire la présence du bacille tuberculeux.

LOCALISATIONS

De toutes les légions tuberculeuses celles du poumon sont de loin les plus fréquentes: 8 sur 10. Les débuts peuvent être aigus, insidieux ou latents.

Aigus dans ce sens qu'il ne s'agit pas d'une évolution régulière et cyclique comme dans la plupart des autres maladies, mais de poussées, comme par exemple une pneumonie, la grippe. Insidieux: toux, expectorations, hémorragies, amaigrissement, fièvre, sueur, fatigue continue, etc. Latents: ces débuts sont découverts par radiographie à l'occasion d'un radio-dépistage collectif, d'une consultation pré-nuptiale. Extérieurement, le malade ne présente pas de symptômes.

TRAITEMENT

Toujours médical au début, le traitement peut devenir chir-

urgical si nécessaire. On conseille aux malades des cures d'air et de repos en milieu sanatorial de préférence, des médicaments, antibiotiques. Lorsque le patient reste positif au bacille, il y a généralement lieu d'avoir recours au traitement chirurgical et de pratiquer l'ablation d'une partie d'un poumon, voire d'un poumon entier.

Quand, après des mois de soins attentifs un tuberculeux est considéré comme cliniquement guéri, il importe de ne pas le replacer du jour au lendemain dans les mêmes conditions de travail qui, parfois, ont favorisé l'éclatement de sa maladie, a déclaré le Dr Dion. Ces mois d'inaction doivent être suivis d'un réentraînement progressif à l'effort.

Le médecin-visiteur de l'hôpital Laval a souligné que les premières campagnes avaient pour objectif de convaincre le public que la tuberculose n'est pas héréditaire et peut être guérie. Maintenant, ce n'est plus l'ignorance qui bloque le progrès, mais l'apathie: une sorte de refus de tenir compte de ce qu'on sait et d'utiliser les

services offerts.

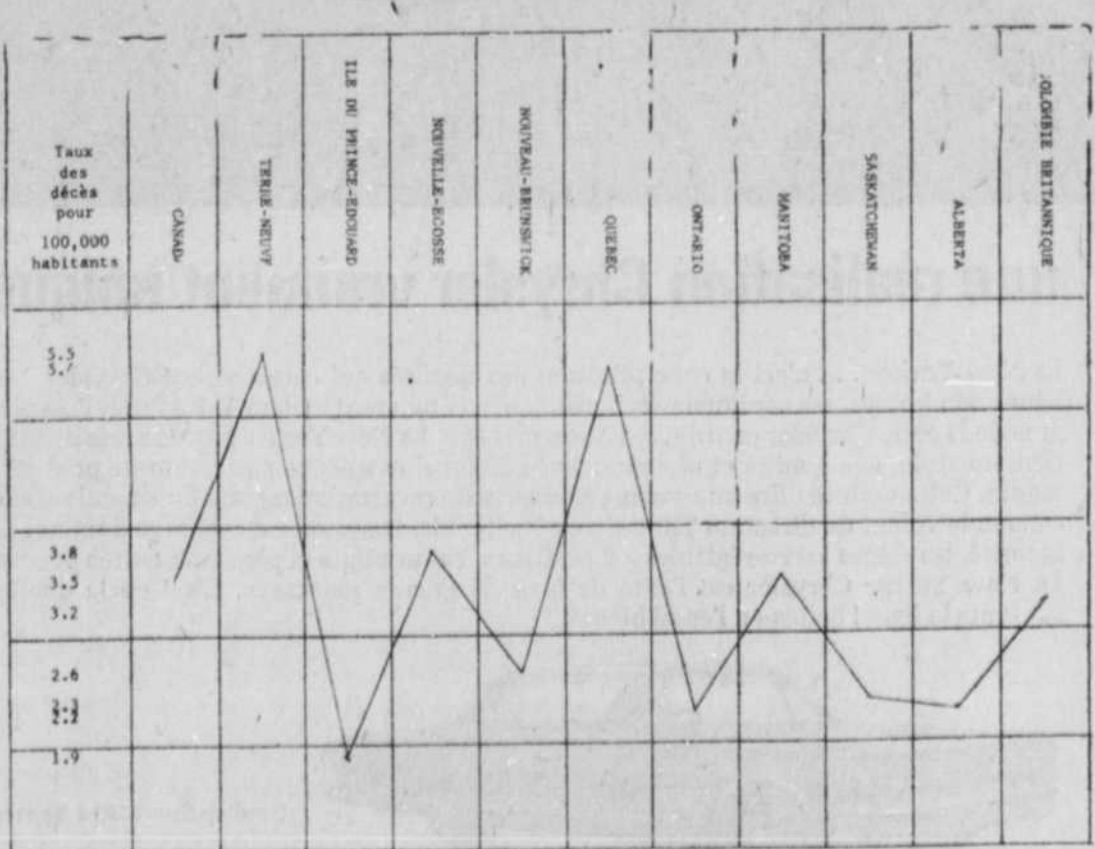
LE B.C.C.

La régression de la tuberculose dépend de tout l'arsenal thérapeutique anti-tuberculeux dont le fameux BCG, son vaccin spécifique contre cette maladie. Le bacille Calmette-Guérin empêche la maladie de se déclarer plutôt que de la combattre une fois installée. Le Dr Dion le qualifie «d'arme de choix» car ce bacille est la découverte du vaccin antituberculeux revient à deux chercheurs français, Albert Calmette et Camille Guérin, qui ont attendu une vingtaine d'années avant de faire connaître le résultat de leurs recherches afin d'être tout à fait sûrs de son efficacité. La première dose de bacille Calmette-Guérin (B.C.G.) fut administrée en 1921.

Après certaines réticences de l'étranger, plusieurs pays ont reconnu la valeur de ce vaccin à un point tel qu'ils l'ont rendu obligatoire.

Au Canada, il est facultatif. Le seul facteur d'efficacité totale à long terme de la tuberculose.

TAUX DE MORTALITÉ PAR LA TUBERCULOSE EN 1964



Yukon et Territoires du Nord-Ouest: 20,9 par 100.000 habitants

-Horoscope-

VENDREDI, LE 18 FÉVRIER

21 mars au 20 avril. (Bélier). — Souriez, ça vous remontera le moral, et ça influencera heureusement votre entourage. De nouveaux faits confirmeront vos prévisions.

21 avril au 21 mai. (Taureau). — Si vos méthodes sont défectueuses, changez-les pour de plus efficaces. Organisez-vous pour marcher de pair avec le progrès.

22 mai au 21 juin. (Gémeaux). — Vous recevrez très mal les imprévus, aujourd'hui. Un peu plus de souplesse vous rendrait heureux. Mélangez votre système nerveux.

23 juin au 23 juillet. (Cancer). — Prenez le temps de réfléchir. Une décision irréfléchie pourrait vous être préjudiciable. Une oeuvre de bienfaisance fait appel à votre générosité.

24 juillet au 23 août. (Lion). —

ne vous alarmez pas parce que vous commettez quelques petites erreurs, la perfection ne se réalise pas du premier coup, il faut y mettre le temps.

24 août au 23 septembre. (Vierge). — Quelle que soit la nature de votre travail, qualifiez-vous chaque jour davantage, si vous voulez atteindre la réussite.

24 septembre au 23 octobre. (Balance). — Votre opinion sera fort dans la balance, aujourd'hui. Accordez autant d'importance et d'attention aux jeunes, qu'aux moins jeunes.

24 octobre au 23 novembre. (Scorpion). — Ne vous contentez pas de l'a-peu-près. Faites-vous un objectif très exigeant, et poursuivez-le sans répit.

23 novembre au 21 décembre. (Sagittaire). — Les événements prennent une tournure inattendue, dans votre milieu familial. Vous recevrez une suggestion pleine d'a-propos.

22 décembre au 20 janvier. (Capricorne). — Épargnez la susceptibilité des faibles. Ne vous laissez pas d'augmenter votre bagage de connaissances.

21 janvier au 19 février. (Verseau). — On vous impose un délai qui vous paraît intolérable. Vous parviendrez à déridier ce qu'on appelle un «visage de bois».

20 février au 20 mars. (Poissons). — Ne confondez pas l'essentiel et l'accessoire. On vous confie une délicate tâche d'initiation.

SI VOUS ÊTES NE UN 18 FÉVRIER

Vous avez une répartie vive et pétillante, mais vos silences sont aussi éloquentes. Vous n'aimez pas qu'on vous attaque, mais vous servez aux autres de royales taquineries. L'amour du travail bien fait est une de vos caractéristiques dominantes.

Québec: seconde province pour la mortalité due à la tuberculose

La province de Québec garde toujours la deuxième place, après Terre-Neuve, pour l'indice de mortalité due à la tuberculose au Canada en 1964, avec 302 cas, soit près de la moitié du total des décès dus à cette maladie.

La moyenne fédérale est de 3,5 décès par 100.000 de population alors que la moyenne provinciale est de 5,4 décès par 100.000 de population. Dans la seule province de Québec, au premier octobre dernier, on a enregistré 1157 nouveaux cas de tuberculose et 126 réactivations, il serait injuste de croire la tuberculose entièrement vaincue chez nous.

Les pays industrialisés, évolués et riches dont nous sommes, n'ont pas réussi à vaincre la tuberculose complètement, pour la plupart d'entre eux. Mais les quinze dernières années, grâce aux antibiotiques, la tuberculose, de fléau de l'humanité qu'elle était à la veille de la deuxième guerre mondiale, a pour ces pays, reculé loin derrière le cancer, l'infarctus du myocarde, les troubles mentaux, les accidents de la route, comme risque. Mais à force d'être négligé, ce risque peut s'aggraver dans la prochaine décennie, alors même que les moyens techniques pour l'éliminer complètement existent. Avec les quinze millions de sujets actuellement atteints de tuberculose active dans le monde et les quelques millions de victimes de plus que la maladie fait chaque année, nul ne peut prédire qu'elle ne viendra pas un jour battre aux portes du monde d'ici civilisé qui la tolère sans s'émouvoir, si bientôt une croisade n'est pas lancée.

de la joie à portée de vos doigts
avec

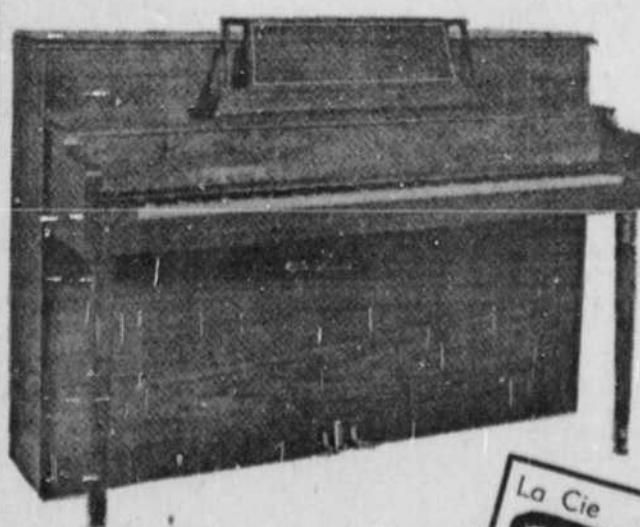
UN PIANO WILLIS

MODELE
"LE BRETON"

\$695

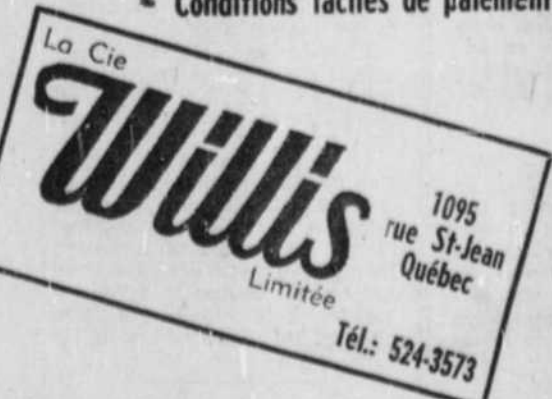
BANC INCLUS

Conditions faciles de paiement



Piano d'une beauté de lignes incomparable, sonorité très riche, ébénisterie de bon goût au fini noyer ou acajou noyer à l'huile. Vous reconnaîtrez la qualité WILLIS dans ce superbe piano. Vous ne pouvez manquer de profiter d'une telle aubaine à ce prix.

STATIONNEMENT A NOS FRAIS
AU GARAGE DE LA COTE DU PALAIS



Les fameux pantalons

Tee x Kays

de **MW**

MONARCH WEAR

sont maintenant au Syndicat!



C'EST LA SEMAINE D'ESSAYAGE DES PANTALONS TEE KAYS DANS NOS RAYONS DE VETEMENTS POUR DAMES, MESSIEURS ET POUR LES JEUNES QUI VIVENT INTENSEMENT LEUR VIE!

VOUS POUVEZ GAGNER UN APPROVISIONNEMENT POUR UN AN, DE PANTALONS TEE KAYS EN LES ESSAYANT AU SYNDICAT! Il n'est pas nécessaire d'acheter. Demandez tout simplement un coupon de participation au concours.

Les pantalons TEE KAYS confectionnés par Monarch Wear moulent parfaitement et sont lavables. Ils ont la coupe effilée recherchée de tous les gens qui sont de leur temps. Les pantalons TEE KAYS d'allure sport sont portés par les jeunes de tout âge!

DEMANDEZ LES PANTALONS TEE KAYS, A L'ETIQUETTE ORANGE!

S

EN VENTE A ST-ROCH ET A LA PLACE LAURIER.



Syndicat
DE QUÉBEC

ST-ROCH: 9H. A 5H.30, JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9H.30.
PLACE LAURIER: 9H.30 A 5H.30, MARDI, JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9H.30

Le coût de la main-d'œuvre pourrait augmenter de 38 p.c. selon M. Stein

MONTREAL (P.C.) — Le président de l'Association de la construction de Montréal, M. Mark Stein, a déclaré hier soir que si les entrepreneurs se rendaient aux demandes des travailleurs de la construction dans les négociations en cours, le coût de la main-d'œuvre augmenterait au minimum de 38 pour cent dès le 1er avril 1966 et de 82 pour cent d'ici deux ans, dans la région métropolitaine.

En termes plus concrets, cela signifie qu'une résidence qui

coûte présentement \$15,000 en coûterait \$21,000 en 1966; dans deux ans, une école de \$3,000, 000 coûterait \$4,200,000. Un hôpital que l'on érige aujourd'hui pour une somme de \$10,000,000 en coûterait environ \$14,000,000 en 1968. Même au chapitre de la construction de génie, dont le coût est largement constitué des coûts d'opération de l'équipement, les augmentations qui résulteraient de l'acceptation de ces demandes seraient très importantes. Ainsi, le coût de construction d'un

tronçon du métro bâti en tunnel passerait de \$1,800,000 à \$2,230,000. A la construction d'un carrefour important que l'on est à exécuter présentement à Montréal, il faudrait désormais consacrer la somme de \$20,500,000 plutôt que \$17,500,000 comme c'est présentement le cas, si les demandes actuelles étaient entièrement reçues.

La main-d'œuvre
Parlant de la main-d'œuvre, M. Stein a déclaré qu'il était possible qu'elle se fasse rare

en quelques occasions, surtout aux troisième et quatrième trimestre de 1966. Le président de l'Association a ajouté que la gravité de cette pénurie dépendra très largement des progrès de certains chantiers importants qui pourraient drainer en même temps un fort nombre d'ouvriers spécialisés. Mais il n'est pas à craindre que la main-d'œuvre ne devienne excessivement rare.

Au chapitre de la sécurité, M. Stein a annoncé la soumission d'un mémoire de la Fédé-

ration de la construction au comité interministériel chargé de réviser les lois et règlements relatifs à la sécurité du public et des travailleurs. De son côté, l'Association de la prévention des accidents, dont les membres appartiennent à tous les secteurs de l'industrie de la construction, présentera également ses vues sur la construction.

M. Stein a dit à ce sujet qu'il était difficile de nier que, pour assurer la sécurité des conditions de travail et réduire le nombre des accidents industriels, il soit nécessaire de promulguer des lois et règlements adéquats. Mais même des lois parfaites n'ont aucune utilité si les employeurs et les employés ne les comprennent pas et ne les appliquent pas.

Le président de l'Association de construction a déclaré à ce sujet que l'employeur avait une double responsabilité. Il doit d'abord, dans l'organisation de son chantier, avoir recours à toutes les méthodes, moyens de contrôle et précautions qui seront une assurance de sécurité maximum.

De plus, l'employeur doit voir à éduquer continuellement son personnel, à lui montrer comment prendre les précautions nécessaires pour éviter les accidents.

M. Stein a enfin déclaré qu'au point de vue sécurité, il y avait eu amélioration dans le Québec au cours des cinq dernières années.



● CONFERENCE DES MAIRES A L'OMU — Un groupe de maires, de présidents et de préfets de municipalités des provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de l'Alberta ont participé récemment à une conférence de trois jours et demi au Collège canadien des mesures d'urgence, à Arnprior (Ontario). La Conférence des maires, qui a eu lieu du 7 au 10 février, comptait 60 représentants. Les candidats ont assisté à des cours portant sur les responsabilités des gouvernements fédéral et provinciaux, les effets des armes nucléaires, la protection contre les radiations et les responsabilités des forces armées. Ils ont aussi participé à des discussions sur les Services de bien-être, la régie des approvisionnements de guerre, les opérations de survie dans une zone-cible et une zone non-cible, ainsi qu'à des périodes d'études de ces problèmes. Ici, de gauche à droite, de la province de Québec, A. Brulotte, maire, Ste-Euphémie; E. Côté, maire, Ste-Appoline, cte Montmagny; D. Guillemette, maire, Berthier, cte Montmagny; J. Morin, maire, Notre-Dame du Rosaire, cte Montmagny.

Le coût de la décentralisation industrielle est très élevé

MONTREAL (P.C.) — Le coût de la décentralisation de l'industrie est beaucoup plus élevé qu'on le croit dans certains milieux influents du Québec, a déclaré hier M. J. Yves Ménard, économiste, au colloque organisé par la Société professionnelle des gradués

en administration hospitalière. Le thème de ce colloque, la planification, touche à maints sujets: embargo temporaire sur la construction d'hôpitaux et création d'un comité de planification au ministère de la Santé, coordination de tous les services de santé recommandés

par la commission Hall, régionalisation, etc.

M. Rivard, qui a analysé les objectifs poursuivis par Québec dans ce domaine, a critiqué la façon dont le découpage de la province en régions a été fait. «La planification, a-t-il dit, vise l'allocation plus rationnel-

le de toutes les ressources entre leurs divers usages possibles, étant donnés les objectifs poursuivis».

Le conférencier a fait remarquer que dans ce découpage, on semblait s'être inspiré des territoires de vente d'entreprises du Québec. Il a fait remarquer que cette politique de décentralisation adoptée depuis peu visait à déplacer les emplois vers les travailleurs plutôt que de déplacer les travailleurs vers les zones d'emploi.

Pour une revision du Code de droit canonique des religieuses

MONTREAL (P.C.) — Mère Saint-Paul, d'Ottawa, supérieure générale des Soeurs Grises de la Croix, et Mère Sainte-Hélène, de la Sacré-Coeur, de Montréal, supérieure générale des Soeurs de la Congrégation Notre-Dame, ont quitté la métropole pour effectuer le voyage par avion jusqu'à Rome.

Elles participeront, avec 38 autres supérieures générales, à des délibérations en vue de la revision du Code de droit canonique, concernant la vie des religieuses.

Le 8 décembre dernier, un décret du cardinal Antoninetti, préfet de la Sacré Congrégation des religieux qui s'occupe aussi des religieuses du monde entier, annonçait la création de l'Union Internationale des Supérieures Générales.

Les assises de l'Union internationale seront divisées en 2

parties. La première débutant le 18 février sera réservée au Conseil général de 20 membres, dont la présidente est Mère Maria del Rosario, une Espagnole, supérieure générale des Soeurs Jésus-Marie de Silvery, à Rome. Les cinq membres du comité exécutif doivent résider à Rome, capitale religieuse.

La deuxième partie des assises commencera le 21 février, alors que les autres supérieures générales convoquées pour la même raison se joindront aux représentantes du Conseil général.

Les deux religieuses canadiennes soumettront un mémoire de 15 pages rédigé par une Commission de droit canonique, il y a quelques mois. La Conférence religieuse canadienne avait recueilli l'an dernier les suggestions de toutes les com-

munités du pays en vue de la revision du Code de droit canonique.

La Commission qui a rédigé le mémoire était composée de Mère Sainte-Marie Consolatrice, de la Congrégation Notre-Dame de Montréal, secrétaire permanente de la Congrégation religieuse canadienne, de Mère Marie-Emond, d'Ottawa, assistante générale des Soeurs Grises de la Croix, et de Mère Ellen Francis, de Halifax, secrétaire générale des Soeurs de la Charité.

Cette rencontre des supérieures n'est qu'un début, le mandat du Conseil général n'étant que provisoire. A l'automne se tiendra une autre réunion au cours de laquelle on procédera à des élections pour la formation d'un Conseil permanent, qui comprendrait probablement trois représentantes canadiennes.

Couche de gaz naturel découverte à Duberger

Québec (P.C.) — Un groupe de spécialistes se sont rendus mercredi matin à Ville Duberger, en banlieue de Québec, après qu'on eût annoncé qu'une couche de gaz naturel y avait été découverte accidentellement et que les pompiers avaient été appelés pour éteindre une flamme de 10 pieds qui jaillissait du sol.

Les ingénieurs et géologues ont cependant vite fait de conclure que la nappe de gaz naturel n'était pas importante et qu'en fait sa pression était inférieure à 50 livres au pouce ce qui aurait pu rendre son exploitation rentable.

Selon un ingénieur au Québec, il y a des endroits où la pression était de 1,200 livres au pouce cube.

C'est en faisant des sondages à l'aide d'un tuyau de deux pouces et demi de diamètre que des ouvriers ont fait la découverte. Le tuyau était enfoncé profondément dans le sol quand une flamme de 10 pieds de hauteur a jailli. Apparemment le gaz aurait été enflammé par quelqu'un qui fumait tout près.

Les pompiers de la municipalité de Duberger sont aussitôt accourus et ils ont éteint la flamme à l'aide d'un jet-brume.

La pression du gaz est restée constante pendant quelques heures puis elle se mit ensuite à diminuer considérablement.

Les spécialistes ont donc suggéré de bétonner la trouée d'où s'échappe le gaz afin d'écartier tout danger futur d'explosion.

(P.C.) — M. Frank Hanley, indépendant, Montréal-St-Anne, a suggéré mercredi en Chambre d'aller directement là où est l'action et de ne pas s'arrêter à faire d'excuses au gouvernement central.

M. Hanley, parlant au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, a révélé qu'il avait écrit, à la fin de décembre dernier, au sénateur Robert Kennedy, pour le mettre en garde contre la politique de restriction du président Johnson.

«J'ai envoyé le document au sénateur Kennedy à Washington, là où est l'action», a dit le député.

«Washington n'a pas ignoré le député de St-Anne et celui-ci n'a pas fait d'excuse à Ottawa», a expliqué M. Hanley, précisant qu'il avait reçu une réponse du sénateur Thomas Mackel de l'Etat de New York, bras droit du sénateur Kennedy, réponse lui laissant savoir que l'affaire serait étudiée.

Le député s'est également

attaqué, dans son discours, aux lois du divorce et a suggéré que le Québec aille de l'avant en transformant de façon radicale les «lois archaïques qui obligent des milliers de couples à vivre en marge de la société et dans l'ombre du péché».

Il a aussi suggéré au gouvernement de s'occuper à faire amender le code criminel pour organiser une loterie québécoise.

Besoin vital

«C'est un besoin vital pour notre province et nous pourrions lever des fonds sans recourir à la taxation directe, méthode souvent douloureuse».

On se rappelle que la commission d'enquête Bélanger sur la fiscalité a, dans son rapport qu'elle a présenté récemment, mis en doute la rentabilité d'une loterie québécoise qui ne rapporterait que \$10 millions, soit une goutte d'eau dans le budget du Québec.

Par ailleurs M. Hanley s'est également attaqué au problème de la pauvreté et a affirmé

qu'il ne faut plus que des familles n'aient pour subsister que le salaire de \$32 par semaine du père.

«Il faut que les enfants des taudis cessent de considérer un sandwich à la moutarde ou une tartine de mélasse comme un mets fin, un vrai régal».

M. Hanley est d'avis que la loi du salaire minimum doit être révisée et appliquée dans toute sa force et l'entreprise privée, sous toutes ses formes, doit être prête à prouver qu'elle se conforme à cette loi, tant en théorie qu'en pratique.

«Si nous sommes engagés dans une guerre contre la pauvreté, nous allons essayer de trouver où se trouve notre ennemi».

Le député de Montréal-St-Anne a suggéré que les compagnies privées produisent la liste de leurs employés gagnant moins de \$60 par semaine de 40 heures, et, avec ces informations, armons-nous. Nous aurons une meilleure idée de ce que nous sommes».

JEUDI - VENDREDI ET SAMEDI 3 DERNIERS JOURS POUR EN PROFITER !



LA PLUS GRANDE LIQUIDATION DE LA SAISON CHEZ LES PLUS GRANDS SPECIALISTES EN FOURRURE...

Vente SURPRISE fourrures

J.B. LALIBERTÉ
LIMITEE

\$100.00

A GAGNER CHAQUE JOUR DE LA SEMAINE PARMi LES ACHETEURS DE FOURRURE

Chaque jour de la vente, les 16-17-18-19 février, une facture sera choisie parmi les factures de la journée et la personne chanceuse recevra un bon de \$100.00 qu'elle pourra appliquer sur l'achat de sa fourrure ou sur tout autre achat de son choix. Tentez votre chance!

Venez et voyez nos offres spectaculaires! En plus d'épargner \$100., \$200., \$300. et même plus, vous aurez la chance de gagner un cadeau de \$100. Ça vaut la peine !

OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIR JUSQU'À 9h.30 J.B. LALIBERTÉ, LTEE 595 EST, ST-JOSEPH, QUEBEC

Risque d'un intérêt de 6 p.c. aux commissions scolaires retardataires

par Gaëtan Plante

La question de l'approbation des budgets des commissions scolaires locales par le ministre de l'Éducation a de nouveau été soulevée lors de la séance régulière de la C.S.R. Orléans hier soir.

Répondant à une question d'un commissaire, à savoir, pourquoi le ministère n'avait pas encore commencé son travail d'examen des budgets déjà présentés, M. Marcel Lortie a déclaré que le procédé d'approbation des budgets au ministère de l'Éducation se faisait électroniquement. Or, le fait qu'il manque environ 150 budgets de commissions scolaires locales, empêche le fonctionnaire d'exécuter le travail, d'autant plus que le

programme installé sur les machines électroniques ne peut être changé ou altéré et que s'il fallait le faire, il faudrait que les employés du ministère préposés aux budgets y consacrent plus d'un mois.

"Vous pouvez être assurés, a ajouté le président, que les 150 commissions scolaires qui n'ont pas encore fait parvenir leur budget au ministère nuisent énormément à toutes les autres et compromettent le travail des commissions scolaires régionales".

Cette discussion sur les budgets non approuvés avait été amenée par la présentation d'une résolution à l'effet qu'un intérêt de 6% soit chargé aux commissions scolaires locales

qui n'ont pas encore payé leur contribution à la Régionale.

On a rappelé que certaines d'entre elles avaient déjà payé en faisant des emprunts. Cependant, les autres devaient payer un intérêt de 6% sur leurs redevances, puis qu'elles se financent à même les fonds qui de droit reviennent à la Régionale.

Un des commissaires s'est opposé à l'adoption de cette résolution telle que présentée, objectant que les CS locales n'avaient pas été prévenues de la chose.

Il fut alors proposé qu'une lettre soit envoyée aux commissions scolaires les prévenant qu'un mois après la réception de la dite lettre, un intérêt de 6% serait appliqué

sur leurs redevances à la Régionale.

Devis Pédagogique

La première séance du Comité pédagogique s'est tenue le 25 janvier dernier. Pour un certain temps, le devis pédagogique est l'affaire des pédagogues qui doivent étudier les programmes, les horaires etc. Les consultations avec les ingénieurs viendront subséquemment. Les sous-comités sont actuellement au travail pour étudier les besoins académiques, la répartition de la clientèle scolaire, les horaires etc. M. Provencher a ajouté qu'il était difficile de tenir des séances régulières, car plus de 150 professeurs sont intéressés à cette affaire et

comme ces personnes ont des obligations scolaires, il devient difficile de les réunir fréquemment.

POLYVALENTE

Par ailleurs, les commissions ont adopté une résolution à l'effet que le président et le secrétaire seront désormais autorisés à signer des contrats avec les professionnels et les ingénieurs.

En ce qui concerne les travaux préliminaires de l'école polyvalente de la zone 4, soit les structures et l'aménagement du terrain, les ingénieurs Carrier & Trotter en seront chargés.

Un discours politique et partisan

Par Roger Bruneau

Le ministre des Affaires municipales, M. Pierre Laporte, qui agit aussi comme leader du gouvernement en Chambre, a prononcé hier en Chambre, un discours à caractère entièrement politique et partisan, dans le cadre du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône.

Le ministre avait toutefois averti les députés qu'il allait prononcer un discours politique et non désintéressé, pour la bonne raison que nous sommes dans une année électorale et qu'il est juste que l'on dise au peuple si le gouvernement libéral a bien rempli le mandat qui lui a été confié en 1960 et renouvelé en 1962.

Se conformant à ses intentions, le ministre a pris une copie du programme libéral de 1960 et a passé point par point tous les articles que con-

tenait le document, s'arrêtant à chacun pour savoir si les promesses avaient été réalisées ou non.

Enfin, il en est venu à la conclusion que 45 des 54 articles inscrits au programme libéral de 1960 ont été réalisés, alors que les autres sont en bonne voie de l'être.

Ce qui prouve, affirme le ministre, que le gouvernement libéral a pleinement rempli son mandat.

Le ministre répondait à un discours que venait de prononcer le député de Champlain, M. Maurice Bellemare. Ce dernier avait souhaité entre autres choses, que le peuple du Québec progresse et qu'il soit en tête de la confédération.

Rappelant ce passage du discours de M. Bellemare, M. Pierre Laporte a déclaré: "Il vient de donner le meilleur argument pour porter au pouvoir le parti libéral".

Plus de 100 témoins

Montréal (P.C.) — Plus de 100 témoins ont déposé et plus de 142 objets ont été déposés comme preuve jusqu'ici au procès des sept hommes accusés en rapport avec le vol de \$1,400,000 commis dans un camion des postes le 31 mars, 1964.

Au cours de l'audience de mercredi, la défense a terminé sa plaidoirie. Deux des sept prévenus n'ont présenté aucun témoin au procès qui dure déjà depuis plus de 30 jours.

Aujourd'hui, on s'attend à ce que la couronne commence à appeler des témoins pour attacher les dépositions des témoins de la défense et particulièrement les alibis réclamés par trois accusés et qui les plaçaient loin de la scène du crime au moment du vol.

L'Inde vit actuellement de la charité des nations

— Abbé Justin Diraviam

Cette année, l'Inde subit sa pire famine depuis un siècle. Elle a un besoin immédiat de 13 millions de tonnes de blé sinon 50 millions de personnes mourront de faim. Et chaque année, il naît 10 millions d'enfants. D'ailleurs, comment un ouvrier qui gagne 20 ou 25 sous par jour peut-il faire vivre sa famille? Pour nombre d'années encore, l'Inde en est donc réduite à vivre de la charité des nations.

C'est ainsi que M. l'abbé Justin Diraviam, prêtre indien du diocèse de Trichinopoly, a décrit la situation alarmante de l'Inde contemporaine au cours d'une conférence qu'il a prononcée hier lors du dîner hebdomadaire du club Richelieu. Il a été expert au concile pour son évêque. M. l'abbé Diraviam est fondateur d'une léproserie, d'un orphelinat, d'une école secondaire et primaire. Il veut recueillir des fonds pour la fondation d'un hôpital dans la brousse, de même qu'il cherche des parents adoptifs pour une centaine de garçons de son orphelinat.

L'Inde est plus une notion qu'une nation, a dit l'abbé

Diraviam dans sa conférence. Elle est une mosaïque de contrastes. Il y a 6 groupes ethniques, 7 grandes religions, 40 langues officielles et plus de 800 dialectes. De plus, elle a été continuellement traversée par des envahisseurs différents dont le dernier est l'Angleterre. Elle n'est une république que depuis 1947.

Encore aujourd'hui, a-t-il dit, l'Inde est un pays d'abandon. L'économie repose d'abord sur l'agriculture, malgré les plans d'industrialisation de Nehru. Mais, 45 millions d'enfants vont à l'école actuellement alors qu'avant l'indépendance il n'y en avait que 14 millions.

Depuis 1947, on a construit 300 écoles, mais on n'a pas pu nourrir 4 millions de personnes meurent de tuberculose chaque année. Il n'y a pas la moitié des enfants qui naissent chaque année qui vivent plus de 5 ans. Mais la pyramide de l'Inde change: on construit actuellement un grand barrage hydroélectrique; on a construit

à Bombay une usine d'énergie atomique...

FOI EN DIEU

Les Indiens ont cependant une grande foi en Dieu, a poursuivi l'abbé Diraviam. Ils espèrent que Dieu fera un jour changer cette situation: qu'il donnera du pain à chacun. En attendant, ils vivent de la charité des nations. Pour les catholiques du monde entier et les catholiques très charitables du Québec, parce que notre religion est une religion d'amour, si nous voulons vivre vraiment en chrétiens, nous ne pouvons rester indifférents en face des pauvres, nos frères.

La Malnutrition

Le plus grand problème de l'Inde, a continué l'abbé Diraviam, est encore la faim. La population augmente de 3% chaque année. La moyenne d'âge en Inde est de 32 ans parce que les gens sont mal nourris. 4 millions de personnes meurent de tuberculose chaque année. Il n'y a pas la moitié des enfants qui naissent chaque année qui vivent plus de 5 ans. Mais la pyramide de l'Inde change: on construit actuellement un grand barrage hydroélectrique; on a construit

Selon M. Roger Gaudry

La multiplicité des universités ne résoudra pas les problèmes

MONTREAL (P.C.) — Ce n'est pas en multipliant les universités ni le nombre de leurs étudiants que l'on pourra résoudre nos problèmes économiques les plus difficiles, au Québec, a déclaré hier le recteur de l'université de Montréal, qui a ajouté: en servant des institutions de haut savoir à toutes les fins possibles, on les avilit.

Devant les Anciens du collège Sainte-Marie, mardi soir, M. Roger Gaudry a exposé quelques-uns des problèmes de l'université actuellement et présenté quelques suggestions pour apporter les changements qui conviendraient.

L'université "c'est le sommet de la pyramide de l'éduca-

tion... et ce n'est pas pour tout le monde" a bien précisé M. Gaudry, pour lequel les normes d'admission doivent d'abord être précisées, afin de diviser ceux qui peuvent accéder au niveau universitaire et ceux qui seront plus capables au niveau technique. Notre enseignement secondaire a rabaisé le travail manuel ou technique et c'est une grande erreur, selon le recteur Gaudry.

Pendant et à la fin du second, les étudiants devront être mieux orientés. Jusqu'ici, ils ne peuvent aller nulle part sauf à l'université; il faudra au plus tôt créer un enseignement technique intermédiaire.

Ensuite, les facultés établiront des critères d'admission

plus sévères et les échecs seront plus rares.

Confusion

M. Gaudry a dit qu'il fallait faire disparaître la confusion régnant actuellement aux différents stades de notre enseignement universitaire. Il a parlé d'une uniformisation des titres et des diplômes décernés.

"De la confusion, il y en a aussi au niveau des titres que nous décernons à l'université même. Influencés comme nous le sommes à la fois par le monde français, le monde anglais et le monde américain, nous nous servons de termes mal définis que non seulement les étrangers, mais nous-mêmes souvent sommes incapables d'évaluer".

"Je suis persuadé que l'Université de Montréal deviendra bientôt une très grande université, non pas au point de vue des dimensions matérielles, mais par son rayonnement dans le monde", a conclu M. Gaudry.

COMMENT SOULAGER

LE MAL DE DOS

Prenez des Pilules Dodd's pour les Reins pour un soulagement rapide de l'affection qui cause le mal de dos. Bientôt, vous vous sentirez mieux. Vous pouvez compter sur Dodd's.

PROCUREZ-VOUS VOS PLAQUES AVANT LE 28 FÉVRIER

Evitez la bousculade — procurez-vous dès maintenant vos nouvelles plaques d'immatriculation 1966



Avis important:

Afin de vous faciliter l'obtention de vos plaques, certains bureaux sont maintenant ouverts de 9 hres du matin à 9 hres du soir durant la semaine et de 9 hres du matin à 5 hres du soir le samedi.

930 Chemin Ste-Foy (angle Belvédère)
204 est, boul. Charest (angle Caron)

2480 Chemin Ste-Foy (parc Horizon)
Centre d'Achats (La Canadienne)

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Parade du soir samedi à Québec

La grande parade du soir de samedi, le 19 février, débutera à 8 h., à la Place Georges V, et empruntera le parcours suivant: Grande-Allée, St-Louis, du Fort, Buade, de la Fabrique, St-Jean, Chemin Ste-Foy, des Erables et St-Cyrille, avec défilement à l'avenue Marguerite-Bourgeoys.

Participeront à cet événement 21 chars allégoriques, et 35 corps de clairons et majorettes. Cette parade devrait être vivement appréciée de la part des milliers de visiteurs qui envahiront Québec, en fin de semaine.

Les organisateurs invitent la population de Québec à suivre les directives qui leur sont données afin d'assurer le maintien du bon ordre. Tous les spectateurs sont priés de demeurer à l'intérieur des cadres, et de faire tout en leur pouvoir pour que la Parade se déroule le mieux possible.

A compter de six heures, la circulation sera détournée à l'angle de l'avenue Holland, et les automobilistes sont priés de stationner leur véhicule au Centre Industriel No 5, à St-Malo, d'où des autobus les conduiront au centre de la ville.

Quant aux résidents de Ste-Foy, et de Sillery, ils pourront stationner leur automobile aux Centres d'Achats Ste-Foy, et Place Laurier, et là encore, des autobus les conduiront sur les lieux du défilé.

M. J.-A. Bedard, et les membres du comité exécutif du Carnaval invitent la population à participer à cette parade en chantant, applaudissant et criant, afin que le 19 février soit un jour d'ordre et de joie: "Carnavals à l'unisson." (Guy B.)

3 Canadiens tués dans un accident

LEESBURG, Floride (P.A.) — Trois Canadiens ont perdu la vie et sept autres personnes ont subi des blessures lorsqu'un camion est entré en collision avec une automobile sur une route où la visibilité était limitée par un brouillard.

La police routière de la Floride rapporte que les morts sont trois individus originaires de Trois-Rivières. Ce sont MM. George Lambert, 55 ans, son frère Paul, et J.-F. Goyette.

L'épouse de M. Georges Lambert, Simone ainsi que l'épouse de Paul, Aline, ont subi des blessures, de même que cinq autres personnes voyageant dans le camion qui venait d'Orléans.

Mlle G. St-Amand, reine de la pomme

MONTREAL (P.C.) — Une jeune Acadienne, Gisèle Saint-Amand, a été choisie cette semaine parmi une vingtaine de concurrentes, comme Reine des pommes de terre du Nouveau-Brunswick.

Elle passe la semaine à Montréal à titre d'invitée d'honneur des organisateurs de la Semaine nationale de l'Agriculture.

Institutrice à Moisie, petit village au nord de Sept-Îles, Gisèle retourne aussi souvent que l'occasion se présente, sur la ferme paternelle comprenant 100 acres de terrain réservé à la culture de la pomme de terre.

A Montréal, la jeune fille a

remporté le titre pour ses talents, sa personnalité et son apparence.

Adeptes de l'enseignement concret et audio-visuel, elle enseigne le solfège aux enfants du personnel de la base aérienne de Moisie.

Cette Acadienne qui parle le français et l'anglais, dit qu'au Nouveau-Brunswick, dans les milieux plus évolués, on apprend à respecter l'autre groupe ethnique.

Elle a une très haute opinion de la culture française et de la richesse de notre langue. La nouvelle reine, au moment du concours, avait lu un conte d'Alphonse Daudet, ce qui lui valut de remporter tous les points.

Le procès de Marcel Bernier

Déclaration capitale du fossoyeur Léopold Lambert

SHAWINIGAN (P.C.) — Le juge Paul Lesage décidera ce matin à l'ouverture de la quatrième journée de l'instruction du procès de Marcel Bernier s'il doit accepter ou rejeter une requête de Me Jean Bienvenu ayant pour but de permettre à un témoin-clé de la Couronne de se rafraîchir la mémoire en relisant la déclaration qu'il a faite à la police le 12 janvier 1965.

Ce témoin, M. Léopold Lambert, est l'actuel fossoyeur du cimetière de Shawinigan-Sud. Il a affirmé avoir déjà discuté de la disparition de Denise Therrien avec l'accusé Marcel Bernier le lendemain ou au cours de l'une des journées qui ont suivi le 8 août 1961.

La déclaration du témoin Lambert, faite aux enquêteurs de l'escouade des homicides, a rapporté à cette conversation qu'eurent les deux fossoyeurs peu après l'assassinat de l'adolescente de Shawinigan-Sud. Cette déclaration est considérée comme étant d'une importance capitale par la Couronne dans la preuve qu'elle entend faire. Hors, selon l'avocat de la défense, Me Guy Germain, il est plutôt incompréhensible que le témoin ne se souvienne plus de sa déclaration faite trois ans après cette conversation avec Bernier. Une année seulement sépare l'actuel témoignage de cette déclaration à la police.

M. Lambert a notamment dé-

claré au cours de son témoignage d'aller qu'il ne "croit pas qu'il (l'accusé) ait mentionné de façon directe : c'est moi qui ai fait ça". Et, s'est empressé d'ajouter M. Lambert : "Ce qu'il (Bernier) m'a dit de ça, je ne peux pas m'en souvenir. Tout le monde en parlait; on en parlait avec lui, on en parlait avec d'autres".

À la demande de Me Germain, le témoin Lambert a dû être confié à la garde d'un policier provincial afin d'éviter qu'il soit mis au courant du texte de sa déclaration. À la suite d'une longue diatribe, tant de la part de la Couronne que de la défense, le juge Lesage avait convenu d'ajourner l'audition du témoignage à huit heures et trente hier soir dans le but de ne pas trop prolonger la garde du témoin.

Finalement, il a été convenu de consentement avec la défense, de libérer M. Lambert à la condition que celui-ci fasse le serment de ne point parler de cette question avec personne jusqu'à la reprise de son témoignage.

Motion renvoyée
L'avocat de Bernier a préféré, hier matin, ne pas contre-interroger Mme Henri Therrien qui avait affirmé la veille que quelques jours après la disparition de Denise, Bernier s'était présenté au domicile familial pour lui présenter ses condoléances.

Avant que les membres du jury ne soient appelés à la salle d'audience, le procureur de Shawinigan a présenté une nouvelle motion en vertu de l'article 512 touchant certaines déclarations que Mme Marcel Milot (Micheline Therrien) aurait faites à la police peu de temps après la disparition de sa jeune sœur.

Me Germain aurait voulu entrer en possession des textes de ces déclarations pour s'en servir éventuellement en contre-interrogatoire. Il a prétendu que cela lui permettrait de mettre Mme Milot en contradiction avec ce qu'elle a déclaré mardi dans la boîte des témoins.

Me Jean Bienvenu s'est opposé à cette motion, soulignant que le témoin n'a jamais signé de déclaration, n'en a jamais écrite et que ce qu'elle aurait pu déclarer verbalement à la police avait été consigné dans des rapports qui font partie de l'ensemble des recherches effectuées par la Sûreté provinciale.

Le juge Lesage déclara la motion irrecevable et qu'il n'était pas dans l'intérêt de la justice de transmettre ces rapports de la police et de tenter de mettre devant la Cour des documents qui pourraient brouiller les esprits. "D'ailleurs, il n'existe aucune décision dans la jurisprudence, a ajouté le président du tribunal, qui oblige la Couronne à transmettre à la défense des rapports policiers".

M. G. Fortier mécontent

M. Guy Fortier, député libéral du comté provincial de Gaspé-sud, a protesté, hier, contre les services que donnent les trains qui vont de Matapédia à Gaspé. Selon lui, ces services ne sont pas adéquats à plusieurs points de vue.

D'autre part, il a demandé que les avions qui assurent le transport et le commerce avec les Îles-de-la-Madeleine aient leur point d'arrivée et de départ à Gaspé et non plus au Nouveau-Brunswick.

M. Fortier adressa la parole lors du débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône.

"Mme Milot a tout simplement été questionnée, on ne sait pas si c'est sous serment et en plusieurs circonstances alors qu'elle a communiqué des renseignements aux enquêteurs et jamais elle n'a présenté de déclaration écrite".

La Cour fit venir les jurés par la suite et on put reprendre l'audition des témoignages.

Le fossoyeur Lambert
L'actuel fossoyeur du cimetière Saint-Michel, M. Léopold Lambert, a déclaré au début de son témoignage qu'il occupe officiellement cette fonction depuis juillet 1962. Il a alors succédé à son beau-frère, Marcel Bernier.

Selon M. P. Dozois

Rapport Bélanger: instrument pour boucler un budget

Par Jean Martel
Selon M. Paul Dozois, député de Montréal-Saint-Jacques, le rapport financier de l'Union Nationale, le rapport de la commission Bélanger sur la fiscalité ne sert qu'à justifier la politique fiscale du gouvernement du Québec et constitue l'instrument que le gouvernement utilisera pour boucler ses budgets futurs si ses dépenses augmentent rapidement.

Adressant la parole hier, à l'Assemblée législative, lors du débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône, M. Dozois a dit que le rapport Bélanger était décevant parce que l'on s'attendait des commissaires qui l'ont préparé un véritable réaménagement fiscal qui aurait tenu compte de la capacité de payer des contribuables. Au contraire, a-t-il ajouté, ils n'ont trouvé rien d'autre à suggérer qu'une augmentation générale des taxes de telle sorte que ce rapport pourra être désigné comme la grande charte de l'augmentation des taxes.

IMPOT FONCIER
L'une des recommandations du rapport suggère de maintenir l'impôt foncier pour les fins scolaires. Or, M. Dozois est d'avis que l'on doit abolir l'impôt foncier pour les fins scolaires; c'est au gouvernement d'assumer en entier le coût de l'éducation.

Il n'y a aucune relation, a-t-il ajouté, entre la richesse foncière et l'éducation. Il a fait remarquer que certaines personnes croient que l'impôt foncier pour les fins scolaires permet aux commissions scolaires d'être autonomes et aux parents de dire leur mot quant à l'éducation de leurs enfants.

Le député de Montréal-Saint-Jacques a considéré qu'il était facile de trouver une autre formule que celle-là pour permettre aux parents d'intervenir dans les choses scolaires.

CONSUMMATION
La critique de l'Union Nationale a été d'avis que le gouvernement allait porter à brève échéance la taxe de vente de 6 pour cent à 8 et même 9 pour cent.

Selon lui, le rapport Bélanger demande d'augmenter tous les impôts à la consommation et même d'en ajouter.

Le témoin, qui connaît l'accusé depuis déjà assez longtemps, a précisé par ailleurs que les officiers de l'escouade des homicides se sont rendus à sa résidence du cimetière au début de 1963 afin d'y déterrer quelque chose. Il a lui-même participé au creusement du sous-sol avec des policiers et les recherches ont permis de découvrir des bidons d'huile vide, différents récipients et une pièce de jute.

Selon M. Lambert, une excavation avait été faite auparavant à cet endroit. Il fut facile de constater que le sol sablon-

neux avait déjà été déplacé sur une surface rectangulaire de quelque cinq pieds par deux pieds et demi.

On a retrouvé dans cet effosse des récipients vides jusqu'à une profondeur d'environ huit pieds.

Me Bienvenu a fait dire au témoin au cours de son interrogatoire que le liquide qu'avaient contenu les bidons était inflammable. Il avait été déjà mis en preuve que les objets et vêtements ayant appartenu à Denise Therrien et retrouvés enterrés dans le cimetière de St-Michel étaient en partie calcinés.

IMMATRICULATION
Quant à la demande d'augmenter le coût de l'immatriculation des camions, elle ne devrait pas être appliquée parce que l'industrie du camionnage serait dans une situation encore plus difficile qu'elle ne l'était auparavant.

Dans un autre domaine, la commission recommande qu'une semi-exemption soit accordée sur les terres et les bâtiments de ferme des cultivateurs. Que vaut cette recommandation, de dire M. Dozois? Que vaut-elle si on donne suite à l'autre recommandation qui suggère d'uniformiser l'évaluation dans toute la province à 100 pour cent de la valeur réelle, car dans les milieux ruraux l'évaluation est loin d'être faite à la valeur réelle.

LES CULTIVATEURS
M. Dozois a trouvé odieux la recommandation de la commission Bélanger qui demande l'abolition de l'exemption des produits vendus par les cultivateurs. Cela veut dire, a déclaré le député, que le cultivateur qui vend des fleurs sur le bord de la route devrait payer une taxe.

Il a rapproché cette recommandation d'une autre qui suggère l'abolition de la taxe sur les transactions de valeurs mobilières. M. Dozois a trouvé ridicule la raison qu'invoque la commission pour proposer l'abolition de cette taxe: selon la commission, cette taxe est transcaissière et cause des ennuis et du trouble aux courtiers.

Le rapport Bélanger demande l'abolition de la taxe sur le capital. Or, selon le critique financier de l'Union Nationale, cela ne représenterait pas d'économies pour les compagnies puisque la commission recommande d'autre part d'augmenter la taxe sur les bénéfices des sociétés d'un pour cent.

M. Dozois a demandé au gouvernement de ne pas donner suite à une des recommandations du rapport qui suggère le rétablissement de la taxe sur l'huile à chauffage. Ce n'est pas un produit de luxe, a-t-il dit, c'est un produit de nécessité première.

Le sénateur Paul-Henri Bouffard est décédé subitement hier soir, dans un hôpital de Québec, à l'âge de 70 ans.

Le sénateur, qui habitait Québec, représentait la division de Grandville depuis qu'il avait été appelé au Sénat le 27 décembre 1946.

Il avait été hospitalisé sur l'ordre de son médecin, vers 4 heures hier après-midi.

Il était né le 5 avril 1895, à Québec où il a fait ses études de droit à l'Université Laval.

Ancien professeur de droit commercial à cette institution, le sénateur était également gouverneur et membre du Conseil des fiduciaires de l'université, gouverneur de l'Ecole Supérieure de commerce de Québec et directeur de plusieurs entreprises industrielles et commerciales de la région.

Il était aussi membre de plusieurs groupements, tels le Club de la Garrison, le Cercle Universitaire Laval, le Mount Royal Club et le Club des Arts, à Montréal.

Il a épousé, en 1918, Margaret Hatchett, de Montréal, qui lui donna trois enfants: Marielette Patricia et Charles.

Le sénateur Bouffard était d'allégeance libérale.

Avec la mort du sénateur Bouffard, la distribution des 102 sièges au Sénat est la suivante: 53 libéraux, 31 conservateurs, deux indépendants, un libéral indépendant et 15 vacances.



● CLINIQUE DE SANG DU CARNAVAL — Hier après-midi, à deux heures, se faisait, au Manège Militaire, sous le patronage de Son Honneur le maire Gilles Lamontagne, l'ouverture de la clinique de sang du Bonhomme Carnaval. On aperçoit ci-haut M. Lamontagne qui, soucieux de collaborer à cette oeuvre, donne de son sang à la Croix-Rouge. Il est entouré, à cette occasion, du Bonhomme, de la reine et des duchesses ainsi que du président du comité des donneurs de sang et du comité d'organisation, M. Maurice Massé. (Photo l'Action par Marcel Laforce)

Employés de la Défense

Possibilité d'affiliation au Congrès du Travail

Par Serge GAGNON

Quelque 700 membres de l'Association des employés de la défense nationale étudient la possibilité d'affilier leur organisme au Congrès du travail du Canada.

L'Association des employés de la défense nationale, qui pourra éventuellement grouper les 18,000 fonctionnaires de ce ministère, devra demander à ses membres, le 7 mars prochain, de se prononcer relativement à l'affiliation au CTC.

Advenant un vote favorable pour le Congrès du travail du Canada, l'association, tout en étant affiliée à cette centrale syndicale, conserverait ses pouvoirs de négociations et le rôle du CTC se bornerait simplement à fournir à l'association l'assistance technique nécessaire quand viendrait le temps pour les fonctionnaires de la défense nationale de négocier une convention collective avec le gouvernement fédéral.

Le gouvernement central a

en effet exprimé son intention, lors du discours du trône, de discuter à la présente session d'une loi fédérale de la fonction publique.

Le Congrès du travail du Canada s'engagera, si le vote est favorable, à former des chefs syndicaux parmi les fonctionnaires du ministère de la défense nationale, étant donné que, selon M. Guy Gaulin, du CTC, il existe une grave lacune dans ce domaine. M. Gaulin est d'avis que l'appui d'une centrale syndicale telle que le CTC sera indispensable avec l'adoption par les Communes d'une loi de la fonction publique.

Le président provincial de l'Association des employés de la défense nationale, M. Jos. R. Power, a expliqué hier lors d'une conférence de presse, que l'organisme qu'il dirige demeurait une association, et non un syndicat, étant donné qu'ils veulent jouir d'une large part d'autonomie.

Au Québec, une loi de la

fonction publique a déjà été adoptée l'an dernier par l'Assemblée législative du Québec. Cette loi, le bill 55, accorde le droit de grève aux fonctionnaires provinciaux ainsi que le pouvoir de négocier des conventions collectives.

Docteur Remy BEAULIEU o.d. OPTOMETRISTE

353 de la Couronne au carré Jacques-Cartier TEL.: 524-2413 Jour 9h. a.m. à 5h. 30 p.m. Le samedi de 9 à 12h.30 Le soir sur rendez-vous

• Examen de la vue • Rééducation visuelle • Choix de lunettes

M. Bellemare et les faillites industrielles

Par Roger Bruneau

Le député de Champlain, M. Maurice Bellemare, prenant la parole dans le débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône, a développé un argument pour prouver que le premier ministre Maurice Duplessis avait été un véritable autonomiste pendant 16 ans, mais qu'il avait constamment rencontré l'entêtement des libéraux qui formaient alors l'opposition.

Dans une autre partie de son discours, M. Bellemare a expliqué que le Québec détient actuellement le triste championnat des faillites industrielles. Il a invité le gouvernement et le ministre de la Justice à prendre des mesures pour faire cesser cet état de chose déplorable.

M. DUPLESSIS

Dans le discours du trône, le gouvernement affirme son intention de lutter pour récupérer du fédéral tous les droits qui lui sont reconnus par la constitution. M. Bellemare dit que cette phrase ressemble étrangement à des paroles que prononçait le 25 avril 1946, le premier ministre Maurice Duplessis. Dans ce discours, M. Duplessis qui assistait à une conférence fédérale-provinciale, insistait sur l'autonomie et la souveraineté du Québec.

"C'était la voix du plus grand autonomiste qu'on ait jamais vu", a déclaré M. Bellemare.

Le député de Champlain a rappelé ensuite que le 13 mai 1942 le gouvernement libéral, sous la direction de M. Adélard Godbout, cédait au fédéral nos droits à la taxation directe à cause des circonstances de la guerre.

Plus tard, en 1945, l'opposition libérale votait contre une loi du gouvernement Duplessis visant à récupérer les allocations familiales du fédéral. La même année, les libéraux formaient l'opposition, votant contre une loi qui visait à récupérer l'impôt direct sur le revenu des particuliers.

En 1950, l'opposition libérale votait encore contre une loi autonomiste proposée par le gouvernement Duplessis.

En 1954, encore une fois,

conditions et prix spéciaux pour

FABRIQUES ET INSTITUTIONS • TAPIS •

TUILES - LINOLEUMS CORLON - VINYLE - LIEGE - CAOUTCHOUC



ÉMILIEN ROCHETTE

550 est, rue St-Vallier, 529-4164

AVANT D'ACHETER, APPRENEZ LA VÉRITÉ SUR LE DIAMANT

TEL. 524-4648 J.-R. MASSICOTTE MAÎTRE HORLOGER-BOUTIQUE 239 Est, ROUL. CHAREST, QUÉBEC (À la Gare Centrale d'Autobus)

SPECIALISTE DE LA VUE

Dr Laurent Massicotte OPTOMETRISTE LENTILLES CORNÉENNES

1115, rue ST-JEAN, Québec — 522-2516

ARTICLES ET ÉQUIPEMENT POUR LE SPORT

SERVICE ET QUALITÉ SONT NOTRE PUBLICITÉ



915 est, rue ST-VALLIER, Québec — 529-4956

un bon tuyau?

L'homme au camion vert VOUS LE DONNE:



prenez votre huile chez

CANADIAN IMPORT LIMITED

529-0561



● Le Club Toastmasters de Québec a procédé hier soir à l'élection annuelle de ses officiers. On reconnaît sur la photo, de gauche à droite, M. Jean Thomas, vice-président, à l'éducation; M. Raymond Langlais, président; et M. Ronald Cooke, président sortant. Les autres membres du bureau de direction sont: M. J.-Roger Demers, vice-président, administration; M. André Breton; M. James Cooper, trésorier; M. Paul Savard, huissier. On sait que le principal but des clubs Toastmasters est d'habituer ses membres à parler en public. Il existe 3,500 clubs à travers le monde. (Photo l'Action par Marcel Laforce)

Certaines équipes du tournoi méritent d'être mieux connues

(Par Jacques REVELIN)

Tous les articles du tournoi pée wee ont jusqu'ici été axés exclusivement sur les joutes qui animent cette compétition, ce qui est normal car les compte-rendus des matches prennent chaque jour beaucoup de temps au Colisée et un large espace dans le journal. Toutefois, comme le tournoi pée wee ne pourrait avoir lieu sans le travail obscur et si efficace d'un certain nombre de personnages de son organisation, voici un bref aperçu du rôle particulier qu'ils jouent durant la longue semaine des pée wee. En sachant mieux quel genre de travail ils accomplissent, on réalisera mieux leur mérite et leur indispensable présence dans les coulisses du Colisée.

Le meilleur moyen de souligner l'activité de ces collaborateurs méconnus est de suivre un club pée wee dès son arrivée à Québec jusqu'à son départ. On verra que ceux dont nous voulons parler ont des contacts nombreux avec les joueurs qu'ils n'ont pas le temps de voir jouer.

L'équipe des transports

Les clubs venant des régions éloignées de Québec voyagent surtout en train et en autobus. Quatre formations seulement sont venues cette année dans la cité de Champlain par avion. Ceux s'acheminant par la route atteignent directement le Colisée ou Sarto Barsetti et son équipe s'occupent immédiatement de mettre à l'abri leurs bagages. L'accueil est un peu plus compliqué quand les clubs prennent contact avec Québec à la gare du Palais. On sait en principe qu'elle est l'heure de leur arrivée et des véhicules sont alors dirigés vers la station de chemin de fer, notamment un autobus pour le chargement humain et une camionnette pour les bagages. Sarto Barsetti a mis au point un système réduisant au minimum les efforts et les risques de confusion. Les équipements des joueurs sont remis dans un lieu et les valises contenant leur effets personnels dans un autre endroit facilement accessible, afin de permettre une rapide récupération, car le rythme des joutes est accéléré et entraîne beaucoup de mouvements dans le sous-sol du Colisée.

Secrétariat général

Alors qu'on règle pour eux les problèmes matériels, les joueurs et leurs accompagnateurs sont acheminés vers le secrétariat général du tournoi, dès qu'ils franchissent pour la première fois la porte du Colisée. Là, Mme Gérard Bolduc et Jacques Boissinot les attendent pour les mettre au courant des principales directives et leur fournir les laissez-passer se limitant à une vingtaine par club. On tient compte en effet que trois ou quatre personnes, y compris l'instructeur, escortent étroitement chaque formation. Dès ce premier contact seront

également effectuées quelques vérifications, comme celles des contrats, des extraits de naissance, etc. C'est Jacques Boissinot qui se charge de ces détails depuis les premières heures du tournoi No 1. C'est vers lui qu'est d'ailleurs acheminée la volumineuse correspondance, tout au long de l'année. La précision de son travail est exemplaire, comme ses supérieurs du ministère de la Justice sont en mesure de le constater quotidiennement, en dehors de la période du tournoi pée wee.

Mme Gérard Bolduc et Jacques Boissinot accomplissent d'autres besognes aussi importantes que variées, à l'intérieur du bureau mal aéré où ils sont en action du matin au soir. Tous les appels téléphoniques venant de l'extérieur aboutissent à eux. A certaines périodes de la journée, leur ligne ne dérouille pas. Ils doivent aussi accueillir réception des centaines de télégrammes expédiés aux joueurs.

Ceux de Kentville en ont reçu une quarantaine, le jour de leur première partie qu'ils gagnèrent en battant les porte-couleurs des Territoires du Nord-Ouest. C'est aussi vers eux que sont ramenés les enfants perdus, ce qui transforme parfois le secrétariat en bureau des pleurs.

Calendrier PEE WEE

HIER
Thurso 3, Hespeler 10
Yellowknife 1, Waterloo 9
Ville Mont-Royal 4, Ste-Foy 4 (suppl.)
Toronto Tascos Hawks 3
Scarboro Lions 2 (2e suppl.)
Richmond Hill 4, Asbestos 9
Leaside 4, Buckingham 1
Don Mills 2, Toronto Westons 3
Toronto Township 5, Verdun 3
Toronto Faustina 2, Boston 1
Toronto Geo. Bell 2
Québec Castors 3 (2e suppl.)

AUJOURD'HUI
9.00 Arvida vs Richmond Hill (B)
10.15 Cap de la Mad, vs Ste-Foy (A)
11.30 Donnacona vs Thornhill (C)
12.45 Richmond vs Indiens Qué. (C)
2.00 Hespeler vs Waterloo (C)
3.15 Toronto Shopsy's vs Toronto Faustina (AA)
4.30 Toronto Tascos Hawks vs Toronto Westons (AA)
5.45 Kentville vs Pont-Rouge (C)
7.00 Tor. Red Wings vs Detroit (AA)
8.15 Tor. Township vs Castors (AA)

DEMAIN
9.00 Hespeler ou Waterloo vs Richmond ou Indiens Qué. (C)
10.15 Donnacona ou Thornhill vs Kentville ou Pont-Rouge (C)
11.30 Tor. Shopsy's ou Tor. Faustina vs Tor. Tascos Hawks ou Tor. Westons (AA)
12.45 Tor. Red Wings ou Detroit vs Tor. Township ou Québec Castors (AA)
2.00 Exhibition:
Yellowknife vs Mexico
3.30 Arvida ou Richmond Hill vs Leaside (B)
5.00 Cap de la Mad, ou Ste-Foy vs Ville Mont-Royal (A)
6.30 Hespeler ou Waterloo ou Richmond ou Indiens du Québec vs Donnacona ou Thornhill ou Kentville ou Pont-Rouge (C)
8.00 Tor. Shopsy's ou Tor. Faustina ou Tor. Tascos Hawks ou Tor. Westons vs Tor. Red Wings ou Detroit ou Tor. Township ou Québec Castors (AA)

Situés au centre de la plate-forme de l'organisation, c'est également autour de Mme Gérard Bolduc et Jacques Boissinot que pivotent mille et un petits problèmes qu'ils solutionnent rapidement ou détournent vers d'autres collaborateurs en mesure d'intervenir efficacement. Voilà sept ans que leur duo est constitué par le trait d'union du gracieux sourire de l'épouse du président, aimable hôte dont le calme semble inébranlable.

L'équipe du logement

En quittant le secrétariat, on insiste pour que les clubs rencontrent sans tarder Arthur Blais, responsable de l'hébergement, qui abat une besogne fantastique dans son bureau en étant la roue motrice du mécanisme très complexe du logement. Avant le début du tournoi, ses listes d'affectation dans les foyers sont déjà prêtes et le réseau de ses hommes de contact établi. C'est par eux que les familles ayant offert leur hospitalité seront prévenues de la proche arrivée de "leurs" pée wee. Selon une entente, ce n'est pas avant 8 heures du soir que les parrains prennent possession de leurs protégés au Colisée où ils les reconduisent le lendemain matin, après le petit déjeuner.

Arthur Blais est également chargé de distribuer les cartes prioritaires aux parents désireux d'assister à la joute disputée par leurs pensionnaires. Plusieurs sections des loges sont spécialement réservées à cette

fin. Les soirs d'affluence, cette tâche constitue pour lui un véritable casse-tête chinois et devient même très ingrate car il est difficile de pouvoir accueillir tout le monde. Huit familles suffisent habituellement pour héberger les 16 joueurs d'un club car la majorité en adoptent deux. D'une année à l'autre, Arthur Blais fait le recensement des foyers hospitaliers et relance un recrutement des bonnes volontés car un tiers des familles sont relevées par d'autres. De plus, une discrète vérification doit être faite pour garantir le confort des pée wee chez leurs hôtes.

L'équipe de la restauration

En plus de faire jouer et reposer les joueurs du tournoi, il faut aussi les nourrir et c'est une équipe très active dirigée par William Roth qui s'acquitte avec dextérité de cette obligation. L'organisation s'engage à servir deux repas par jour à tous les clubs, aussi longtemps qu'ils ne sont pas éliminés. On consent néanmoins à inviter deux autres fois les équipes à la salle à manger, après leur défaite, et à les loger une nuit supplémentaire. Ensuite, si les clubs demeurent à Québec, ce sont leurs dirigeants qui doivent subvenir à leurs besoins car ils sont sortis dès lors de l'orbite du tournoi.

La nourriture garnissant les plats du restaurant pée wee est saine, abondante et variée. Pour avoir été témoin du tournoi de

Goderich, nous pouvons affirmer qu'il existe un contraste impressionnant entre les aliments constituant les repas des joueurs là-bas avec ceux qui leur sont présentés ici. Nulle part ailleurs, un tournoi de hockey mineur nourrit aussi bien les joueurs que celui de Québec.

Edmond de La Bruère, le trésorier de l'organisation, complète l'équipe dirigeante du restaurant puisque c'est à cet endroit que s'écoulent les plus importantes dépenses. Cuisiniers et serveuses déploient également des efforts constants, plus de dix heures par jour, pour remplir les estomacs voraces de centaines de convives, sans l'espoir de recevoir le moindre pourboire...

Distractions nombreuses

Durant tout leur séjour à Québec, les participants du tournoi ne manquent pas d'occasions de se distraire, hors de la patinoire et des couloirs du Colisée. Deux autobus loués sont à leur disposition pour des tours de ville. Ils peuvent aller s'amuser gratuitement à la glissade "du Gros Bill", à Giffard, ou jouer au Patro dont les portes leur sont évidemment ouvertes du matin au soir. Le salon de quilles St-Roch met aussi des allées à la portée des pée wee, sans bourse déliée et l'aquarium de Ste-Foy peut être visité à ses heures habituelles d'ouverture, ce qui constitue pour les enfants une attraction aussi agréable qu'instructive.

Il ne faut pas oublier de si-



● Dans son bureau situé à l'intérieur du Colisée, Arthur Blais, le responsable du comité de l'hébergement est constamment en contact avec les joueurs, leur instructeur

et les parrains abritant sous leur toit les enfants durant leur séjour à Québec. On reconnaît ici Connie Dion, le pilote des pée wee d'Asbestos, qui ont malheureusement été éliminés hier, alors qu'ils avaient remporté le championnat de la section B l'an dernier. (Photo L'Action, par Marcel Laforce)

gnaler d'autres contributions comme celles du Pavillon Ramblant qui fournit gracieusement sept voitures et leur chauffeur pendant toute la durée du tournoi. Avis Rent-a-car et Stanley Rent-a-car prêtent aussi des camionnettes quand leur usage s'avère nécessaire.

Voilà une vue d'ensemble sur les coulisses du tournoi international pée wee de Québec. En sortant de l'ombre certains personnages, nous voulions leur rendre un hommage spécial.

GROS GIN MARCHAND

Premier grand concours international de ski au Canada



le du MAURIER INTERNATIONAL

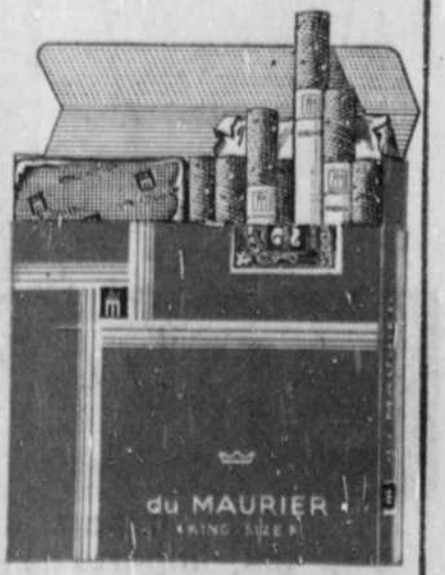
aura lieu en fin de semaine au Mont Ste-Anne, près de Québec—le plus nouveau centre de ski du Canada

Epreuves	Jours	Heures
Slalom géant pour femmes	sam. 19 fév.	10:00 a.m.
Slalom pour hommes	sam. 19 fév.	1:00 p.m.
Slalom pour femmes	dim. 20 fév.	10:00 a.m.
Slalom géant pour hommes	dim. 20 fév.	2:00 p.m.



Qui remportera la Coupe du MAURIER? C'est en fin de semaine, au Mont Ste-Anne, qu'on le saura. Les premières épreuves du Concours du MAURIER International ont eu lieu la semaine dernière, au Mont Norquay de Banff. C'est le total des points acquis au Mont Norquay et au Mont Ste-Anne qui déterminera les gagnants du premier grand concours international de ski au Canada. Jamais encore les Canadiens n'ont eu l'occasion de voir autant de champions internationaux réunis en un même endroit. Les meilleurs skieurs au monde y viendront non seulement des Etats-Unis et du Canada, mais d'Autriche, de France, d'Allemagne,

d'Italie, de Norvège, de Suède, de Pologne et de Suisse. Vous pourrez aussi en profiter pour essayer l'une des 14 pistes sensationnelles du Mont Ste-Anne. Le Parc Mont Ste-Anne, le plus nouveau centre de ski au Canada, s'est déjà acquis une réputation internationale. Il est le seul à posséder un système de télécabines dans l'est du Canada. Si vous voulez voir une des meilleures exhibitions de ski au monde et assister à la remise de la coupe et des médailles du MAURIER—tout en passant une merveilleuse fin de semaine—rendez-vous au Mont Ste-Anne à l'occasion du Concours du MAURIER International.



● Au secrétariat général, trois personnages se tiennent constamment sur le qui-vive pour solutionner les petits problèmes qui surgissent. On reconnaît de gauche à droite, le trésorier M. Edmond de La Bruère, engagé dans une conversation au téléphone pendant que le secrétaire Jacques Boissinot et Mme Gérard Bolduc s'entretiennent avec deux joueurs du club d'Amos, avant leur retour vers l'Abitibi. (Photo L'ACTION, par Marcel Laforce)



● Sarto Barsetti et l'un de ses assistants remettent dans le sous-sol du Colisée l'équipement des clubs des Indiens de Québec et des pée wee de Detroit, deux des équipes figurant encore hier parmi les rescapés du tournoi. (Photo L'ACTION, par Marcel Laforce)



● Nick Garen, l'entraîneur des Black Hawks de Chicago, montre à Bobby Hull comment son patin à crochets sous le coup de l'acrobatie dans celui de Claude Provost. La blessure de Hull était heureusement moins sérieuse qu'on aurait pu le croire et il était de retour au jeu pour marquer son 46e but hier soir. (Téléphoto UPI)

Le Canadien tombe à 4 points des Hawks en perdant à Toronto

Jean Béliveau est seul à percer Terry Sawchuk

TORONTO PC — Ron Ellis a compté à deux reprises hier en faveur de la victoire à 3-1 des Maple Leafs de Toronto sur les Canadiens de Montréal.

Le revers laisse les Canadiens en deuxième place de la ligue Nationale de hockey, à quatre points du Chicago, tandis que Toronto demeurait en 4e place.

Ellis a mis fin à un duel entre les cerbères Lorne Worsley, des visiteurs, et Terry Sawchuk, des locaux, en comptant le but victorieux à mi-chemin du dernier engagement.

Ellis avait d'abord égalé les chances dans le premier engagement après que Jean Béliveau eut ouvert le pointage.

Bob Pulford a complété le total du match à 19:59 de la dernière reprise alors que Worsley a cédé sa place à un 6e joueur d'attaque des visiteurs.

Pour sa part, Worsley a sauvé les Canadiens pendant tout le match, surtout dans la première période et même après que les Leafs eurent pris les devants. Quand à Sawchuk, il a

Ron Ellis ne s'explique pas ce qui lui arrive tout à coup

Toronto. — (P.C.) — Ron Ellis, des Maple Leafs de Toronto, ne peut comprendre les hasards du hockey.

Ellis en était à son deuxième match consécutif de deux buts hier soir, lors du gain de 3-1 des Leafs sur les Canadiens de Montréal.

« Je ne peux m'expliquer la chose, a dit Ellis, car je n'ai pas changé mon style, mais les rondelles commencent à pénétrer dans les filets. »

Il a toutefois admis qu'il fournissait peut-être un plus grand effort.

Sa tenue a effacé celle de Gump Worsley, qui a effectué 28 arrêts dans les buts des Canadiens, privant ainsi les locaux de points assurés même si le premier lancer d'Ellis a semblé peu dangereux.



Ron ELLIS

Worsley a expliqué que J. C. Tremblay et lui-même avaient tenté de déblayer leur territoire, mais avaient poussé la rondelle dans leur propre filet. Le petit philosophe des Canadiens a ajouté:

« Il en est ainsi certains soirs alors que vous arrêtez les lancers dangereux pour vous faire prendre en défaut par des lancers faciles. »

Le pilote Toe Blake, des Canadiens, s'est plaint de la glace molle, mais a admis que ses Canadiens avaient été un peu déclassés.

Le pilote Punch Imlach, des Leafs, était heureux du triomphe de ses siens, car, selon lui, « Il est grand temps que nous commencions à gagner régulièrement afin de demeurer dans la course au championnat. »

Durelle triomphe

White Plains, N.Y. — (P.C.) — Joey Durelle de Bate Ste-Anne, au Nouveau-Brunswick et Trois-Rivières, Québec, a gagné, par décision mercredi soir un match de huit rounds contre Al Sewell de New-York.

Durelle a envoyé son adversaire au tapis à la fin de la 8e round, mais la cloche a sonné avant que l'arbitre puisse commencer à compter.

Durelle pesait 151 livres et Sewell 149 et trois-quarts. Le match était le principal combat du programme de boxe présenté au centre municipal de White Plains.

Gibson gréviste

St-Louis. — (P.A.) — Le lanceur Bob Gibson a retourné pour la deuxième fois son contrat non signé aux Cards de St-Louis, « car, si on est prêt à me comparer aux meilleurs lanceurs de la ligue Nationale, qu'on me paie en conséquence », spécifiant que les deux parties étaient loin d'une entente.

Au Cambrai

Voici les résultats des premières rondes dans les compétitions « Vétérans Pierre » et « Johnstone »: Denis Dumas 7, Cy. Fordham 5; John Bourke 5, Gerry Dempsey 5; Guy Germain 5, Bruce Crutchfield 6; Denis Dumas 13, Gaston Delisle 10; Miss Thériault 16, Mde E. Matte 5; Dorothy Brisson 7, Blanche Noël 5; Thérèse Larue 8, Ada Crane 4; Lily Asselin 7, Lorette Pugh 4; Rita Brown 8, Mlle G. Browne 7; Colette Drouot 7, Océlie Anclair 5; Il y aura des parties à 7:15 et 9:15 heures demain soir.

Pit Martin revient hanter les Wings avec trois buts

BOSTON PA — Pit Martin a réussi le truc du chapeau, en plus de fournir une aide sur le but victorieux, alors que les Bruins de Boston sont revenus de l'arrière hier soir pour vaincre les Red Wings de Détroit 5-4.

Martin ancien Red Wing passé aux Bruins en retour de Parker MacDonald, a compté ses 13, 14e et 15e buts de la saison.

Bill Gadsby avait donné une avance de 4-2 aux visiteurs au début de la 3e reprise, avant le 3e but de Martin dans le match.

John McKenzie a ensuite égalé le compte, puis Ron Stewart a compté le but victorieux sur le retour d'un lancer de Martin. Le gain a permis aux Bruins de devancer les Rangers au 5e rang de la LNH.

Les Bruins ont affiché un avantage de 47-32 dans les lancers, dont une marge de 25-11 dans la seule dernière période.

Martin a d'abord ouvert le pointage aux dépens de Roger Crozier, qui a ensuite cédé son poste à Hank Bassen, mais Crozier devait être la victime du

Première période		Deuxième période	
1-Boston, Martin (13)	2:10	4-Détroit, Ullman (28)	1:42
(Prentice, Stewart)		(Marshall)	
2-Détroit, Smith (17)	4:07	5-Boston, Martin (14)	14:34
(Devecchio)		Punitions: Doak, Kennedy 6:45	
3-Détroit, MacGregor (14)	17:06	P. MacDonald 8:12, Langlois 12:13	
(Murphy, MacDonald)		Woytowich 12:43	
Punitions: Berzeman 1:32, Awrey			

Troisième période		Lancers	
6-Détroit, Gadsby (4)	6:57	Détroit	13 8 11 — 32
(Ullman, Henderson)		Boston	10 12 25 — 47
7-Boston, Martin (15)	2:34	Assistance: 8,801.	
8-Boston, MacKenzie (12)	13:07		
(Oliver, Marotte)			
9-Boston, Stewart (10)	14:49		
(Martin, Prentice)			
Punitions: Howe 3:20, Oliver et			
Bergman 9:23, Watson 11:50, Smith			
mauvaise conduite 12:44.			

trionphé de l'Espagnol Juan Cisbert 6-4, 6-1.

Pasarell et Holmberg sont les 3e et 4e favoris locaux tandis que Drysdale est le 3e favori étranger.

En disposant de son rival 6-4, 6-3, il est devenu le premier joueur ignoré dans les choix à atteindre les quarts-de-finale.

Un autre favori étranger, le Mexicain Rafael Osuna a dû revenir de l'arrière pour l'emporter 3-6, 13-11, 6-4, sur l'Américain Frank Froehling.

Dans d'autres matches disputés au Centre civique de Salisbury, le Porto-Ricain Charles Pasarell a écrasé le Danois Torben Ulrich; Ron Holmberg a vaincu son compatriote Joe Pytkens 6-1, 6-3; et Cliff Drysdale, de l'Afrique-du-Sud, a

Hull revient au jeu en marquant le no 46

New-York. — (P.A.) — Bobby Hull, de retour avec les Black Hawks hier soir, a réussi son 46e but de la saison en conduisant Chicago à un gain de 5-2 sur les Rangers de New-York.

Hull, blessé à un genou samedi soir dernier, n'était pas supposé de jouer, mais, en plus de son but sur un lancer de 45 pieds, il a joué régulièrement à l'offensive et en l'absence de coéquipier au pénitencier. Il dispose de 19 parties pour améliorer le record de 50 buts en une saison.

Hull a ouvert le pointage aux dépens d'Ed Giacomin, des locaux, puis Phil Esposito a profité d'une punition rivale pour porter le compte 2-0 au profit des visiteurs dans le premier engagement.

La recrue Paul Andrea a compté son premier but sous la grande tente en réduisant la marge des Hawks sur un lancer volé que Glenn Hall n'a jamais vu, mais Ken Hodges a reporté la marge à deux points avant la fin de la deuxième reprise.

Red Hay et Eric Nesterenko ont assuré le gain des visiteurs dans le dernier engagement, puis Earl Ingarfield, des Rangers, a complété le total du match alors qu'il ne restait que 3 1-2 minutes de jeu dans le match.

Première période	
1-Chicago, Hull (46)	7:37
(Maki)	
2-Chicago, Esposito (19)	12:19
(Maki, Mikita)	
Punitions: Hull 3:20, Howell, Mac-	
Neil 16:27.	

Deuxième période	
3-New York, Andrea (1)	16:18
(Hicks, Goyette)	
4-Chicago, Hodges (6)	18:40
(Hay, Stapleton)	
Punitions: Maki 5:53, Pliager 9:53.	

Troisième période	
5-Chicago, Hay (13)	7:41
(Ratvich, Nesterenko)	
6-Chicago, Nesterenko (14)	13:44
(Hay, Hodges)	
7-New York, Ingarfield (18)	16:44
(Andrea, Brown)	



Nancy Greene à l'honneur

Ottawa. — (P.C.) — Les membres du parlement ont rendu hommage hier à Nancy Greene de Rossland, C.B., meilleure skieuse canadienne.

Le premier ministre Lester B. Pearson a assisté à un déjeuner en son honneur et a souligné que les dames se distinguaient dans le sport amateur, mentionnant Petra Burka, championne de patinage artistique, Marlene Stewart, étoile du golf, et Mlle Greene.

« J'aimerais bien souligner les succès de notre équipe de hockey », a-t-il ajouté avec un sourire narquois.

Lorsque Mlle Greene fut introduite dans la Chambre, les députés l'ont saluée en frappant leur pupitre.

Dave Jacobs, instructeur de l'équipe nationale de ski, a déclaré que Mlle Greene se comparait favorablement avec les anciennes championnes de ski Lucille Wheeler et Anne Heggtveit.

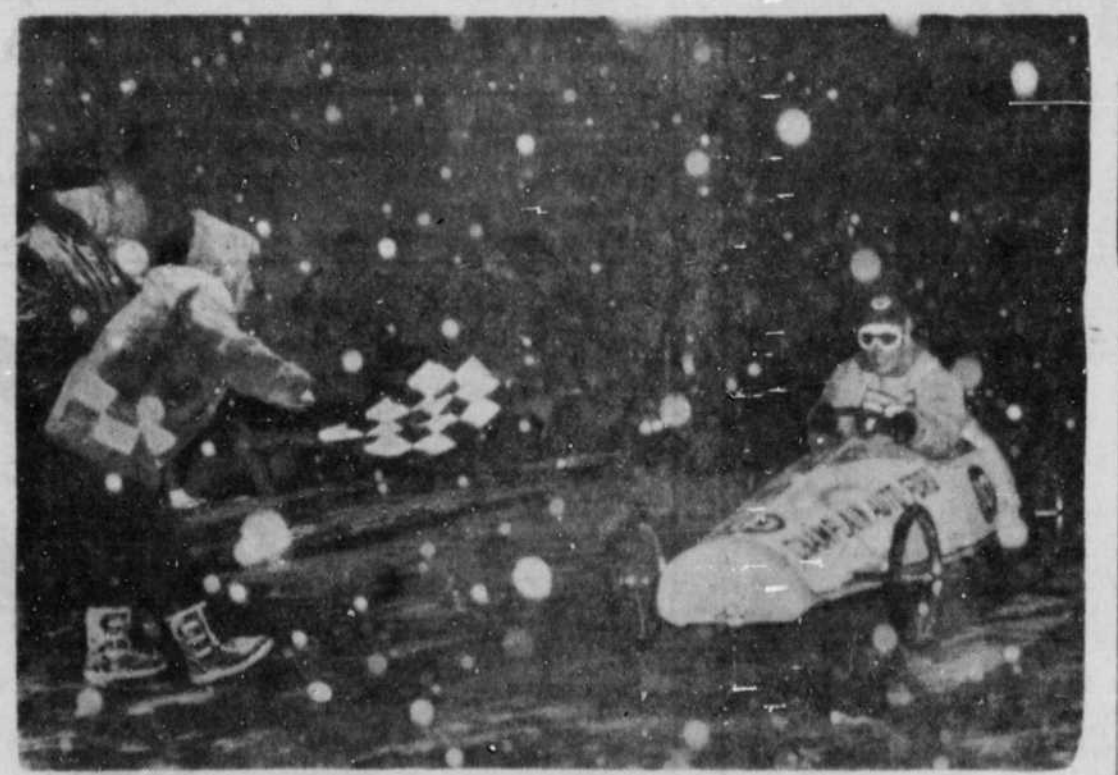
Lors du déjeuner, Mlle Greene s'est dite enchantée de la réception, qui lui donnait l'occasion de rencontrer un premier ministre pour la première fois. Elle a souligné le bel esprit de l'équipe nationale en raison de l'appui du gouvernement et des entreprises privées, « ce qui vous donne l'impression de représenter vraiment le Canada et non pas seulement un club. »

\$1,530,188.

Ottawa. — (P.C.) — Au cours de l'année 1965, le gouvernement fédéral a consacré la somme de \$1,530,188, pour venir en aide au sport amateur. Dans une réponse à une question écrite de M. Réal Caouette, chef du ralliement des Crédiatistes, le ministre de la Santé nationale, M. Allan MacEachen, a dit que le gouvernement avait aidé le sport amateur en octroyant des subventions aux organismes nationaux favorisant le développement du sport amateur.

Gain de Cooper

Wolverhampton. — (AFP) — Au cours d'une réunion de boxe qui s'est déroulée mercredi soir à Wolverhampton, Henry Cooper, champion poids lourds de Grande-Bretagne et de l'Empire britannique, a battu Jefferson Davis, des États-Unis par KO au premier round d'un combat prévu en dix.



● C'est le jeune Denis Giroux, conducteur de la voiture numéro 16 (Champlain Auto-Ford) qui a remporté hier soir les grands honneurs de la course de tacots. (Photo L'ACTION, par Marcel Laforce)

Denis Giroux remporte la course de tacots

C'est sous une température des plus carnavalesques que s'est déroulée la classique de la course en tacots du Canada d'hiver de Québec, hier soir, dans la côte Franklin. Quelque 3,000 spectateurs s'étaient massés tout le long du parcours qui avait son départ, non loin du Chemin Ste-Foy, et on fortie applaudit le grand vainqueur de la finale le jeune Denis Giroux.

Les organisateurs se sont dits très satisfaits de cette course qui groupait 29 participants, au volant de véhicules aux formes les plus originales.

Chez les juniors, le jeune Claude Tremblay a rivalisé de vitesse avec Robert Saillant, et Serge Hallé, pour finalement sortir victorieux de cette première épreuve.

Dans la catégorie juvénile, Denis Giroux, dans un tacot commandité par Champlain Auto-Ford s'est mérité le premier prix ainsi qu'une bourse en argent. Il devait par la suite se montrer supérieur à Claude Tremblay (junior), et Guy Thivierge, qui courait dans la course pour adultes. Ceux qui se sont qualifiés dans la semi-finale de la course juvénile furent Claude Soudard, (Denis Pélissier), Daniel Drolet, (Poliquin Sportif), et la seule participante féminine, Suzanne Robitaille.

Dans la course pour adultes, Guy Thivierge de CFCEM-TV, a remporté les honneurs. Jacques Audet, dont la voiture était commanditée par le garage W. Martin, et Ralph Mercier, qui avait le garage Y. Rousseau pour commanditaire, ont toutefois offert une

vive concurrence au vainqueur. Le clou de la soirée fut sûrement la descente du Bonhomme Carnaval dans un superbe tacot. Suivaient la reine et les duchesses dans des voitures sports. Le président J. Arthur Bédard était également de la partie.

PRIX DE BEAUTE Samedi dernier, un jury a choisi la voiture gagnante du prix de beauté. Il s'agit du tacot construit par monsieur Rosaire Ratté, commandité par la maison Boulevard G.M.C. et conduit par le sympathique Guy Thivierge.

D'autres prix ont été accordés pour la beauté de la construction, pour la qualité des matériaux employés et pour les tacots construits par les jeunes concurrents eux-mêmes.

SERVICE SPECIAL D'AUTOBUS

Service continu entre

Québec et le Mont Sainte-Anne

POUR LE 19 ET LE 20 FEVRIER

Départ Gare Centrale d'Autobus

225 EST, BOULEVARD CHAREST

524-4692

Évitez les dangers de la circulation et les problèmes de stationnement

PRENEZ L'AUTOBUS

AUTOBUS DUPONT LTEE

CHAUSSURES de TRAVAIL

Dr Scholl's

confortables et durables pour pieds actifs

Modèle 6596B
Haut brun avec semelle en "Vulcor".
Largeurs: C-EE 1695
Pts: 6 à 12

Modèle 5398
Kip noir ou brun avec semelle et talon en Néoprène.
Largeurs: B-EE 1595
Pts: 7 à 12

Ces chaussures robustes assurent le confort exigé par les hommes qui passent de longues heures chaque jour sur leurs pieds. Travailleurs d'usines, fermiers, facteurs, etc., apprécieront ces chaussures en cuir durable et aux semelles résistantes. Conçues pour un ajustement confortable, un support reposant et amplement d'espace pour les orteils.

EXAMEN GRATUIT DU PIED

Magasin de chaussures Dr Scholl

pour le confort du pied

495 est, boul. Charest — Québec — Tél.: 529-7949

CINZANO

sur glace

CINZANO

doux—importé d'Italie
sec—importé de France

Ce que j'en pense

Par Jean ROULIOT

AH ! CES PARENTS

Imaginez-vous l'arbitre en chef de la ligue Nationale tentant d'influencer les arbitres lors d'un match pee-wee.

C'est pourtant bel et bien arrivé au nouveau patron des arbitres professionnels "Scotty" Morrison et il l'a vu humblement pour servir d'exemple à ne pas suivre aux parents trop partisans. Et ce qui plus est, son intervention intempestive a pratiquement coûté la partie à l'équipe de son fils.

"J'allais à une petite patinoire en banlieue de Toronto voir jouer mon garçon, rappelle-t-il. Il n'y a que quatre ou cinq rangées de bancs, aussi décidai-je de me tenir debout dans une allée près du banc.

"Un joueur de l'équipe adverse fut envoyé au pénitencier. Comme l'horloge n'arrêtait pas aux hors-jeux, l'instructeur tenta de tuer le plus possible la punition en changeant de centre à chaque mise au jeu. Je criai à l'arbitre de mettre la rondelle au jeu, de ne pas laisser l'instructeur tuer une punition de cette façon. L'officiel se retourna et pointant le doigt au banc de notre équipe, il infligea une punition de banc.

"Nous menions 2-1 à ce moment, et l'autre équipe profita de "ma" punition pour égaliser les chances. Par la suite, l'adversaire l'emporta 3-2. Là, j'étais furieux et je me rendis à la chambre des arbitres pour lui dire ma façon de penser.

Il me coupa le souffle en me disant : "Tu as encore bien des choses à apprendre au sujet des arbitres, mon ami. Je vais te rapporter à la direction de la ligue".

"Face à face avec cet homme, je réalisai tout le ridicule de ma situation. L'arbitre n'avait pas la moindre idée qui j'étais et je n'étais sûrement pas pour lui dire. Vous voyez ce d'ici : l'homme en charge des arbitres dans le plus grand circuit au monde perdre la tête au sujet d'une joute pee-wee".

INSPIRATION SPECIALE

Nous ne savons pas ce qui arrivera aujourd'hui dans la partie entre les Indiens du Québec et le Richmond, mais lundi dernier nous étions ouverts à tous les paris dans leur joute contre Princetonville.

Ce n'est pas que nous ne redoutions pas l'excellente formation des Caravelles, mais plutôt que nous savions qu'en cas de partie serrée, les Indiens auraient une raison supplémentaire de fournir un effort extraordinaire.

La clé de cette inspiration spéciale est le fait que s'ils perdaient, les pee-wee devraient retourner à Pointe-à-Blanc en attendant leur match de samedi prochain contre Caughnawaga, tandis que s'ils triomphaient ils passeraient la semaine à Québec.

Chaque fois qu'un petit Indien demandait au Père Martel : "Est-ce qu'on va visiter les monuments de glace ? Est-ce qu'on va aller glisser sur la terrasse ?" la réponse était toujours la même : "Oui, si..." Les jeunes Indiens ont vu à ce que ce conditionnel se transforme en réalité.

Quant au match de samedi prochain pour le trophée Georges Trudel, il aura bel et bien lieu contre Caughnawaga. En effet, les Mohawks n'ont pas pu se faire justice parce que leurs quatre meilleurs joueurs n'étaient pas éligibles.

La réserve iroquoise suit en effet la limite d'âge séparatiste de Montréal rendant éligibles les joueurs au 1er janvier au lieu du 1er juin. Pour l'exhibition inter-Indiens, le Père Martel a accordé la permission aux Mohawks d'aligner leur équipe habituelle. "J'espère que les quatre autres joueurs sont excellents, car d'après ce que j'ai vu l'autre jour, nous aurions pu battre cette équipe 30-0", a conclu le Père Martel.

L'ANECDOTE DU JOUR

Désirant conserver en souvenir la photo de la mise au jeu par Gordie Howe entre les Citadelles et Toronto Shop-sies, une bonne maman a tenu à préciser à notre photographe : "Vous savez bien, celle de la partie contre les Toronto Shop Sues".

Ici et là.

Mike Griffin a expliqué très franchement aux membres de la Galerie Sportive pourquoi il avait décidé de faire jouer Jacques Locas jr. "J'ai voulu donner un exemple, et personne ne m'a suivi; je ne resterais sûrement pas seul à faire le fou", a-t-il conclu. — Gilles "Shifty" Renaud a obtenu une soufre de six buts contre le West Island dans la ligue Métropolitaine. — Don Blackburn aurait perdu une aide quelque part, selon le dernier rapport statistique de l'A.H.L., mais assez souvent Dick Button se rajuste la semaine suivante.

L'homme le plus heureux à la piste de courses est sûrement le grand-père de Réal Boucher. — Comment les As ont-ils pu attraper sept punitions de suite à Vancouver ? A Québec, ils ne feraient pas de mal à une mouche. — Paul Dumont nous a expliqué que Boston joue pour le trophée de la ligue Progression, parce qu'il l'a gagné l'an dernier. S'il le perdait, tous les clubs américains pourraient réclamer un détail pour désigner le représentant des Etats-Unis.

Ne soyez pas surpris si Marty Howe, qui en est à sa dernière saison pee-wee, vient résider à Québec l'hiver prochain pour y apprendre le français. — Andy Hemphill, l'arbitre de Scarborough s'est fait traiter de "homer" par une partisane du Leaside lors du match contre Grand-Mère. —

Pas surprenant que Frank Carlin ait pris du temps pour appeler à Québec afin d'annoncer que Wakely avait été dans les filets des As à Vancouver.

Un référendum pour un arène à Ste-Foy aurait passé comme une trainée de poudre après la victoire en supplémentaire de nos voisins pee-wee. — On avait eu la délicatesse de réserver à Gordie Howe la chambre numéro 9 au motel où il résida. — Le magazine des Red Wings comprenait dimanche dernier un article abondamment illustré sur le voyage des jeunes Howe à Québec l'an dernier.

Des 32 clubs qui formaient la ronde quart-de-finale des 4 sections du tournoi pee-wee, 18 venaient du Québec, 11 de l'Ontario, 2 des Etats-Unis et un de la Nouvelle-Ecosse.

San Francisco triomphe 13-5

Des pros authentiques laissent monter ce pointage de pee-wee

Troisième période	
11-San Francisco, Topoli	3.14
12-San Francisco, Gravel	10.11
13-Québec, Hoekstra	13.16
14-San Francisco, Thurby	14.34
15-San Francisco, Brisson	14.34
(Odrovski, Topoli)	16.23
16-San Francisco, Swarbrick	17.23
17-Québec, Blackburn	19.09
18-San Francisco, Nicholson	19.54
(Picard, Topoli)	20.54
Punitions : Harvey 5.35, Price 2.50	
Blackburn 12.29, Price, Hanta, Swarbrick 13.38	
Assistance : 2,119.	

Ailleurs dans l'A.H.L.

A Cleveland

Cleveland. — (P.A.) Joe Sura a procuré un gain de 4-3 aux Barons de Cleveland sur les Indiens de Springfield dans la ligue Américaine de hockey grâce à un but dans la dernière période hier soir.

Cec Hoekstra et Howie Glover avaient donné une avance de 2-1 aux locaux dans le premier engagement, où Roger Côté avait compté au profit des visiteurs.

Ron Attwell, des Barons, Jim Anderson et Gord Miller, des Indiens, ont également compté dans la deuxième reprise.

Première période	
1-Cleveland, Hoekstra	1.12
2-Cleveland, H. Glover	10.29
3-Springfield, Côté	10.33
Punitions : Young 7.59, Rolfe 13.45	
Needham 19.47, Kilrea et Sura 19.52	
Deuxième période	
4-Springfield, Anderson	6.33
5-Cleveland, Attwell	10.54
6-Springfield, Miller	13.43
(Ménard, Amadio)	13.43
Punitions : Lanyon mineure et majeure 19.22	
Troisième période	
7-Cleveland, Sura	3.06
(Conroy, Needham)	3.06
Punitions : Ménard et Lanyon 17.31	
Arrêts	
Caron 8 11 12 — 31	
Morissette 9 13 12 — 34	
Assistance : 7,176.	

Première période	
1-Rochester, Walton	4.42
Punitions : G. Résumé 12.40, Clus-benan 19.42	
Deuxième période	
2-Rochester, Arbour	4.19
3-Rochester, Horvath	6.38
4-Rochester, Smrke	10.09
5-Rochester, Jeffrey	10.09
6-Rochester, Arbour	16.18
7-Buffalo, Wilson	19.21
Punitions : Armstrong et Van Im-pe, mineurs 19.30	
Troisième période	
8-Rochester, Gamble	10.35
9-Rochester, Duff	14.14
10-Buffalo, Pearson	19.27
Punitions : Pappin, match, deux mineurs, 12.52, Arbour 12.45	
Arrêts	
Edwards 8 8 10 — 27	
Perreault 12 8 6 — 23	
Assistance : 2,906.	

Première période	
1-Cleveland, Hoekstra	1.12
2-Cleveland, H. Glover	10.29
3-Springfield, Côté	10.33
Punitions : Young 7.59, Rolfe 13.45	
Needham 19.47, Kilrea et Sura 19.52	
Deuxième période	
4-Springfield, Anderson	6.33
5-Cleveland, Attwell	10.54
6-Springfield, Miller	13.43
(Ménard, Amadio)	13.43
Punitions : Lanyon mineure et majeure 19.22	
Troisième période	
7-Cleveland, Sura	3.06
(Conroy, Needham)	3.06
Punitions : Ménard et Lanyon 17.31	
Arrêts	
Caron 8 11 12 — 31	
Morissette 9 13 12 — 34	
Assistance : 7,176.	

A Buffalo

Buffalo. — (P.A.) Les Américains de Rochester ont écrasé les Bisons de Buffalo

Castors bantam finalistes au tournoi de Thetford

Les Castors bantam de l'O.T.J. de Québec Inc., ayant remporté la victoire dans leurs trois précédentes rencontres, lors du Tournoi Régional de Thetford-Mines, en dernière fin de semaine, ont perdu 5-3, lors de la partie finale contre l'équipe d'Asbestos qui s'était considérablement renforcée depuis le Tournoi du Richelieu, tenu à la fin de janvier dernier.

A leur première partie, les Castors ont gagné 8-1 contre l'équipe de Drummondville. Le joueur de défense Serge Drolet brilla dans cette rencontre en comptant à 4 reprises en plus de fournir 2 aides. Les autres compteurs du Québec furent Bruno Samson, 1-3, Pierre Boutet, Gérard Doré et Jacques Carpentier. On méritait des aides, Richard Grégoire, 3, Jacques Richard, Réjean Giroux, Pierre Lièvre et Gilles Boucher.

En quart de finale, les Castors ont disposé du Lauzon par

4-2. Richard Grégoire avec 3 buts et une aide fut la vedette de la rencontre. Gérard Doré enregistra le premier but des vainqueurs en plus de fournir une aide. Bruno Samson et Gilles Boucher eurent chacun une mention d'assistance.

Lors de la semi-finale, l'équipe favorite du Tournoi Thetford-Mines, perdit 5-3 contre les Castors. Gilles Boucher, Réjean Giroux, 1-1, Bruno Samson, Jacques Richard, Richard Grégoire, 1-0, et Serge Drolet, 0-2, participèrent au pointage pour Québec.

Richard Grégoire, 1-1, Jacques Carpentier et Gilles Boucher marquèrent les 3 buts des Castors, lors de la joute finale, tandis que Bruno Samson, 2, Réjean Giroux et Jacques Richard aidèrent dans leur préparation.

L'organisation du Tournoi choisit Serge Drolet des Castors Bantam de Québec, le meilleur joueur de défense de leur Tournoi Régional.



Inconscient et ignoré, Dave Creighton repose derrière le banc des Reds de Providence au Centre Civique de Pittsburgh. Ebranlé par une collision sur la glace, Creighton ne perdit connaissance qu'à son retour au banc, juste sous les yeux du pilote Ivan Irwin. (Téléphoto UPI)

Le sénateur du Maryland recommande une enquête

WASHINGTON (PA) — Le sénateur Daniel B. Brewster, du Maryland, a recommandé hier une enquête sur l'expansion récente de la ligue Nationale de hockey, où six équipes américaines ont obtenu une franchise.

Dans une lettre au sénateur Philip A. Hart, du Michigan, président d'un sous-comité sénatorial chargé d'étudier les infractions anti-trusts, Brewster a écrit :

"Le Congrès a récemment adopté une législation exemptant certains sports professionnels des lois anti-trusts, car nous voulions reconnaître le principe d'une ligue.

"Toutefois, tout en accordant à certains sports, y compris le hockey, ce privilège spécial, nous attendions à ce que les ligues acceptent certaines responsabilités.

"Lorsqu'un circuit élargit ses cadres, il doit traiter tous les candidats sur le même pied.

Chaque demande doit être étudiée à son propre mérite plutôt qu'en regard des bénéfices accrus que peut retirer une ligue ou un propriétaire d'un stade en particulier.

"Je crois que la LNH, dans sa récente décision, a déjoué les intentions du Congrès. De plus, elle a prouvé son manque de responsabilité à l'endroit du public sportif.

"Je crois qu'une enquête immédiate sur la décision récente de la LNH doit être faite dans le but de déterminer si une autre législation est nécessaire".

Baltimore était le septième choix chez les candidats, mais seulement six franchises étaient disponibles.

De même, Vancouver a également essuyé un refus.

Les six candidats heureux furent Minneapolis — St-Paul, St. Louis, Los Angeles, San Francisco, Pittsburgh et Philadelphie.

Dans l'Américaine

LES COMPTEURS

	B	A	Pts
Gambler, Roch.	32	34	66
Ehman, Roch.	27	33	60
LaBosière, Qué.	23	36	59
Courcy, Cleve.	18	41	59
Mehryk, Buff.	12	47	59
Hicks, Qué.	20	38	58
Blackburn, Qué.	27	30	57
Pappin, Roch.	24	33	57
Gendron, Qué.	24	31	55
Horvath, Roch.	22	33	55

Lui, y connaît ça...



sa bière, y a rien qui Labatt!

Son métier de dessinateur industriel,

il le connaît bien.

Comme tant d'autres, il aime bien :

son travail et il en est fier.

Quand vient le temps

de choisir sa bière, là aussi

il sait ce qu'il fait. Il sait que la "50",

c'est une vraie bonne bière,

une bière parfaite.

Lui... y connaît ça!



Gordie Howe et le HOCKEY

Les hasards du jeu s'égalisent à la longue

QUESTION: Lorsque vous êtes en face du filet adverse, essayez-vous toujours de faire dévier le lancer d'un coéquipier? Ou est-il plus avantageux de le laisser aller et de se concentrer sur le retour?

REPONSE: Je dirais que plus de la moitié des buts sont comptés sur des lancers déviés ou des lancers complètement volés. Le cerbère sera considéré fauif, s'il laisse passer un lancer de 50 ou 60 pieds, parce qu'il se déplace pour le couvrir.

Toutefois, s'il part pour le couvrir et qu'un autre joueur réussisse à placer sa palette sur la glace et à le faire dévier quand il est juste à quelques pieds, le

cerbère n'a pas la moindre chance au monde.

Evidemment, c'est vrai dans les deux sens. Dans une joute à Toronto, j'avais un but certain en perspective. J'avais la moitié du but pour loger la rondelle. Norm Ullman, combatif comme il est, plaça son bâton sur la glace et fit dévier le lancer directement sur les jambières de Terry Sawchuk.

Souvent, toutefois, j'essaie de laisser partir un lancer en vitesse, même si je sais qu'il ne s'en va pas dans le filet. Mais si Ullman se trouve sur son chemin et le fait dévier, il ira dans le filet ouvert.

Il y a des fois où vous battez pour vous faire une place à 10 pieds en avant

des buts, en position parfaite, et la passe du coin glisse derrière vous. D'autres fois, vous êtes à 10 ou 15 pieds et la rondelle passe dans la zone du cerbère, impossible à atteindre.

J'ai eu une merveilleuse chance dans une joute à Montréal. La rondelle s'en venait et je me préparais à la frapper avec force. Le secret quand vous avez un filet ouvert est de bloquer le chemin ou cas où quel-qu'un s'amènerait pour le couvrir.

Juste comme je m'élançais, la rondelle fit un petit saut. Elle effleura le haut de ma palette et je manquai le filet par deux pieds. Ce sont les hasards du jeu. Mais si vous battez, ils s'égaliseront.

ciné

BULLETIN

BIENVILLE. — Le cavalier de la terre (AA) à 7.30. Bon voyage (AA) à 8.50 hres.

CANARDIERE. — Je ne suis qu'une femme (AR) à 1.30, 4.40, 7.55. Angélique, marquise des anges (D) à 2.40, 6.50, 9.10. Continu de 1.30 à 11.10 hres.

CAPITOL. — Goldfinger (AR) (version française) à 1.30, 4.05, 6.35, 9.10. Courts métrages dont le Tour du St-Laurent à 1.00, 3.30.

CARTIER. — Court métrage à 1.10, 3.35, 5.15. The Spies Are (AR) à 1.25, 5.30, 9.20. Made in Paris (AR) à 3.15, 7.30. Fin à 11.10 hres.

CINEAC 7e ART. — Le combat du capitaine Newman (AA) à 1.00, 4.32, 8.54. Le mystère sur la falaise (AA) à 3.05, 6.58. Fin à 11.00 hres.

CLASSIC. — Les nuits du monde (D) à 1.30, 5.20, 9.10. Dans les griffes du tigre (AR) à 3.40 et 7.30 hres.

COMEDIE QUEBECOISE (Ancien Laurier). — Revanche du Sien (AR) à 1.30, 5.30, 9.20. L'invasion secrète (A) à 7.30. Sur scène: "Je cherche fortune" à 9.00. Nouvelles à 9.30. Fin à 11.35.

EMPIRE. — Juliette des esprits (AR) à 1.30, 5.30, 9.20, 11.30. Fin à 11.05 hres. (2e semaine).

IMPERIAL. — Esclave du Pharaon (AA) à 1.03, 4.28, 7.53. Le mépris (D) à 2.44, 6.06, 9.31. Sujets courts à 1.00, 4.25, 7.47. Fin à 11.12 hres.

LAURET. — Expresso Bongo (P) à 1.00, 4.17, 7.41. La maison de Madame Adler (D) à 2.41, 5.58, 9.28. Nouvelles à 7.24. A venir à 9.22. Fin à 11.04 hres.

LEVIS. — Les Blouses Blanches (A) à 7.30. Taras Bulba (A) à 9.40 hres.

LIDO. — Le deuxième homme (AR) à 7.30. La difficulté d'être infidèle (AR) à 9.20 hres.

PARIS. — Hôtel La Cigarras à 12.10, 3.30, 6.40, 10.50. Le miroir aux Alouettes (D) à 1.40, 5.05, 8.30. (2e semaine).

FIGALLE. — Le miroir des alouettes (D) à 12.10, 3.30, 6.40, 10.50. Hôtel La Cigarras à 1.40, 5.05 et 8.30 hres. (2e semaine).

PRINCESSE. — Faites sauter la banque (AA) à 12.50, 6.01. Régiments de compte à O.K. Corral (A) à 2.25, 7.34. Le rafiot héroïque (AA) à 4.23, 9.34. Sujets courts à 2.17, 7.28. Fin à 11.12 hres.

RIALTO. — L'Invisible Dr Mabuse (A) à 2.40, 5.44, 8.56, 9.40. Nouvelles à 2.07, 8.03. Le secret des valises noires (A) à 2.19, 5.11, 8.15. Fin à 11.07 hres.

SILVER. — Le retour d'Aladin (A) à 7.30. Charade (A) à 9.12. Fin à 11.00 hres.

STE-FOY (Salle Alouette). — The Sound of Music (T) sur réservation à 8.13. Matinées à 2.15, les mercredi, samedi et dimanche.

STE-FOY (Salle Champlain). — Expresso Bongo (P) à 1.00, 4.17, 7.41. La maison de Madame Adler (D) à 2.41, 5.58, 9.28. Nouvelles à 7.24. A venir à 9.22. Fin à 11.04 hres.

ST-ROUALD. — Les temps sont durs pour les vampires (AR) à 7.30. Monstre immortel (A) à 9.15. La nuit de tous les mystères (A) à 10.30 hres.

STUDIO 9. — Relache jusqu'au 20 février.

VICTORIA. — L'Invisible Dr Mabuse (A) à 12.50, 3.45, 6.55, 9.40. Le secret des valises noires (A) à 2.25, 5.15, 8.10. Fin à 11.16.

THEATRE POPULAIRE

Petit Champlain

39, Petit Champlain,
Face à la traversée.

Réservation: 692-1919

Présente:

**Clémence Desrochers,
Yvon Deschamps,
Gilbert Chénier**

DANS LA REVUE

ON L'PREND PAS

du 17 au 22 février inclus.
Spectacles 8h, 30 et 10h, 30

Stationnement du C.N.R.
gratuit.

TUILES - TAPIS - PRELARTS

N'achetez pas vos couvre-planchers sans demander nos prix EXEMPLES —

TUILES VINYL AMIANTE épaisseur 0.80

PRELARTS de VINYL solides

Plusieurs MODELES de TAPIS réduits de 30%

LA TUILE 10

REDUITS à 1/2 PRIX

de 30%

Carie

Pour un estimé gratuit à domicile, tél.: 683-0422

ROBERT SIMARD

COUVRE-PLANCHERS

614 rue Christophe-Colomb Ouest, Qué.

25 ans d'expérience à votre service

Ouvert tous les soirs jusqu'à 10 hres

acceptée

Nous vous invitons à utiliser le coupon ci-dessous. Un représentant se rendra à votre domicile avec des échantillons et vous fournira un estimé sans aucune obligation de votre part. Représentants dans toute la province.

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Ctl _____

A Québec

aujourd'hui

CONVOICATIONS

RICHELIEU STE-FOY — au Grand Boulevard à 8 h. p.m. Fête du Carnaval.

CARNAVAL — parade de la jeunesse à 8h. p.m. suivie de danses populaires au Carré d'Youville à 9h. p.m.

COURS SUR LA BIBLE — à la salle Newman du Pavillon Lemieux à 8h. p.m. conférence de M. l'abbé Michel Roberge, professeur à la Faculté de théologie de Laval, "Adam formé de la glaise du sol? Eve formée de la côte d'Adam?"

CENTRE D'ETUDES NOROCCQUES — conférence de M. Benoit Robitaille sur "Le nord du Québec — l'implantation de l'organisation gouvernementale" à 8 h. p.m. à l' amphithéâtre 2-A du pavillon des Sciences humaines.

PAYS SEC

La Mauritanie, une ancienne colonie française d'Afrique, n'a pas de rivière ni de cours d'eau sur son territoire propre. Une partie de sa frontière seulement est formée par le fleuve Sénégal.

PALAIS MONTCALM

Demain le 18 février

Billets en vente au guichet pour le récital de



GINETTE RAVEL

samedi le 26 février

Adm.: \$1.50 à \$3.00

Mlle Hélène Labonté



On nous apprend le décès de Mlle Hélène Labonté, fille de feu Joseph Labonté et de feu Hélène Jenkins, décédée subitement le 10 février dernier, à l'âge de 62 ans.

C'était une personne de grand bien. La regrettable défunte était avantagusement connue à Notre-Dame-de-Foy où elle avait été pendant plus de quinze années ménagère au presbytère. Auparavant, elle avait rempli les mêmes fonctions pendant une couple d'années à Lauzon et, aussi, pendant deux ans à Saint-Louis-de-France.

Mlle Labonté laisse pour pleurer sa perte, sa sœur: Mme Pauline April; ses frères: MM. James et Joseph Labonté, et l'É. Sébastien, f.c.e., de l'Institut Saint-Jean-Bosco.

Le service a eu lieu le 14 février, à Saint-Ludger de la Rivière-du-Loup. — Nos condoléances à la famille en deuil. (**)

Décès de M. A. Brodeur

M. Antonio Brodeur, secrétaire au Conseil Législatif, époux de feu dame Mary C. McLure, est décédé le 16 février 1966, à l'âge de 65 ans. Il demeurait au 180 Saunders, Québec.

M. Brodeur laisse dans le deuil son fils et sa belle-fille: M. et Mme René Brodeur (Denise Troie), ses petits-enfants: Carole, Pierre, Michel et Claude.

M. Brodeur repose présentement à la résidence funéraire Arthur Cloutier & Fils Ltée, 46 ouest, rue St-Cyrille. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 février 1966, à l'église St-Dominique et l'inhumation au cimetière Belmont.

SERVICE ANNIVERSAIRE



Charles De Koninck

Une messe anniversaire sera célébrée par Mgr L.-A. Vachon, recteur de l'Université Laval, dans la chapelle du Pavillon Lemieux, Cité universitaire, le 19 février, à 5 h. 15 p.m.

Vendredi

Très doux, nuageux

Samedi

Doux, avec pluie verglaçante

Dimanche

Beau et froid

Lundi

Nuages intermittents, doux, plus froid en soirée

MADDEN

Votre fournisseur d'huile à Chauffage

vous présente les

PRÉVISIONS

pour les quatre jours à venir.

Beau temps mauvais temps...

MADDEN

Votre fournisseur d'huile à Chauffage est à votre service

JOUR ET NUIT

pour votre "super confort" et votre sécurité

653-4015

SERVICES SPÉCIAUX

BAGUES

de fiançailles

- Le plus grand choix
- Plans de crédit
- Diamant garanti au plus bas prix

OMER ROUSSEAU

BIJOUTIER — IMPORTATEUR DIAMANTAIRE

802 ST-JOSEPH — QUÉBEC

17-2 (1 fr) 8.5.

Décès de Mme Joseph Lapierre

Mme Joseph Lapierre, née Clara Cormier, épouse de M. Joseph Lapierre, ex-employé de la province, est décédée le 15 février 1966 à l'âge de 80 ans et 9 mois. Elle demeurait au 2263 Mauffils, Québec.

Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses fils et ses belles-filles: M. et Mme René Lapierre (Réjeanne Jacques), M. et Mme Eric Lapierre (Florida Bourgeois), M. Augustin Lapierre, M. Marcel Lapierre; ses frères, sa sœur, ses beaux-frères et ses belles-sœurs: M. et Mme Charlie Cormier, M. Johnny Cormier, Mme E. Carbonneau (Lizette), M. Aubin Lapierre, M. et Mme Conrad Lapierre, M. et Mme Johnny Lapierre.

Mme Lapierre repose présentement à la résidence funéraire Arthur Cloutier & Fils Ltée, 1720 de la Canadienne. Les funérailles auront lieu samedi le 19 février 1966 en l'église St-Pascal de Malzerets et l'inhumation au cimetière St-Charles.

SERVICE ANNIVERSAIRE



Charles De Koninck

Une messe anniversaire sera célébrée par Mgr L.-A. Vachon, recteur de l'Université Laval, dans la chapelle du Pavillon Lemieux, Cité universitaire, le 19 février, à 5 h. 15 p.m.

SERVICE ANNIVERSAIRE



Le service anniversaire de M. Georges Bégin, époux de feu dame Maria Lapointe, sera chanté samedi, le 19 février, à 8 heures en l'église de Notre-Dame de Lévis.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SERVICE ANNIVERSAIRE



Le service anniversaire de M. Georges Bégin, époux de feu dame Maria Lapointe, sera chanté samedi, le 19 février, à 8 heures en l'église de Notre-Dame de Lévis.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SERVICE ANNIVERSAIRE



Le service anniversaire de Mlle Wilfrid Cloutier (Eva Allaire) sera chanté samedi le 19 février à 4 h. 30 p.m. en l'église de St-Malo. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

avis de décès

BEDARD. — A Québec, le 15 février 1966, à l'âge de 81 ans, est décédé M. Louis-Philippe Bedard, ex-employé civil, époux de feu dame Bernadette Dorion, demeurant à 7425, avenue O'Neill, Charlebourg.

Les funérailles auront lieu samedi, le 19, à 9 heures.

Départ des funérailles J. Bouchard & Fils, 115, 80e Rue est, à 8 heures 50, pour l'église de Charlebourg et de là au cimetière paroissial. 16-2 (3 fs)

BOUFFARD. — A Québec, le 16 février 1966, à l'âge de 70 ans, est décédé le sénateur Paul-Henri Bouffard, époux de dame Margaret Hatchett, demeurant au Château St-Louis.

Les funérailles auront lieu lundi, à 10 heures.

Départ des salons mortuaires Arthur Cloutier & Fils, 975, Marguerite-Bourgeois, à 9 heures 40, pour l'église de St-Dominique et de là au cimetière Belmont. Le trajet se fera en automobile. 17-2 (3 fs)

ROY. — A St-François, Montmagny, le 15 février 1966, à l'âge de 63 ans et 4 mois, est décédé M. Joseph-F. Roy, ex-barbier, célibataire.

Les funérailles auront lieu samedi, à 10 heures.

Départ des salons mortuaires Laurent Normand, St-François de Montmagny, à 9 heures 45, pour l'église de St-François et de là au cimetière paroissial. 16-2 (2 fs)

ST-LAURENT. — A Lévis, le 16 février 1966, à l'âge de 72 ans et 7 mois, est décédé M. Omer St-Laurent, maître-barbier, le grand Chevalier de l'Amicale Mariste, époux de dame Béatrice Michaud, demeurant à 51, Desjardins, Lévis.

Les funérailles auront lieu samedi, à 10 heures.

Départ des salons mortuaires Gilbert et Turgeon Ltée, 58, avenue Bégin, à 9 heures 45, pour l'église de Notre-Dame et de là au cimetière Mont-Marie. 17-2 (2 fs)

BRETON. — A Thetford-Mines, le 15 février 1966, à l'âge de 61 ans et 6 mois, est décédé M. Philippe Breton, époux de dame Rose-Délina Simard, demeurant à 685, rue Gingras.

Les funérailles auront lieu samedi, à 10 heures.

Départ des salons mortuaires Cloutier, rue Falardeau, à 9 heures 45, pour l'église de St-Maurice de Thetford Mines et de là au cimetière paroissial. 16-2 (3 fs)

TALBOT. — A Québec, le 14 février 1966, à l'âge de 78 ans et 3 mois, est décédé M. Didyme Talbot, époux de dame Léda Rod, demeurant à 258, des Oblats.

Les funérailles auront lieu samedi, à 9 heures.

Départ du funérarium Germain Lépine Ltée, 535, avenue des Oblats, à 8 heures 45, pour l'église de St-Sauveur et de là au cimetière St-Charles. 15-2 (3 fs)

TARDIF. — A Ste-Foy, le 14 février 1966, est décédée dame Gracia Talbot, épouse de feu M. Ancina Tardif, c.r., demeurant à 1619, rue Stanley, Ste-Foy.

Les funérailles auront lieu vendredi, à 9 heures.

Départ de la résidence funéraire Arthur Cloutier & Fils Ltée, 975, Marguerite-Bourgeois, à 8 heures 40, pour l'église St-Louis de France de Ste-Foy, et de là au cimetière St-Pierre de Montmagny, où un libéra sera chanté avant l'inhumation.

Le trajet se fera en automobile. 15-2 (3 fs)

REMERCIEMENTS POUR FAVEUR OBTENUE

REMERCIEMENTS à Mère Catherine de St-Augustin pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. Signé: Mme W. LA-FRANCE.

58280 17-2 (2 fs) R.F.O.

Les conflits scolaires

A sa dernière réunion le bureau de direction de la Chambre de Commerce de Loretteville-Neufchâtel fait sienne la récente déclaration de M. Jacques Caron, président de la Chambre de Commerce de la province de Québec à l'effet d'appuyer les commissions scolaires de même que la récente déclaration du premier ministre de la province, M. Lesage touchant les demandes des professeurs en ce qui concerne le paiement des jours de grève.

"Notre région a souffert dernièrement d'un conflit identique à celui de la région de Hull et nous espérons que cette situation ne se répètera pas", dit l'organisateur.

"Faisant suite aux propos de M. Caron, nous comprenons qu'il faut que les augmentations soient conformes au rythme de l'économie du moment que les traitements sont comparables à ceux qu'on accorde ailleurs pour des fonctions similaires".

"Nous croyons que même si les présents conflits ne se déroulent pas dans notre milieu, la façon dont ils se régleront peut nous affecter tôt ou tard", continue-t-on.

"En conséquence la Chambre de Commerce de Loretteville-Neufchâtel croit que la situation faite aux enfants dans de semblables conflits est grave et lorsqu'une grève se prolonge c'est une année perdue".

Décès de M. François Côté

Le 29 janvier, décédait à l'hôpital de l'Étant-Jésus, à Québec, M. François Côté, époux de dame Emma Leclerc (décédée).

Ancien sacristain de la paroisse de Saint-Pierre de l'Île d'Orléans, il demeurait au no 125, avenue Royale. Il était âgé de 86 ans.

Il était le père de M. l'abbé Dominique Côté, aumônier à l'Ecole secondaire Cardinal-Roy; aumônier diocésain des Cercles Lacordaire; — du docteur Charles-Eugène Côté m.d., spécialiste à l'hôpital de l'Étant-Jésus; — du docteur Joseph-Albert Côté, décédé et de Mlle Estelle Côté, décédée, — de M. Pierre Côté, contremaître chez "Grenier les Meubles", à Beaufort; — des révérendes Sœurs de la Charité de Québec: de Sr St-Dominique du Rosaire, du Service social — de Sr St-François-Joseph, sacristine à l'Orphelinat de Giffard — des Sœurs de la Ste-Famille de Bordeaux, de Sr Marie Suzanne, missionnaire au Basutoiland à Ste-Monique; des révérendes Mères Ursulines de Québec: de Mère Sainte Emma, professeur au Collège; de Mère Ste-Emérentienne, professeure à l'Institut familial à Roberval; de Mlle Anna-Marie Côté, institutrice à St-Pierre.

Il laisse un frère: M. Denis Côté, domicilié Avenue des Oblats, à Québec. Ses deux belles-filles: Mme Charles-E. Côté (Marie-Ange Frenette); Mme Pierre Côté (Marie-Jeanne); Louise (Mme Charles Latulippe) et M. Charles Latulippe, pharmacien à Saint-Georges de Beauce; Suzanne, étudiante au Collège des Ursulines de Québec.

Les funérailles auront lieu samedi matin, à 10 heures. Départ des salons Gilbert et Turgeon, 58 avenue Bégin, Lévis, à 9 h. 45, pour l'église Notre-Dame et de là au cimetière Mont-Marie.

Décès de M. O. St-Laurent

A Lévis le 16 à l'âge de 72 ans et 7 mois est décédé M. Omer St-Laurent époux de dame Béatrice Michaud demeurant à 51 rue Desjardins Lévis. Il était maître-barbier et Ter, Grand Chevalier de l'Amicale Mariste. Outre son épouse il laisse ses enfants, M. et Mme Gilbert St-Laurent (Colette Côté) Abitibi, M. et Mme René St-Laurent (Clorinthe Lessard), Montréal, M. et Mme Gaston St-Laurent (Pierrette Thibault), Lévis, M. et Mme André St-Laurent (Madeleine de Veutrouille), Georgetown, Ont., M. et Mme Roger St-Laurent (Mélanie Tremblay), Haute-Rive, M. et Mme John Morton (Pauline), Floride, M. P.-E. St-Laurent, Québec, Mme Charles St-Laurent, Québec, Mme Raoul St-Laurent, Québec, Mme Aimé St-Laurent, Québec, M. et Mme Lucien St-Laurent, Bienville, Mme Honoré Côté, Lévis, M. et Mme Maurice Saint-Laurent, Drummondville, M. et Mme Alphonse Turgeon, M. et Mme Donat Michaud, M. et Mme Ernest Michaud, C.-E. Michaud, M. et Mme Gérard Michaud, M. et Mme Wilfrid Carrier, tous de Québec, MM. et Mmes C. et Albert Lachance, Floride.

Les funérailles auront lieu samedi matin, à 10 heures. Départ des salons Gilbert et Turgeon, 58 avenue Bégin, Lévis, à 9 h. 45, pour l'église Notre-Dame et de là au cimetière Mont-Marie.

AUREORES BOREALES

Les aurores boreales se produisent entre 40 et 130 milles au-dessus de la surface terrestre. (**)

Nouvelles d'Ottawa - Nouvelles d'Ottawa - Nouvelles d'Ottawa - Nouvelles d'Ottawa - Nouvelles d'Ottawa

Recommandations de la CSN au gouvernement

Représentation égale à celle du CTC au Conseil canadien des Relations ouvrières
Meilleure protection des employés congédiés • Hausser le maximum des petits prêts
Gouvernement invité à assurer notre autonomie économique en investissant au pays

OTTAWA (P.C.) — La Confédération des Syndicats Nationaux a demandé au gouvernement une représentation égale à celle du Congrès du Travail du Canada au Conseil canadien des relations ouvrières.

Dans son mémoire annuel présenté au gouvernement, mercredi, la centrale syndicale fait valoir qu'elle ne peut tolérer d'être présente au quart de la représentation des employés, lorsqu'un débat d'intérêt direct, alors que l'autre organisme l'est aux trois quarts.

La CSN affirme que dans un conflit mettant aux prises les deux centrales, chacune d'elles a droit à une représentation numérique égale.

La centrale syndicale reproche l'unilatéralisme anglais du Conseil canadien des relations ouvrières où "l'élément francophone ne peut être entendu dans sa langue par la majorité des membres du Conseil". L'organisme déplore la même situation au niveau conseil et les hauts fonctionnaires soient tous bilingues.

LEGISLATION DU TRAVAIL

Au chapitre de la législation du Travail, la CSN réclame une meilleure protection des employés congédiés pour activité syndicale, en obligeant l'employeur à faire la preuve lui-même du bien-fondé du prétexte invoqué. La CSN suggère aussi que la loi soit amendée de manière à protéger les conventions collectives avec une entreprise qui change de nom ou de propriétaire.

Rappelant au gouvernement

qu'un certain nombre d'organismes relevant du gouvernement fédéral n'ont aucun droit syndical, la CSN estime que les droits des fonctionnaires fédéraux ne doivent pas être inférieurs aux droits des autres travailleurs, et réclame pour eux la protection de la loi sur les relations industrielles et le droit de grève.

L'organisme demande aussi qu'à tous les quatre ans un délégué de la CSN soit invité par le gouvernement à faire partie de la délégation canadienne auprès du Bureau international du Travail; présentement, c'est un délégué du CTC qui remplit cette fonction.

La première partie du mémoire est consacrée aux problèmes économiques. La centrale syndicale invite le gouvernement à assurer lui-même l'autonomie économique du Canada, en investissant davantage dans l'industrie canadienne. L'organisme rejette comme remède à l'inflation le frein de l'expansion économique, car ce serait faire reposer sur les travailleurs le poids d'une telle mesure.

Le mémoire ajoute qu'un tel arbitrage existe dans les salaires, puisque c'est par voie de négociation qu'ils sont établis.

"Nous sommes d'avis, notent les dirigeants de la centrale, que si le Canada établit une politique de restriction de l'économie, il aura en même temps fait le choix d'augmenter la pauvreté puisque le nombre de chômeurs augmentera".

L'organisme propose plutôt de mettre l'accent sur une politique de formation de la main-d'œuvre adaptée à une politique commerciale cohérente.

Le mémoire demande au gouvernement une meilleure protection pour le consommateur, particulièrement dans le domaine des prêts, en haussant le maximum de la loi des petits prêts de \$1,500 à \$5,000, et en

fixant le taux maximum d'intérêt à 8 pour cent.

La CSN propose plutôt de mettre l'accent sur une politique de formation de la main-d'œuvre adaptée à une politique commerciale cohérente.

Le mémoire demande au gouvernement une meilleure protection pour le consommateur, particulièrement dans le domaine des prêts, en haussant le maximum de la loi des petits prêts de \$1,500 à \$5,000, et en

fixant le taux maximum d'intérêt à 8 pour cent.

La centrale regrette que le gouvernement fédéral se charge du programme d'assurance-santé et de formation de la main-d'œuvre, deux domaines de juridiction provinciale. Le même reproche s'applique à la participation fédérale à des programmes d'aide à l'éducation.

L'organisme fait un certain nombre d'autres recommandations, comme la hausse des pensions de vieillesse à cent dollars par mois, la création d'une Régie des ondes telle que préconisée par le comité Fowler, l'admission de la Chine rouge

à l'ONU. Le mémoire approuve la politique de sanctions économiques contre la Rhodésie, et recommande une politique semblable contre l'Afrique du Sud; il critique l'attitude pro-américaine du Canada dans le conflit vietnamien et s'oppose à toute augmentation du budget militaire du Canada. Par contre, la CSN encourage l'aide canadienne aux pays sous-développés.

La CSN non seulement s'oppose à la dissémination des armes nucléaires, mais invite le Canada à tenter de démanteler le Club atomique; elle s'oppose à ce que notre armée fasse usage d'armes nucléaires.

Le mémoire réclame aussi la nationalisation de toutes les compagnies de transport par air, et demande de porter de \$1,000 à \$2,000 l'exemption de base pour l'impôt sur le revenu des célibataires, et de \$2,000 à \$4,000 pour les personnes mariées. Je suggère que les allocations familiales soient versées tant que le bénéficiaire est aux études.

Le mémoire réclame aussi la nationalisation de toutes les compagnies de transport par air, et demande de porter de \$1,000 à \$2,000 l'exemption de base pour l'impôt sur le revenu des célibataires, et de \$2,000 à \$4,000 pour les personnes mariées. Je suggère que les allocations familiales soient versées tant que le bénéficiaire est aux études.

Le mémoire réclame aussi la nationalisation de toutes les compagnies de transport par air, et demande de porter de \$1,000 à \$2,000 l'exemption de base pour l'impôt sur le revenu des célibataires, et de \$2,000 à \$4,000 pour les personnes mariées. Je suggère que les allocations familiales soient versées tant que le bénéficiaire est aux études.

Le mémoire réclame aussi la nationalisation de toutes les compagnies de transport par air, et demande de porter de \$1,000 à \$2,000 l'exemption de base pour l'impôt sur le revenu des célibataires, et de \$2,000 à \$4,000 pour les personnes mariées. Je suggère que les allocations familiales soient versées tant que le bénéficiaire est aux études.

Le mémoire réclame aussi la nationalisation de toutes les compagnies de transport par air, et demande de porter de \$1,000 à \$2,000 l'exemption de base pour l'impôt sur le revenu des célibataires, et de \$2,000 à \$4,000 pour les personnes mariées. Je suggère que les allocations familiales soient versées tant que le bénéficiaire est aux études.

Le mémoire réclame aussi la nationalisation de toutes les compagnies de transport par air, et demande de porter de \$1,000 à \$2,000 l'exemption de base pour l'impôt sur le revenu des célibataires, et de \$2,000 à \$4,000 pour les personnes mariées. Je suggère que les allocations familiales soient versées tant que le bénéficiaire est aux études.

Le mémoire réclame aussi la nationalisation de toutes les compagnies de transport par air, et demande de porter de \$1,000 à \$2,000 l'exemption de base pour l'impôt sur le revenu des célibataires, et de \$2,000 à \$4,000 pour les personnes mariées. Je suggère que les allocations familiales soient versées tant que le bénéficiaire est aux études.

Le mémoire réclame aussi la nationalisation de toutes les compagnies de transport par air, et demande de porter de \$1,000 à \$2,000 l'exemption de base pour l'impôt sur le revenu des célibataires, et de \$2,000 à \$4,000 pour les personnes mariées. Je suggère que les allocations familiales soient versées tant que le bénéficiaire est aux études.

On songe à abolir certaines taxes en vue de l'Expo 67 déclare J.-C. Cantin

OTTAWA (P.C.) — Le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce, M. Jean-Charles Cantin, a fait savoir hier que les ministres du gouvernement fédéral à l'Exposition de 1967 avaient songé à abolir certaines taxes en vue de l'exposition, mais qu'aucune décision n'avait encore été prise.

M. Cantin répondait à une question écrite de M. Robert Coates PC-Cumberland qui

avait demandé si le gouvernement fédéral avait eu des entretiens avec celui du Québec si le gouvernement fédéral avait eu des entretiens avec celui du Québec afin d'abolir la taxe de vente provinciale sur les achats que feront les visiteurs à l'exposition.

Quant à la taxe de vente provinciale, M. Cantin a dit qu'il n'était pas question de l'abolir.

Vente d'uranium: Winters a eu des entretiens avec Peyrefitte

OTTAWA (P.C.) — Le ministre du Commerce, M. Robert Winters, a confirmé hier aux Communautés qu'il avait eu des entretiens avec son collègue français, M. Peyrefitte, au sujet de la vente éventuelle d'uranium canadien à la France.

Répondant à une question de M. Gilles Grégoire (créditiste-Lapointe), M. Winters a dit que cette rencontre avait

servi à exprimer les points de vues des gouvernements respectifs sur la question.

Le ministre a ajouté que la rencontre avait aussi permis aux deux hommes de se connaître et il a exprimé l'espoir qu'il y aura d'autres entretiens sous peu à ce sujet.

M. Winters était à Paris la semaine dernière pour rencontrer les conseillers commerciaux du Canada à l'étranger.

Sud Vietnam: \$1,000,000

OTTAWA (P.C.) — Le ministre des Affaires extérieures a fait savoir hier que le Canada accordait actuellement une aide de \$1,000,000 au Sud-Vietnam.

M. Paul Martin, répondant à une question de M. John Dieffenbaker, a dit que cette somme était surtout consacrée à l'aide médicale que notre pays fournit au Sud-Vietnam.

Le chef de l'opposition avait demandé au premier ministre si les Etats-Unis avaient demandé au Canada une aide plus substantielle pour le Sud-Vietnam, et de quel genre d'aide il s'agissait.

M. Pearson a répondu qu'à part cette aide médicale et économique, il n'avait pas été question d'un autre genre d'aide.

M. J.-A. Mongrain Ind-Trois-Rivières a demandé de son côté à M. Pearson s'il avait l'intention de déléguer des observateurs de la Chambre des Communes au Vietnam afin de leur permettre de se rendre compte de la situation.

Le premier ministre a répondu que c'était une suggestion intéressante mais qu'il n'y avait pas songé.



• M. GEORGES HEES photographié lorsqu'il s'adressait aux membres de la Fédération des étudiants conservateurs réunis en congrès à Montréal récemment. (Téléphoto UPI)

AVIS D'ASSEMBLEE

L'assemblée générale annuelle des membres de la

CAISSE POPULAIRE DE QUEBEC-EST

pour redditions des comptes de l'année et l'élection des officiers aura lieu

jeudi, le 17 février à 8 heures P.M.

au sous-sol de l'édifice de la caisse à 510 est, rue St-François.

Tous les membres sont invités.

Ernest Guimont, Sec.

L'affaire Denis

Lamontagne: "agent" ou "avocat" des Etats-Unis

OTTAWA — (P.C.) — Le procès de Raymond Denis a été ajourné mercredi après une argumentation juridique qui a duré toute la matinée. Le jury, formé de 10 hommes et deux femmes, avait été exclu de la discussion sur les points de loi.

La cause a commencé à être entendue à huis clos devant le juge Frank Costello, de Kitchener, après que la défense eut apporté des objections aux efforts de la Couronne d'apporter comme preuve une lettre au sujet du statut de l'avocat montréalais Pierre Lamontagne dans les procédures d'extraditions contre le trafiquant de narcotiques Lucien Rivard.

Denis, avocat de 33 ans et ancien adjoint exécutif du ministre fédéral de l'Immigration, est accusé de corruption en offrant une somme d'argent à Me Lamontagne pour qu'il ne s'oppose pas à la libération sous cautionnement de Rivard.

M. Lamontagne était le procureur des Etats-Unis dans les mesures judiciaires prises en 1964 et 1965 pour extraditer Rivard et lui faire subir son procès au Texas sous des accusations de trafic de stupéfiants. Rivard fut, en fait extradé aux Etats-Unis où il subit son procès et fut condamnée à 20 ans d'emprisonnement. Il est présentement à purger cette sentence.

Me Lamontagne, le deuxième témoin de la Couronne au procès de Denis, venait à peine de commencer son témoignage lorsqu'il fut interrompu par les arguments en droit au sujet de la lettre.

L'acte d'accusation rédigé contre Denis décrit M. Lamontagne comme "agent du gouvernement des Etats-Unis dans l'affaire de l'extradition de Rivard".

Il s'agit d'établir si Me Lamontagne était bien "agent" du gouvernement américain. Le procureur de Denis, Me Louis Assaly, a soutenu que si Me Lamontagne, au moment des procédures, n'était que "l'avocat" du gouvernement américain et non un "agent", l'acte d'accusation tel que rédigé ne tiendrait plus.

En s'objeçant à la production de la lettre mentionnée plus haut, Me Assaly a déclaré qu'il s'agissait d'une preuve de lui-même à moins que l'auteur lui-même de la lettre ne vienne authentifier sa propre signature et verser la lettre au dossier. La lettre a été signée par M. Nicholas de B. Katzenbach, assistant procureur général des Etats-Unis et elle signifiait alors à M. Lamontagne qu'il représenterait le gouvernement américain dans les procédures d'extradition contre Rivard.

La cause a été ajournée à jeudi matin.

Accusations de discrimination du prince Makonnen "entièrement fausses" (Perry)

OTTAWA (P.C.) — A la suite des déclarations du jeune prince Michel Makonnen, petit-fils de l'empereur Haïlé Sélassié d'Ethiopie, au reporter du quotidien montréalais The Gazette, le directeur du collège Asbury à Ottawa, a déclaré que les accusations de discrimination portées par le jeune homme de 17 ans contre l'institution qu'il dirige sont "entièrement fausses et inventées de toutes pièces".

"Nous avons eu plusieurs étudiants noirs dans notre école, a déclaré M. Ronald H. Perry, et le mot discrimination ne fait pas partie de mon vocabulaire".

Bref, la Confédération des Syndicats nationaux soutient la thèse du Canada français, qui veut une large autonomie pour les provinces. Le C.T.C. pour sa part s'en tient à la position anglo-saxonne en faveur d'un gouvernement central fort. Pour le Québec, la clé à une société canadienne-française complète et dynamique se trouve évidemment dans un régime fédératif, qui laisse un vaste champ à la compétence des provinces. Logiquement, c'est la seule solution acceptable pour le groupe francophone.

Quant à la thèse du Congrès du Travail, elle se fonde essentiellement sur des données économiques et elle nous apparaît alarmiste. Le gouvernement fédéral a accaparé une si grande part des pouvoirs et revenus à l'occasion de la guerre, qu'il peut maintenant en céder beaucoup, sans que cela puisse empêcher d'agir efficacement sur l'économie nationale.

POLITIQUE ECONOMIQUE

Le C.T.C. et la CSN s'opposent tous deux aux restrictions du crédit et réclament une vigoureuse politique gouvernementale d'expansion. Mais sur ce point, la Confédération des Syndicats nationaux manifeste toutefois une tendance beaucoup plus nationaliste que le C.T.C. lorsqu'elle déclare que "l'Etat devrait investir massivement dans l'économie, particulièrement dans les secteurs-clés les plus productifs", et qu'elle ajoute: "Dans ce sens, le projet de mise sur pied d'une société de développement économique nous apparaît comme un pas dans la bonne direction. Même s'il s'agit d'un modeste début, nous encourageons fortement votre gouvernement à continuer dans cette voie et de prévoir immédiatement de nouvelles façons pour rendre l'économie du Canada plus canadienne".

Le Congrès du Travail se montre en revanche plutôt sceptique sur l'action de la future Société de développement, du moins dans sa forme actuelle. Il exprime la crainte qu'elle ne tombe sous l'emprise de diverses sociétés privées qui pourraient en acheter des actions.

Quoi qu'il en soit, cette société nous semble de toute façon nécessaire, non seulement pour

ARBITRAGE

L'organisme syndical suggère plutôt la création d'un régime d'arbitrage des prix par lequel les producteurs seraient tenus de justifier les hausses de prix. Les tribunaux d'arbitrage auraient comme fonction de juger les motifs invoqués pour solliciter une hausse de prix, de les faire connaître au public s'ils ne sont pas justifiés, et d'enquêter dans tout secteur de la vie économique afin de déceler les abus dans le domaine de la structure financière des entreprises en autant que cette structure peut influencer les prix.



Chronique d'Ottawa

par Claude Desrosiers

Comparaisons entre deux mémoires

A un jour d'intervalle, les deux grandes centrales ouvrières du Canada viennent de présenter leurs mémoires respectifs au gouvernement fédéral. Si la lecture de ce genre de documents est aride, il peut néanmoins être intéressant de comparer quelques-unes des recommandations du Congrès du Travail et de la Confédération des Syndicats nationaux, car elles abordent les mêmes problèmes sous un angle différent.

Le contraste le plus saisissant est sur le plan constitutionnel. Alors que la CSN s'inquiète des empiétements d'Ottawa en des domaines provinciaux, le Congrès du Travail s'inquiète au contraire de la montée du provincialisme qui entraînerait un affaiblissement du pouvoir central.

La Confédération des Syndicats nationaux déclare par exemple: "L'annonce d'un programme d'assurance-santé et l'annonce de meilleures allocations aux travailleurs qui acceptent de suivre ces cours de formation comptent pour nous parmi les plus importants. Or, dans l'un ou l'autre cas, il ne nous apparaît que le fédéral ait juridiction".

Par contre, le Congrès du Travail affirme à propos de la tendance au régionalisme: "Si cette tendance continue, on continuera peut-être à reconnaître le Canada comme Etat dans les atlas géographiques, mais notre pays sera bien moins que cela, si l'on songe au genre de vie que ses citoyens mèneront. Le régionalisme et l'autonomie locale auront comme résultat inévitable d'empêcher le gouvernement fédéral de planifier pour le bien de l'ensemble de l'économie, car il n'aura tout simplement pas les ressources financières nécessaires, ni les moyens législatifs de le faire".

Bref, la Confédération des Syndicats nationaux soutient la thèse du Canada français, qui veut une large autonomie pour les provinces. Le C.T.C. pour sa part s'en tient à la position anglo-saxonne en faveur d'un gouvernement central fort. Pour le Québec, la clé à une société canadienne-française complète et dynamique se trouve évidemment dans un régime fédératif, qui laisse un vaste champ à la compétence des provinces. Logiquement, c'est la seule solution acceptable pour le groupe francophone.

Quant à la thèse du Congrès du Travail, elle se fonde essentiellement sur des données économiques et elle nous apparaît alarmiste. Le gouvernement fédéral a accaparé une si grande part des pouvoirs et revenus à l'occasion de la guerre, qu'il peut maintenant en céder beaucoup, sans que cela puisse empêcher d'agir efficacement sur l'économie nationale.

POLITIQUE ECONOMIQUE

Le C.T.C. et la CSN s'opposent tous deux aux restrictions du crédit et réclament une vigoureuse politique gouvernementale d'expansion. Mais sur ce point, la Confédération des Syndicats nationaux manifeste toutefois une tendance beaucoup plus nationaliste que le C.T.C. lorsqu'elle déclare que "l'Etat devrait investir massivement dans l'économie, particulièrement dans les secteurs-clés les plus productifs", et qu'elle ajoute: "Dans ce sens, le projet de mise sur pied d'une société de développement économique nous apparaît comme un pas dans la bonne direction. Même s'il s'agit d'un modeste début, nous encourageons fortement votre gouvernement à continuer dans cette voie et de prévoir immédiatement de nouvelles façons pour rendre l'économie du Canada plus canadienne".

Le Congrès du Travail se montre en revanche plutôt sceptique sur l'action de la future Société de développement, du moins dans sa forme actuelle. Il exprime la crainte qu'elle ne tombe sous l'emprise de diverses sociétés privées qui pourraient en acheter des actions.

Quoi qu'il en soit, cette société nous semble de toute façon nécessaire, non seulement pour

activer notre croissance économique, mais aussi afin d'empêcher la vente de nos meilleures entreprises canadiennes aux grandes compagnies américaines qui veulent ainsi acquérir un statut international.

LEGISLATION SOCIALE

Les vues des deux centrales ouvrières coïncident en grande partie dans la sphère de la législation sociale et elles réclament toutes deux de porter la pension de vieillesse à cent dollars par mois. La mesure peut se justifier sur le plan humanitaire, mais elle comporterait fatalement une hausse des contributions individuelles, car la caisse de sécurité de la vieillesse est auto-financée.

POLITIQUE OUVRIERE

En matière de législation ouvrière, la CSN nous paraît plus précise que le C.T.C. dans ses revendications. Elle réclame notamment que dans les cas de congédiements pour activités syndicales, le fardeau de la preuve incombe à l'employeur. Elle suggère aussi qu'on ajoute à la loi des relations industrielles une disposition prévoyant que la vente d'une entreprise ou son changement de nom n'invalide rien une convention collective.

Le C.T.C. fait allusion plus vaguement aux nombreux délais accordés quant à la mise en vigueur du Code nationale du Travail et critique le rapport Freedman sur "les prolongations de parcours des Chemins de Fer Nationaux du Canada".

Enfin, la CSN soulève un point intéressant lorsqu'elle réclame d'être traitée sur un pied d'égalité avec le C.T.C. au sein du Conseil canadien des Relations ouvrières. Le C.T.C. répondra sans doute à cette demande dans son prochain mémoire annuel.

AUX COMMUNES

Me Auguste Choquette, député libéral de Lotbinière, veut le maintien de la peine capitale, mais il n'est pas aussi sûr qu'on pourrait le croire... Il vient en effet de présenter aux Communes un bill, en vue d'abolir la peine du fouet.

Ce fut un des rares points d'intérêt de l'unique séance de mercredi à la Chambre basse. En effet, les députés, encore aux prises avec le poste no. un des crédits du ministère des Transports, se sont attardés encore une fois à parler du manque de wagons pour acheminer les céréales des Prairies... un sujet plutôt aride pour les citoyens de l'est du pays.

L'heure consacrée en fin d'après-midi aux bills des députés fut un peu plus intéressante. On a débattu la motion de M. Richard Cashin, député libéral de St-Jean-Ouest, "que le gouvernement du Canada devrait consulter les provinces en vue de la tenue d'une conférence fédérale-provinciale aux fins de trouver une formule acceptable d'assistance fédérale à l'éducation aux niveaux élémentaire et secondaire".

M. Cashin a développé la thèse de la nécessité de relever le niveau de l'éducation dans les provinces atlantiques avec l'aide du gouvernement fédéral, pour assurer ainsi un essor économique correspondant.

Le député progressiste-conservateur de Ste-Marie, M. Georges Valade, s'est élevé contre cette résolution: "Je crois que la résolution qui nous a été suggérée par l'honorable député de St-Jean-Ouest n'aurait pas dû recevoir la considération de cette Chambre. Ma prétention se base, M. l'Orateur, sur l'acte de l'Amérique du Nord britannique".

Il a invité M. Pierre Elliott-Trudeau, député usual de Mont-Royal, à indiquer s'il appuyait la résolution. Ce dernier s'est contenté de dire "non", comme il n'était pas inscrit sur la liste des orateurs.

Mais, à l'instar du député de Ste-Marie, nous attendons impatiemment ses commentaires sur les problèmes constitutionnels. Il a été étrangement muet depuis le début de la session.

AVIS A NOS ABONNÉS

LORSQUE VOUS DESIREZ FORMULER UNE PLAINTES AU SUJET DE LA LIVRAISON DE VOTRE JOURNAL, SIGNEZ

522-4771

ENTRE 8h.30 A.M. à 7h. P.M. DU LUNDI AU VENDREDI LE SAMEDI JUSQU'A 1h. P.M.

Nous vous assurons d'une attention immédiate.

L'Action

25% des employés de Radio-Canada sont des femmes

OTTAWA (P.C.) — Le secrétaire d'Etat du Canada, Mlle Judy Lamarche, a fait savoir aux Communes que sur les 8,160 employés, que compte Radio-Canada, il y a environ 25 pour cent de femmes.

Dans une réponse à une question écrite de M. Barry Mather NPD - New Westminster, Mlle Lamarche a ajouté que le pourcentage des employés féminins de la société à l'échelle de la direction est de 7,82 pour cent et celui faisant partie de la haute direction de 4,16 pour cent.

CALENDRIER

JEUDI, 17 FEVRIER 1966
S. Alexis de Falconieri
Demain: S. Siméon

SOLEIL: Lever: 7.00
Coucher: 5.29
LUNE: Lever: 6.41
Coucher: 5.31

Les marées
Haute: 11.40 a.m.
Basses: 4.50 a.m. — 5.06 p.m.
PHASES DE LA LUNE en FEVRIER
Pleine lune le 5 à 10h. 50 a.m.
Dernier quart le 12 à 2h. 53 a.m.
Nouvelle lune le 20 à 2h. 49 a.m.
Prem. quartier le 28 à 2h. 15 a.m.
N.B. — L'horaire indiqué est d'après l'heure normale de l'Est.

MON HUMBLE CONVICTIO

Il n'est pas plus difficile à lire qu'un tracé de la voie, d'être présent dans tous les tabernacles du monde, que d'être l'auteur de cet espace. SANS FIN dans lequel se meuvent des milliards et des milliards d'autres de dimensions qui dépassent l'imagination.

(Espace payé par H.P.)

Assistez à notre REVUE DE MODES

printaniers 1966

au Théâtre CAPITOL

les 1, 2 et 3 mars
(le 1er mars en soirée seul)

matinée 2h 30 soirée 8h 30
prix des billets: 1.25 - 1.00 - .75

Tous les billets sont actuellement en vente à notre magasin à notre kiosque situé à l'étage de la mode (2e)

AUCUNE RESERVATION PAR TELEPHONE

Seules les commandes avec mandat-poste sont acceptées et remplies immédiatement.

LA COMPAGNIE PAQUET INC. QUEBEC			
Ci-inclus un mandat-poste au montant de \$.....pour les billets suivants:			
Mardi 1 mars	Mercredi	Jeudi	
soirée seulement	matinée	soirée	matinée soirée
1.25			
1.00			
.75			
Nom			
Adresse			
Ville			
Tél.			

JEUNESSE OBLIGE partout, toujours!

CARNAVALONS AVEC GAITE ET MESURE!

C'EST UNE INVITATION DES

CHEVALIERS de COLOMB